

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

120^e année

27 février
1988
No 9

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

120^e année
27 février 1988
No 9

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels, Loi sur l'
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Compagnies minières, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Liquidation des compagnies, Loi sur la
Ministères, Avis concernant les
Mise en marché des produits agricoles, Loi sur la
Proclamation(s)
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde

publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-1328

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois

Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois

Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
531, rue Deslauriers
Saint-Laurent H4N 1W2
Téléphone: (514) 337-8361

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

CENTRE HOSPITALIER SAINTE-THERÈSE DE SHAWINIGAN (<i>Délégation</i>)	729
VILLE DE DRUMMONDVILLE (<i>Délégation</i>)	729
VILLE DE SAINTE-FOY (<i>Délégation</i>)	729

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	729
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	730

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-FRÉCHETTE (<i>Rachat d'obligations</i>)	730
COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE DE LA MATAPÉDIA (<i>Rachat d'obligations</i>)	730
SUCCESSION JEANNETTE FERRON FLEURY (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	730
SUCCESSION MARC BOUCHER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	731
SUCCESSION PAUL ANDRÉ LAFORTUNE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	731
SUCCESSION ROGER MESSIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	732
VILLE DE BÉCANCOUR (<i>Rachat d'obligations</i>)	732
VILLE DE CHÂTEAUGUAY (<i>Rues et ruelles</i>)	732
VILLE DE DELSON (<i>Rues et ruelles</i>)	733
VILLE DE SAINT-HYACINTHE (<i>Rachat d'obligations</i>)	734

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Charles Raymond Turcotte	734
John Richard Luchuk	734
Marie Ange Rose Proulx	734
Marie Anne Yvonne Laforce	735
Marie Claire Clara Antoinette Boulet	735
Marie Eva Marina Nicole Simard	735
Marie Jeannette Ginette Beauvais	735
Marie Lourdes Réjeanne Hammond	735
Marie Nathalie Plante	735
Marie Thérèse Hélène Danielewski	735
Melvin Myron William Lapinsky	735
Michel Yekta	736
Raoul Léon Joseph Capogreco	736
Rose Marie Charette	736

DEMANDES

Akos Ian Heczy	736
Antonio Tripodi	736
Barbara Jean Campbell	736
Calina Laliberté	736
Carole Flament	736
Constantin Riscu	736
Denise Charland	737
Dragutin Belovarac	737

Elisabeth Labrecque	737
Filomena Pompilio	737
Franca-Francesca Perri	737
Francesco Giglio Tripodi	737
Joseph Albert Francis White	737
Joseph Ludger Lucien Perreault	737
Joseph Normand Jacques Aubé	738
Joseph Sylvain Racine	738
Marcel Christian Bellavance	738
Marie Alma Rita Lise Nadeau	738
Marie Asanta Nazia Valois	738
Marie Hélène Elisabeth	738
Marie Jeannine Johanne Couture	738
Marie Rose Irène Cossette	738
Mathew Philip	739
Mohammedali Korhani Shirazi	739
Momi Pinto (Akmed)	739
Oi Ling Mar	739
Raymond Roussel	739
Sarkis Tcholakian	739
Sylvain Lapratte	739
Wing Lun Ng	740
Yang Hoang Li	740

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	741
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	772
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	774
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	776
BUREAU DE CONSULTANTS EN GESTION DU TERRITOIRE B.C.G.T. INC. (<i>Erratum</i>)	833
GRENIER LARIVIERE INC. (<i>Erratum</i>)	833
LES INVESTISSEMENTS KON INC. (<i>Erratum</i>)	833
MENAPHETA INC. (<i>Erratum</i>)	833
MKS RÉNOVATION INC. (<i>Erratum</i>)	834
PLACEMENTS GATEWOOD INC. (<i>Erratum</i>)	834
RÉVERSIBLE T.S. INC. (<i>Erratum</i>)	834

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	792
PRODUCTIONS PLATEFORME INC. (<i>L.P.</i>)	796
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	797

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (<i>Article 21</i>)	
KAYANNA INC. (<i>Erratum</i>)	834
DISSOLUTION — DEMANDES DE	
1510-2767 QUÉBEC INC.	798
2168-5235 QUÉBEC INC.	798
2318-2017 QUÉBEC INC.	798
ALIMENTATION SBC INC.	798
AMEUBLEMENT MAURICIE INC.	798
ARBEN INC.	799
ASSOCIATION D'ENTRAIDE AUX OUBLIÉS A.E.O. ST-JOSEPH DE BEAUCE	799
ATLANTIC PUMP SERVICE INC.	799

BECONSULT INC.	799
BRASSERIE ARTOIS (QUÉBEC) INC.	799
BREVILLE CORPORATION	799
CLINIQUE DE MEDECINE FAMILIALE MONTCALM INC.	799
CLINIQUE D'OBESITÉ ST-EUSTACHE INC.	800
CLUB DE RAQUETTEURS LA JEUNESSE SPORTIVE	800
CLUB DE SKI DE LA POLYVALENTE DE SAINT-FELICIE	800
COMITÉ DU CENTENAIRE DE SAINT-RÉMI D'AMHERST INC.	800
COMMUNICATIONS POWER INC.	800
COMPOSITION FLEUR DE LYSÉE INC.	800
DARMAG INC.	800
DAVID INC.	801
DÉCORATION J.M.M. INC.	801
DÉPANNEUR S. JOLY INC.	801
DOMAINE TOURISTIQUE LA TUQUE INC.	801
ENTRAIDE GATINEAU INC.	801
ÉQUIPE SALLE A MANGER RIVE-SUD INC.	801
E. ROBERGE & FILS INC.	801
EXPLORATION MINIERE KIDD CREEK LTÉE (LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE)	801
FERME RÉAL CÔTÉ INC.	802
GARAGE G.E.H. INC.	802
GARDE-O-PHONE INC.	802
GÉRALD MALO INC.	802
GLOUCESTER INVESTMENT CORP.	802
INDUSTRIES GÉNÉRALES LTÉE	802
INFORMATIQUE B&R INC.	802
INVESTISSEMENT DU GRAND-PORTAGE INC.	802
L'ACCUEIL ST-FRANÇOIS-DE-LAC	803
LA FONDATION ALPHONSE COULOMBE	803
LA MAISON DES FEMMES DE LONGUEUIL INC.	803
LA SOCIÉTÉ DYNA-PLUS LTÉE	803
L'ASSOCIATION DES ARBITRES DES BOIS-FRANCS INC.	803
L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU 4066 INC.	803
LAVAL MANAGEMENT SERVICE INC.	803
LES ENTREPRISES EN CONSTRUCTION DECARIA INC.	803
LES ENTREPRISES R. L. & M. TURGEON INC.	804
LES ENTREPRISES VERMETTE ET MICHAUD LTÉE	804
LES HABITATIONS B.D.G. INC.	804
LES HABITATIONS DE LA RIVIÈRE INC.	804
LES IMPORTATIONS A.V. (1986) INC.	804
LES LOGEMENTS M.R. INC.	804
LIGUE DE HOCKEY SUR TABLE ROSEMONT	804
MAGASIN DENIS ET FRÈRE INC.	805
MODERN QUARRIES INC.	805
MOUSSE-CAFÉ INC.	805
POWER COMMUNICATIONS INC.	800
PRÉVILLE ÉLECTRIQUE INC.	805
RENEAULT, LARIVÉE ET DESABRAIS INC.	805
RESSORTS S.A.S. INC.	805
RESTAURANT CHEZ HÉRVÉ INC.	805
SERVICE D'ADMINISTRATION LAVAL INC.	803
SERVICE DE POMPES ATLANTIQUE INC.	799
SERVICE DE RÉCRÉATION DE CRABTREE INC.	805
SIMMENTAL KIAMIK INC.	806
SOCIÉTÉ DE PUBLICATION CRITÈRE INC.	806
VILLA LA MARÉE MONTANTE INC.	806
VOYAGES MARLIN (QUÉBEC) LTÉE	806

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

AVIS DIVERS

COHO RESOURCES LIMITED (Autorisation)	807
DIANA RESOURCES LTD. (Autorisation)	808
MARY ELLEN RESOURCES LTD. (Autorisation)	808
PETER ISLAND RESOURCES INC. (Autorisation)	808
TRANS-DOMINION ENERGY CORPORATION (Autorisation)	808

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

DISSOLUTION (Article 1892 du Code civil)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ARNOLD ENR.	809
-----------------------------------	-----

FORMATION

FIDUCIE DE FAMILLE CLAUDE LANDRY GESTION CLAUDE LANDRY 2421-3373 QUÉBEC INC.	809
LES INVESTISSEMENTS AIGRETTE INC.	809
755-15-000141-884	809

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

2421-2797 QUÉBEC INC. (Liquidation)	809
-------------------------------------	-----

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL (L.P.)	810
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN (L.P.)	810

INDUSTRIE ET DU COMMERCE

HEURES D'AFFAIRES

BEAU MARCHÉ FABRICS REGD (Autorisation)	812
FAIRMART INC. (Autorisation)	812
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX (Autorisation)	812
NATIONAL CUISINE & UNITÉS MURALES INC. (Autorisation)	812

MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES — LOI SUR LA

PRODUCTEURS DE BOIS DE PULPE DE LA GASPÉSIE (Nomination d'un administrateur)	812
PRODUCTEURS DE BOIS DE LA RÉGION DE GASPÉ-NORD (Nomination d'un administrateur)	812

PROCLAMATIONS

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Buckingham sur le territoire de la municipalité de Mayo	813
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Farnham sur le territoire de la corporation de la paroisse de Sainte-Sabine	813
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Martville sur le territoire de la corporation du village de Rougemont	814

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS	806
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	807

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Mistassini</i> sur le territoire de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	814	BEDFORD	
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Saint-Rémi</i> sur le territoire de la paroisse de Saint-Michel	815	LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU CANADA c. BÉLANGER	817
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN		HULL	
VILLE DE SHERBROOKE 1848-7199 QUÉBEC INC.	815 816	HICKEY c. HICKEY	818
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES		IBERVILLE	
DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — AVIS DE		TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. TERAGRO INC.	819
DISSOLUTION ÉVENTUELLE (<i>Erratum</i>)	834	JOLIETTE	
REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	816	PAROISSE DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS c. DAIGLE PRUD'HOMME & FRÈRES LTÉE c. LES SYSTÈMES ACOUSTIQUES LANAUDIÈRE INC. <i>ET AL.</i>	826 827
SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES		SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL c. GARFIELD	828
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE L'ÉLAN (<i>L.P.S.</i>)	816	MONTRÉAL	
SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES		CAISSE POPULAIRE SAULT-AU-RÉCOLLET c. C.V.G.A.L. INVESTMENTS INC. <i>ET AL.</i>	828
L'ASSOCIATION DES JUGES ADMINISTRATIFS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES (<i>Formation</i>)	817	LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC c. MANOIR MERCIER INC.	829
SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ACUPUNCTEURS ET ACUPUNCTRICES DU QUÉBEC (SPAAQ-CSN) (<i>Changement de nom</i>)	817	SAINT-FRANÇOIS	
VENTES PAR SHÉRIF		SHERBROOKE TRUST <i>ET AL.</i> c. ROLAND LETOURNEAU INC.	829
ARTHABASKA		TROIS-RIVIÈRES	
BARON c. PRÉFONTAINE	817	OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. PRODUCTEURS DE PLANTS FORESTIERS DE MANSEAU <i>ET AL.</i>	830
		VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION	
		CITÉ DE DORVAL	832
		M.R.C. DE CHARLEVOIX	832
		M.R.C. DE LAJEMMERAIS	832
		M.R.C. DE ROUYN-NORANDA	832
		M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE	833
		MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD	833



AVIS JURIDIQUES

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'**Centre Hospitalier Sainte-Thérèse de Shawinigan**

Je, Pierre Boucher, directeur général, étant la plus haute autorité au sein du Centre Hospitalier Sainte-Thérèse de Shawinigan dont l'adresse est 1705, avenue Georges, Shawinigan, G9N 2N1, désigne, par la présente, les personnes ci-après identifiées, responsables au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Odette Champagne, archiviste médicale autorisée, chef du Service accueil-archives, 1705, avenue Georges, Shawinigan, G9N 2N1, tél.: (819) 537-9351, dossiers des bénéficiaires; dossiers des bénéficiaires (service social), Claude Lavoie, directeur général adjoint, 1705, avenue Georges, Shawinigan, G9N 2N1, (819) 537-9351, dossiers du personnel; dossiers de santé des employés (dossier médical); dossiers inactifs de l'école de sciences infirmier(e)s; dossiers de la paye et de la comptabilité; dossiers des bénéficiaires (caisse des bénéficiaires).

Shawinigan, le 7 janvier 1988

54953

Le directeur général,
PIERRE BOUCHER

Ville de Drummondville

Je, Francine Ruest-Jutras, mairesse, étant la plus haute autorité au sein de la ville de Drummondville dont l'adresse est 413, rue Lindsay, Drummondville, QC, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Mme Thérèse Cajolet, greffière de la ville, 413, rue Lindsay, Drummondville, QC, tél.: (819) 478-4111, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Drummondville, le 29 janvier 1988

54926

La mairesse,
FRANCINE RUEST-JUTRAS

Ville de Sainte-Foy

En ma qualité de mairesse de la ville de Sainte-Foy, je désigne, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), et malgré tout avis public antérieur, les personnes ci-après désignées pour exercer les fonctions conformément à la loi, à savoir: René Damphousse, greffier, responsable de l'accès aux documents, 1000, route de l'Église, C.P. 218, Sainte-Foy, QC, G1V 4E1, tél.: (418) 654-4210 ou 654-4205; Pierre-André Thomas, directeur du service au personnel, responsable de la protection des renseignements personnels (Dossiers du personnel), 1000, route de l'Église, C.P. 218, Sainte-Foy, QC, G1V 4E1, tél.: (418) 654-4582; David Craig, directeur par intérim du service de la protection publique, responsable de la protection des renseignements personnels (Dossiers de police), 1000, route de l'Église, C.P. 218, Sainte-Foy, QC, G1V 4E1, tél.: (418) 654-4545.

Que cette délégation soit effective à compter de la date de publication du présent avis.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

54979

La mairesse,
ANDRÉE P. BOUCHER

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'**Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 31 mai 1988, à la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 17 février 1988

368

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 31 mai 1988, à la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 17 février 1988

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

368

Avis divers

Commission scolaire régionale Louis-Fréchette *Rachat d'obligations*

Avis public est, par les présentes, donné que la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette rachètera, le 15 avril 1988, un montant de 153 000 \$ d'obligations échéant le 15 avril 1994, de son émission d'obligations originale de 3 430 000 \$ datée du 15 avril 1974 et portant un taux d'intérêt de 9 % l'an, payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année.

Les numéros de 81 titres ainsi rachetés le 15 avril 1988, ont été tirés au sort. Ce sont:

78 obligations de 1 000 \$, portant le préfixe M:

0893, 0901, 0909, 0917, 0925, 0933, 0941, 0949, 0953, 0961, 0969, 0977, 0985, 0993, 1001, 1009, 1017, 1025, 1033, 1041, 1049, 1057, 1065, 1073, 1081, 1089, 1097, 1105, 1113, 1121, 1129, 1137, 1145, 1153, 1161, 1169, 1177, 1185, 1193, 1201, 1209, 1217, 1225, 1233, 1241, 1249, 1257, 1265, 1273, 1281, 1289, 1297, 1305, 1313, 1321, 1329, 1337, 1345, 1353, 1361, 1369, 1377, 1385, 1393, 1401, 1409, 1417, 1425, 1433, 1441, 1449, 1457, 1465, 1473, 1481, 1489, 1497, 1505.

3 obligations de 25 000 \$ portant le préfixe A:

011, 015 et 019.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 15 avril 1988 et devront être présentées pour remboursement.

Le directeur général,
GILLES BOURGET

54927

Commission scolaire Vallée de la Matapédia *Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la commission scolaire Vallée de la Matapédia rachètera, le 1^{er} avril 1988, un montant de 96 000 \$ à même les obligations échéant le 1^{er} avril 1989, de l'émission d'obligations originale de 1 135 000 \$ datée du 1^{er} avril 1969. Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 25 000 \$:

A001 et A002.

Dénomination de 10 000 \$:

X001.

Dénominations de 1 000 \$:

M0879, M0882, M0884, M0887, M0894, M0896, M0899, M0901, M0916, M0917, M0918, M0920, M0922, M0930, M0933, M0935, M0944, M0946, M0953, M0954, M0961, M0969, M0971, M0973, M0974, M0975, M0981, M0984, M0991, M0994, M0999, M1001, M1006, M1012, M1016, et M1017.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} avril 1988 et devront être présentées pour remboursement.

Amqui, le 27 janvier 1988

Le directeur général,
LAVAL FORTIN

92, Desbiens

Case postale 2000

Amqui, QC

G0J 1B0

Tél.: 629-4481, code 418

54965

Succession Jeannette Ferron Fleury

Avis est, par la présente, donné que monsieur Roland Ferron, rentier, domicilié au 260, rang VII, Saint-Dominique-du-Rosaire, Abitibi-Ouest, JOY 2K0, et monsieur Camille Gélinas, professeur, domicilié au 1271, 14^e Avenue, Grand-Mère, G9T 6L3, et dame Aline Ferron, retraitée, domiciliée au 1161, rue Murray, Québec, G1S 3B7, et dame Suzanne Ferron, retraitée, domiciliée au 2608, rue Montbray, Sainte-Foy, G1V 1G1, et demoiselle Laurette Lambert, retraitée, domiciliée au 412, rue Lambert, Shawinigan, G9N 4C9, et dame Cécile Beaulieu, retraitée, domiciliée au 623, 2^e Rue, appartement 10, Shawinigan, G9N 1J6, et dame Marguerite Fleury, maîtresse de maison, domiciliée au 118, rue Saint-Vincent, Sainte-

Agathe-des-Monts, J8C 2B1, et dame Louise Fleury, agent de recherche, domiciliée au 1547, avenue du Tertre, Sainte-Foy, G1W 4N7, légataires universels résiduaire avec dames Louise Leclair et Louise Garand de dame Jeannette Ferron Fleury, en son vivant retraitée, domiciliée au 482, 4^e Rue, Shawinigan, décédée le vingt-six (26) juin mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) en laissant un testament reçu devant Denis Beaumier, notaire, le dix-neuf (19) mai mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987), sous le numéro 15816 de ses minutes, non modifié ni révoqué, ont accepté la succession de ladite dame Jeannette Ferron Fleury, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Denis Beaumier, notaire, 112, 4^e Rue, C.P. 157, Shawinigan, en date du deux (2) octobre mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et enregistré à Shawinigan, le six (6) octobre mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987), sous le numéro 141146, et dame Louise Leclair, agent immobilier, domiciliée au 956, Mac Naughton, chemin Mont-Royal, H3R 3A5, également légataire universelle résiduaire de dame Jeannette Ferron Fleury, a accepté la succession de ladite dame Jeannette Ferron Fleury, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Jean Paul Dutriac, notaire, 831, boulevard Décarie, bureau 301, Saint-Laurent, QC, H4L 3L8, daté du vingt-quatre (24) novembre mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et enregistré à Shawinigan, le dix-huit (18) décembre mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987), sous le numéro 142554; et dame Louise Garand, ménagère, domiciliée à route rurale 2, Site 3, Box 13, Duffield, Alberta, T0E 0N0, également légataire universelle résiduaire de dame Jeannette Ferron Fleury, a accepté la succession de dame Jeannette Ferron Fleury, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Denis Beaumier, notaire, 112, 4^e Rue, C.P. 157, Shawinigan, daté du vingt-deux (22) décembre mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et enregistré à Shawinigan, le vingt-trois (23) décembre mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) sous le numéro 142660.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire Denis Beaumier dont l'adresse est la suivante: 112, 4^e Rue, C.P. 157, Shawinigan, QC, G9N 6T9.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Shawinigan, le 9 février 1988

Le procureur,
DENIS BEAUMIER

54966

Succession Marc Boucher

Avis est, par les présentes, donné que dame Suzanne Boucher, conseiller financier, résidant au 4449, Saint-Dominique, Montréal, province de Québec, H2W 2B4, agissant es qualités de mandataire de Josine Boucher, professeur, résidant au 353, Montgomery, Vanier, Ontario, K1L 7X1, Louise Boucher, muséologue, résidant au 353, Montgomery, Vanier, Ontario, K1L 7X1 et François Boucher, avocat, résidant au 175, Salaberry, Valleyfield, J6T 2J1, nommée à cette fonction en vertu d'une procuration reçue devant le notaire Line Desrosiers, le 23 janvier 1988, sous le numéro 65 de ses minutes, et autorisée en vertu de ladite procuration à accepter la succession de feu Marc Boucher, sous bénéfice d'inventaire, en vertu de l'article 660 et suivants du Code civil, a accepté, es qualités susdite, la succession dudit Marc Boucher, décédé le 5 septembre 1987, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Line Desrosiers, notaire, le 23 janvier 1988 et enregistré dans la division d'enregistrement d'Argenteuil, le 10 février 1988, sous le numéro 229087.

Un inventaire des biens du *de cujus* a été fait devant le notaire Line Desrosiers, le 10 février 1988.

Il peut être consulté à ce bureau, au 222, rue Saint-Georges, local 300, Saint-Jérôme, J7Z 4Z9.

Deux (2) mois après le présent avis, ladite Suzanne Boucher, es qualités susdite, paiera les créanciers de feu Marc Boucher, à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Saint-Jérôme, le 15 février 1988

Le procureur,
LINE DESROSIERS

54967

Succession Paul André Lafortune

Avis est, par les présentes, donné que Diane Monica Lafortune, domiciliée au 107, rue d'Alsace, Saint-Lambert, QC, Lise Ann Lafortune, domiciliée au 1040, East Ocean View, Norfolk dans l'État de la Virginie, États-Unis, et Anthony Roger Lafortune, domicilié au 107, rue d'Alsace, Saint-Lambert, QC, sont les seuls légataires de leur frère, Paul André Lafortune, en son vivant administrateur, domicilié au 4680, Pie-IX, appartement 2 en la ville de Montréal, où il est décédé le 18 octobre dernier, laissant un dernier testament fait devant Fernand M. Poirier, notaire, le 2 juillet dernier, par lequel il les institue ses trois seuls légataires universels, ces derniers ont accepté la succession dudit Paul André Lafortune, et ce, sous bénéfice d'inventaire, aux

termes d'un acte exécuté devant Kevin Leonard, notaire, en date du treize janvier mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré à Montréal, le vingt et un janvier mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) sous le numéro 3977315.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Kevin Leonard, notaire, et il peut être consulté à ses bureaux à l'adresse suivante: 507, place d'Armes, 13^e étage, Montréal, QC, H2Y 2W8.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 25 janvier 1988

54954 *Le procureur,*
KEVIN LEONARD, notaire

Succession Roger Messier

Avis est donné que par acte reçu devant Mario Marchand, notaire, exerçant au 37, rue Saint-Charles Ouest, local 103, Longueuil, le vingt-sept novembre mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987), et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly le trente novembre mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987), sous le numéro 765929, Jacqueline Rondeau a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Roger Messier, en son vivant demeurant à Longueuil, au numéro 759, boulevard Lafayette, appartement 3.

Longueuil, le 28 janvier 1988

54928 *Le procureur,*
MARIO MARCHAND, notaire

Ville de Bécancour Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Bécancour rachètera, le 1^{er} avril 1988, un montant de 25 000 \$ à même les obligations échéant le 1^{er} avril 1989, de l'émission d'obligations originale de 290 000 \$ datée du 1^{er} avril 1969. Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$:

M 216, M 217, M 221, M 222, M 224, M 227, M 231, M 232, M 233, M 234, M 235, M 240, M 241, M 242, M 243, M 250, M 251, M 252, M 253, M 254, M 257, M 259, M 261, M 263 et M 264.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} avril 1988 et devront être présentées pour remboursement.

Bécancour, le 26 janvier 1988

Le greffier,
JULES THIBEAULT

1295, Nicolas-Perrot
Bécancour, QC
G0X 1B0

Tél.: 294-6671, code 819

54968

Ville de Châteauguay

Avis public est donné par le soussigné que la ville de Châteauguay entend se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) pour le lot 43-21 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, division d'enregistrement de Châteauguay.

Lot 43-21

De figure trapézoïdale, borné vers le nord-est par les lots 43-22, 43-23, 43-24, 43-25, 43-29 et par le lot 379 (St-Lawrence and Adirondack Railway), vers le sud-est par une partie du lot 43 (Canadian Light & Power Co.), vers le sud-ouest par le lot 44-23, vers le nord-ouest par le lot 379 (St-Lawrence and Adirondack Railway). Mesurant 20 pieds de largeur par une longueur moyenne de 500 pieds; contenant en superficie 10 000 pieds carrés.

Article 422, Loi sur les cités et villes:

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);
3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;
4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité avec un inter-

valle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Déclaration

Le Conseil municipal a, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} février 1988, adopté la résolution numéro 88-115 approuvant la description technique mentionnée ci-avant et a accompli toutes les formalités prévues par les paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Le plan et la description technique de cette rue ont été déposés à mon bureau ainsi qu'au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay à Sainte-Martine.

Châteauguay, le 10 février 1988

Le greffier de la ville,
SERGE ALLEN, avocat

54955-09-2

Ville de Delson

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Delson entend se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, lequel article se lit comme suit:

Article 422: Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans une municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Les rues listées ci-après, situées dans les limites de la ville de Delson, ouvertes au public depuis plus de dix ans et sur lesquelles aucune taxe n'a été prélevée durant la même période, sont considérées comme chemins publics et la propriété de la ville dans toute leur étendue.

Le lot numéro 137-46-1 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, étant une partie de la Cinquième Avenue, ayant une superficie de 121,1 mètres carrés.

Le lot numéro 137-46-2 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, étant une partie de la Cinquième Avenue, ayant une superficie de 55,9 mètres carrés.

Le lot numéro 137-72 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, étant une partie de la rue du Collège, ayant une superficie de 1 704,6 mètres carrés.

Le lot numéro 138-72 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, étant une partie de la rue du Collège, ayant une superficie de 1 753,6 mètres carrés.

Le lot numéro 139-16 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, étant une partie de la Troisième Avenue, ayant une superficie de 1 703,9 mètres carrés.

Le lot numéro 139-34 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, étant une partie de la Deuxième Avenue, ayant une superficie de 1 488,3 mètres carrés.

Le lot numéro 139-50 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, étant une partie de la Troisième Avenue, ayant une superficie de 1 229,1 mètres carrés.

Le lot numéro 139-65 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, étant une partie de la Deuxième Avenue, ayant une superficie de 1 316,9 mètres carrés.

Le lot numéro 139-97 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, étant une partie de la Première Avenue, ayant une superficie de 3 504,1 mètres carrés.

Je, soussignée, greffière de la ville de Delson, atteste que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article numéro 422 précité ont été accomplies.

Delson, le 25 février 1988

La greffière,

54969-9-2

NICOLE PERRON, O.M.A.

Ville de Saint-Hyacinthe

Rachat d'obligations

Le soussigné donne avis qu'il a procédé au tirage au sort de vingt-trois (23) numéros d'obligations, émission du 1^{er} avril 1969, échéant le 1^{er} avril 1989 et portant intérêt au taux de 8 % l'an, en vue de leur rachat. Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort consistent en des dénominations de mille dollars (1 000 \$) et sont identifiés comme suit:

M 196, M 197, M 198, M 199, M 200, M 201, M 203, M 206, M 207, M 208, M 209, M 211, M 213, M 219, M 220, M 232, M 234, M 235, M 236, M 238, M 240, M 241, M 242.

Veuillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1^{er} avril 1988 et que la valeur en capital de ces

obligations sera versée à leurs détenteurs par toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations, avec les coupons d'intérêts y attachés.

Saint-Hyacinthe, le 16 février 1988

Le directeur des services juridiques,
GABRIEL MICHAUD, O.M.A.

54970

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Charles Raymond Turcotte

Par le certificat numéro 87-656 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Charles Raymond Beaudry, né le 27 mars 1941, en celui de Charles Raymond Turcotte.

Sainte-Foy, le 11 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

367

John Richard Luchuk

Par le certificat numéro 87-664 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de John Richard Lutzuk, né le 5 avril 1947, en celui de John Richard Luchuk.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

367

Marie Ange Rose Proulx

Par le certificat numéro 87-660 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Proulx, née le 18 octobre 1924, en celui de Marie Ange Rose Proulx.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

367

Marie Anne Yvonne Laforce

Par le certificat numéro 87-662 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Yvonne Laforce, née le 16 mai 1929, en celui de Marie Anne Yvonne Laforce.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,

367 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Claire Clara Antoinette Boulet

Par le certificat numéro 87-657 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claire Antoinette Boulet, née le 3 février 1934, en celui de Marie Claire Clara Antoinette Boulet.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,

367 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Eva Marina Nicole Simard

Par le certificat numéro 87-658 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Eva Marina Simard, née le 2 janvier 1935, en celui de Marie Eva Marina Nicole Simard.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,

367 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jeannette Ginette Beauvais

Par le certificat numéro 87-661 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucienne Thérèse Jeannette Beauvais, née le 1^{er} février 1946, en celui de Marie Jeannette Ginette Beauvais.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,

367 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lourdes Réjeanne Hammond

Par le certificat numéro 87-669 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lourdes Réjane Hammond, née le 15 mai 1931, en celui de Marie Lourdes Réjeanne Hammond.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,

367 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Nathalie Plante

Par le certificat numéro 87-667 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Nathalie Paquet, née le 4 décembre 1968, en celui de Marie Nathalie Plante.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,

367 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Thérèse Hélène Danielewski

Par le certificat numéro 87-663 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Hélène Cyr, née le 2 avril 1964, en celui de Marie Thérèse Hélène Danielewski.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,

367 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Melvin Myron William Lapinsky

Par le certificat numéro 87-659 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Myron William Lapinski, né le 14 janvier 1942, en celui de Melvin Myron William Lapinsky.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,

367 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Michel Yekta

Par le certificat numéro 87-665 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mohammad Tahvildari Yekta, né le 21 juillet 1952, en celui de Michel Yekta.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

367

Raoul Léon Joseph Capogreco

Par le certificat numéro 87-668 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Regolo Leone Giuseppe Capogreco, né le 24 mai 1926, en celui de Raoul Léon Joseph Capogreco.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

367

Rose Marie Charette

Par le certificat numéro 87-666 du 17 décembre 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rosemarie Vlayen, née le 2 décembre 1957, en celui de Rose Marie Charette.

Sainte-Foy, le 15 février 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

367

Demandes**Akos Ian Heczy**

Prenez avis que Akos Ian Heczy, domicilié au 499, rue Elm, appartement 2, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Akos Ian Wright.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 4 février 1988

Le procureur du requérant,
TERRY NIKIDIS, notaire

54960-9-2

Antonio Tripodi

Prenez avis que Antonio Tripodi, domicilié au 2641, Wellington, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Antonio Zito.

Montréal, le 14 janvier 1988

54897-9-2

Les procureurs du requérant,
SEGAL, OVADIA, SAUVAGEAU, ZITO

Barbara Jean Campbell

Prenez avis que Barbara Jean Campbell, domiciliée au casier postal 584, Chisasibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Felicity Fanjoy.

Chisasibi, le 27 janvier 1988

54836-8-2

La requérante,
BARBARA JEAN CAMPBELL

Calina Laliberté

Prenez avis que Calina Laliberté, domiciliée au 2491, 5^e Avenue, Charny, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kalina Laliberté.

Lauson, le 25 janvier 1988

54899-9-2

Les procureurs de la requérante,
TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Carole Flament

Prenez avis que Carole Flament, domiciliée au 880, Rivière Sud, Saint-Roch-Ouest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carole Chartier.

Terrebonne, le 1^{er} février 1988

54807-8-2

Le procureur de la requérante,
LORRAINE TALBOT, avocate

Constantin Riscu

Prenez avis que Constantin Riscu, domicilié au 6965, Iberville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice

afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Constantin Riscu.

Montréal, le 4 février 1988

54837-8-2

Le requérant,
CONSTANTIN RISCU

Denise Charland

Prenez avis que Denise Charland, domiciliée au 7710, rue Saint-Denis, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dominique Charland.

Montréal, le 1^{er} février 1988

54808-8-2

Les procureurs de la requérante,
HEENAN, BLAIKIE

Dragutin Belovarac

Prenez avis que Dragutin Belovarac, domicilié au 495, de Cluny, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles Belovarac.

Laval, le 14 janvier 1988

54900-9-2

Le procureur du requérant,
THIERRY USCLAT, avocat

Elisabeth Labrecque

Prenez avis que Elisabeth Labrecque, domiciliée au 1100, avenue Dyon, appartement 3, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabelle Labrecque.

Sainte-Foy, le 10 février 1988

54961-9-2

La requérante,
ELISABETH LABRECQUE

Filomena Pompilio

Prenez avis que Filomena Pompilio, domiciliée au 1615, rue Garnier, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Filomena Lina Pompilio.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Québec, le 8 février 1988

54849-8-2

La requérante,
FILOMENA POMPILIO

Franca-Francesca Perri

Prenez avis que Franca-Francesca Perri, domiciliée au 1570, rue Saint-Timothée, appartement 402, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Françoise Perri.

Montréal, le 7 octobre 1987

54814-8-2

Le procureur de la requérante,
ME DANIEL PERREAULT

Francesco Giglio Tripodi

Prenez avis que Francesco Giglio Tripodi, domicilié au 2641, Wellington, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Francesco Giglio Zito.

Montréal, le 14 janvier 1988

54901-9-2

Les procureurs du requérant,
SEGAL, OVADIA, SAUVAGEAU, ZITO

Joseph Albert Francis White

Prenez avis que Joseph Albert Francis White, domicilié à Chelsea, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Francis White.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Hull, le 9 février 1988

54902-9-2

Le procureur du requérant,
LAMBERT GIBEAULT, notaire

Joseph Ludger Lucien Perreault

Prenez avis que Joseph Ludger Lucien Perreault, domicilié au 455, rue Pomerleau, Pontbriand, s'adressera au

ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Ludger Lucien Florian Perreault.

Pontbriand, le 15 février 1988

Le requérant,

54962-9-2 JOSEPH LUDGER LUCIEN PERREAULT

d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jeannette Ginette Lise Gagnon.

Joliette, le 6 janvier 1988

Les procureurs de la requérante,
LANDREVILLE, THIFFAULT, VARIN,
BRIND'AMOUR & CHARBONNEAU

54904-9-2

Joseph Normand Jacques Aubé

Prenez avis que Joseph Normand Jacques Aubé, domicilié au 645, avenue Beresford, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de James Joseph Normand O'Connor.

LaSalle, le 2 février 1988

Les procureurs du requérant,
CIAMPINI, CIAMPINI & COUTURIER

54838-8-2

Marie Asanta Nazia Valois

Prenez avis que Marie Asanta Nazia Valois, domiciliée au 158, avenue Ruel, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Assunta Nadia Valois.

Beauport, le 14 janvier 1988

La requérante,
MARIE ASANTA NAZIA VALOIS

54905-9-2

Joseph Sylvain Racine

Prenez avis que Joseph Sylvain Racine, domicilié à route rurale numéro 1, Mont-Laurier, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Sylvain Lefebvre.

Mont-Laurier, le 26 janvier 1988

Le procureur du requérant,
ANDRÉ CHAGNON, avocat

54809-8-2

Marie Hélène Elisabeth

Prenez avis que Marie Hélène Elisabeth, domiciliée au 7184, rue des Érables, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Hélène Elisabeth Betty Kelly.

Montréal, le 21 janvier 1988

Les procureurs de la requérante,
SCIASCIA & ASSOCIÉS

54810-8-2

Marcel Christian Bellavance

Prenez avis que Marcel Christian Bellavance, domicilié au 39, rue Blais, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Christian Perron.

Sept-Îles, le 8 février 1988

Le procureur du requérant,
RENÉ FRÉCHETTE, notaire

54903-9-2

Marie Jeannine Johanne Couture

Prenez avis que Marie Jeannine Johanne Couture, domiciliée au 8056, de Châteaubriand, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jeannine Johanne Saint-Charles.

Montréal, le 2 février 1988

La requérante,
MARIE JEANNINE JOHANNE COUTURE

54850-8-2

Marie Alma Rita Lise Nadeau

Prenez avis que Marie Alma Rita Lise Nadeau, domiciliée au 50, avenue Béatrix, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, s'adressera au ministre de la Justice afin

Marie Rose Irène Cossette

Prenez avis que Marie Rose Irène Cossette, domiciliée au 73, place des Pins, Sainte-Thérèse, s'adressera au

ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Emy Cossette.

Sainte-Thérèse, le 5 février 1988

54839-8-2 *La requérante,*
MARIE ROSE IRÈNE COSSETTE

Mathew Philip

Prenez avis que Mathew Philip, domicilié au 4, croissant Libersan, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Philip Mathew.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Pointe-Claire, le 5 février 1988

54811-8-2 *Le requérant,*
MATHEW PHILIP

Mohammedali Korhani Shirazi

Prenez avis que Mohammedali Korhani Shirazi, domicilié au 587, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ali Korhani.

Ce changement affectera aussi le nom de l'épouse du requérant Shabnam Korhani Shirazi, domiciliée à la même adresse.

Montréal, le 3 décembre 1987

54964-9-2 *Les procureurs du requérant,*
LIVERMAN, LIVERMAN & ZIMMERMAN

Momi Pinto (Akhmed)

Prenez avis que Momi Pinto (Akhmed), domicilié au 4790, Plamondon, appartement 105, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Momi Salomon Pinto.

Montréal, le 26 janvier 1988

54907-9-2 *Les procureurs du requérant,*
LEDUC, BOYANER & ASS., *avocats*

Oi Ling Mar

Prenez avis que Oi Ling Mar, domiciliée au 2650, Pierre-Boucher, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rose Oi Ling Mar.

Québec, le 11 février 1988

54906-9-2 *Les procureurs de la requérante,*
PICARD, MARINEAU, ASSELIN

Raymond Roussel

Prenez avis que Raymond Roussel, domicilié au 9644, rue Hochelaga, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Lavoie.

Montréal, le 1^{er} février 1988

54812-8-2 *Le procureur du requérant,*
AUGUSTE CHOQUETTE, *avocat*

Sarkis Tcholakian

Prenez avis que Sarkis Tcholakian, domicilié au 2475, Alfred-Laliberté, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Serge S. Tcholakian.

Montréal, le 4 février 1988

54813-8-2 *Les procureurs du requérant,*
PLANTE, DUONG & GIULIANI

Sylvain Lapratte

Prenez avis que Sylvain Lapratte, domicilié au 268, rue Saint-Rédempteur, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvain Rollin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Hull, le 22 décembre 1987

54908-9-2 *Le procureur du requérant,*
ANDRÉ GAUTHIER, *avocat*

Wing Lun Ng

Prenez avis que Wing Lun Ng, domicilié au 7236, 18^e Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alan Wing Lun Ng.

Montréal, le 9 février 1988

Les procureurs du requérant,
UNTERBERG, LABELLE & ASS.

54909-9-2

Yang Hoang Li

Prenez avis que Yang Hoang Li, domicilié au 1060, rue Saint-Laurent, appartement 20, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yang-Li Hoang.

Montréal, le 17 janvier 1988

Le procureur du requérant,
JEAN FRANÇOIS PEPIN, avocat

54910-9-2

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2543-7849 2543-7849 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Bonaventure
2543-7856 2543-7856 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Saint-Maurice
2543-7864 2543-7864 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Québec
2543-7971 2543-7971 QUÉBEC INC.	1988 02 04	Québec
2543-8771 2543-8771 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Québec
2543-8904 2543-8904 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Québec
2543-9951 2543-9951 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Drummond
2543-9969 2543-9969 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Drummond
2543-9977 2543-9977 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Drummond
2543-9985 2543-9985 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Drummond
2543-9993 2543-9993 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Drummond
2544-5008 2544-5008 QUÉBEC INC.	1988 01 28	Chicoutimi
2544-5016 2544-5016 QUÉBEC INC.	1988 01 28	Saint-François
2544-5024 2544-5024 QUÉBEC INC.	1988 01 28	Montréal
2544-5032 2544-5032 QUÉBEC INC.	1988 01 28	Saint-François
2544-5057 2544-5057 QUÉBEC INC.	1988 01 27	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2544-5065 2544-5065 QUÉBEC INC.	1988 01 27	Drummond
2544-5172 2544-5172 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Longueuil
2544-5180 2544-5180 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Alma
2544-5198 2544-5198 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Saint-François
2544-5206 2544-5206 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Mingan
2544-5214 2544-5214 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Saint-François
2544-5222 2544-5222 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Drummond
2544-5511 2544-5511 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Beauce
2544-5529 2544-5529 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Québec
2544-5552 2544-5552 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Québec
2544-5990 2544-5990 QUÉBEC INC.	1988 02 04	Hull
2544-6295 2544-6295 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Chicoutimi
2544-6303 2544-6303 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2544-6311 2544-6311 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2544-6329 2544-6329 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2544-6337 2544-6337 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Québec
2544-6345 2544-6345 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Québec
2544-6352 2544-6352 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Chicoutimi
2544-6410 2544-6410 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2544-6428 2544-6428 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Chicoutimi
2544-6436 2544-6436 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Longueuil
2544-6444 2544-6444 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Roberval
2544-6451 2544-6451 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Roberval
2544-6469 2544-6469 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Saint-François
2544-6477 2544-6477 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Saint-François
2544-6584 2544-6584 QUÉBEC INC.	1988 02 04	Québec
2544-6659 2544-6659 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Beauce
2544-6733 2544-6733 QUÉBEC INC.	1988 02 05	Québec
2544-6741 2544-6741 QUÉBEC INC.	1988 02 05	Québec
2544-6758 2544-6758 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Saint-Hyacinthe
2544-6766 2544-6766 QUÉBEC INC.	1988 02 04	Saint-Maurice
2544-7061 2544-7061 QUÉBEC INC.	1988 02 04	Chicoutimi
2544-7079 2544-7079 QUÉBEC INC.	1988 02 04	Saint-François
2544-7087 2544-7087 QUÉBEC INC.	1988 02 04	Hull
2544-8010 2544-8010 QUÉBEC INC.	1988 02 05	Québec
2547-5518 2547-5518 QUÉBEC INC.	1988 01 28	Terrebonne
2547-5831 2547-5831 QUÉBEC INC.	1988 01 28	Longueuil
2547-5849 2547-5849 QUÉBEC INC.	1988 01 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-5856 2547-5856 QUÉBEC INC.	1988 01 28	Montréal
2547-5864 2547-5864 QUÉBEC INC.	1988 01 28	Montréal
2547-5872 2547-5872 QUÉBEC INC.	1988 01 28	Montréal
2547-5880 2547-5880 QUÉBEC INC.	1988 01 28	Montréal
2547-5898 2547-5898 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Laval
2547-5906 2547-5906 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-5914 2547-5914 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Longueuil
2547-5922 2547-5922 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-5930 2547-5930 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Saint-François
2547-5955 2547-5955 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Montréal
2547-5963 2547-5963 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8041 2547-8041 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8058 2547-8058 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8082 2547-8082 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8090 2547-8090 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8116 2547-8116 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Laval
2547-8132 2547-8132 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8157 2547-8157 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Laval
2547-8181 2547-8181 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-8199 2547-8199 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8207 2547-8207 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8215 2547-8215 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Beauharnois
2547-8223 2547-8223 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8231 2547-8231 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Longueuil
2547-8249 2547-8249 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8256 2547-8256 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Rimouski
2547-8298 2547-8298 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8306 2547-8306 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Laval
2547-8314 2547-8314 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8322 2547-8322 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8330 2547-8330 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8348 2547-8348 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Terrebonne
2547-8355 2547-8355 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8363 2547-8363 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8371 2547-8371 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8389 2547-8389 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8397 2547-8397 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8405 2547-8405 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-8413 2547-8413 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8421 2547-8421 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8439 2547-8439 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8447 2547-8447 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8454 2547-8454 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8462 2547-8462 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8470 2547-8470 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8488 2547-8488 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8496 2547-8496 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8512 2547-8512 QUÉBEC INC.	1988 02 18	Montréal
2547-8561 2547-8561 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8603 2547-8603 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Saint-François
2547-8645 2547-8645 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Laval
2547-8652 2547-8652 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Laval
2547-8660 2547-8660 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Longueuil
2547-8678 2547-8678 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Longueuil
2547-8827 2547-8827 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8835 2547-8835 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Laval
2547-8876 2547-8876 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-8884 2547-8884 QUÉBEC INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8918 2547-8918 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Montréal
2547-8926 2547-8926 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Montréal
2547-8975 2547-8975 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Longueuil
2547-8991 2547-8991 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Montréal
2547-9007 2547-9007 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Longueuil
2547-9049 2547-9049 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Terrebonne
2547-9056 2547-9056 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Saint-François
2547-9064 2547-9064 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Joliette
2547-9072 2547-9072 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Terrebonne
2547-9197 2547-9197 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Joliette
2547-9205 2547-9205 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Gaspé
2547-9270 2547-9270 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Terrebonne
2547-9288 2547-9288 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Laval
2547-9296 2547-9296 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Saint-Hyacinthe
2547-9304 2547-9304 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Drummond
2547-9361 2547-9361 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Beauharnois
2547-9387 2547-9387 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Rimouski
2547-9403 2547-9403 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-9411 2547-9411 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Montréal
2547-9445 2547-9445 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9510 2547-9510 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Saint-François
2547-9544 2547-9544 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Montréal
2547-9585 2547-9585 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Beauharnois
2547-9643 2547-9643 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9676 2547-9676 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9684 2547-9684 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9692 2547-9692 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9700 2547-9700 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9718 2547-9718 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9726 2547-9726 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9734 2547-9734 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9742 2547-9742 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9759 2547-9759 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9767 2547-9767 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9882 2547-9882 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Saint-Hyacinthe
2547-9916 2547-9916 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Terrebonne
2547-9957 2547-9957 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-9981 2547-9981 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9999 2547-9999 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2548-0013 2548-0013 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Joliette
2548-0021 2548-0021 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Joliette
2548-0039 2548-0039 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Joliette
2548-0070 2548-0070 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Longueuil
2548-0088 2548-0088 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Longueuil
2548-0104 2548-0104 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2548-0112 2548-0112 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2548-0120 2548-0120 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2548-0138 2548-0138 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Arthabaska
2548-0146 2548-0146 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Bedford
2548-0153 2548-0153 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Saint-Hyacinthe
2548-0161 2548-0161 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Saint-Hyacinthe
2548-0286 2548-0286 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Laval
2548-0294 2548-0294 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Montréal
2548-0302 2548-0302 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Longueuil
2548-0344 2548-0344 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Montréal
2548-0369 2548-0369 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Longueuil

Denomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2548-0401 2548-0401 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Laval
2548-0450 2548-0450 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Montréal
2548-0468 2548-0468 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Saint-François
2548-0476 2548-0476 QUÉBEC INC.	1988 02 15	Beauharnois
2548-0526 2548-0526 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Saint-Hyacinthe
2548-0559 2548-0559 QUÉBEC INC.	1988 02 02	Montréal
2548-0567 2548-0567 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Terrebonne
2548-0575 2548-0575 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Laval
2548-0609 2548-0609 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Montréal
2548-0617 2548-0617 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Laval
2548-0633 2548-0633 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Laval
2548-0682 2548-0682 QUÉBEC INC.	1988 02 03	Montréal
2548-0930 2548-0930 QUÉBEC INC.	1988 02 04	Montréal
2548-1037 2548-1037 QUÉBEC INC.	1988 02 04	Montréal
2548-1086 2548-1086 QUÉBEC INC.	1988 02 04	Laval
2547-8108 ACCÈS OMNI INC. OMNI ACCESS INC.	1988 01 29	Montréal
2544-5875 ACOUSTIQUE MÉGANTIC INC.	1988 02 03	Mégantic
2544-5727 ACOUSTIQUE RÉGIONALE INC.	1988 02 01	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2544-5131 AGRI-PNEU INC.	1988 01 29	Beauce
2547-8553 ALAIN DESBIENS & ASSOCIÉS INC.	1988 01 29	Québec
2548-0690 ALAIN LIMOGES ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.	1988 02 03	Joliette
2544-6717 ALARME W.A. INC.	1988 02 02	Terrebonne
2543-8821 ALIMENTATION MORIN & FILS LTÉE	1988 01 28	Kamouraska
2547-8272 ALTO PARANA INC.	1988 01 28	Montréal
2547-8983 ANNINA LINGERIE LTÉE	1988 02 01	Montréal
2543-9472 ARMOREL INC.	1988 02 01	Québec
2544-5164 ARQUANTECH INC.	1988 01 29	Trois-Rivières
2547-8967 LES ARTICLES DE SPORT MIRGUTITALIK INC. <i>MIRGUTITALIK SPORTING GOODS INC.</i>	1988 02 01	Abitibi
2547-9536 L'ARTISTE BOUCHER INC.	1988 02 01	Montréal
2542-6578 LES ASSURANCES J. EGIDE MASSÉ INC.	1987 12 22	Québec
2544-5925 ATELIER DE MOTEURS CROTEAU INC.	1988 02 04	Drummond
2547-8785 LES ATELIERS CRAIG INC.	1988 01 29	Terrebonne
2543-9456 ATLAS BAIN ET CÉRAMIQUE INC.	1988 02 01	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-9148 AUBERGE ENTRELACS (1988) INC.	1988 01 29	Joliette
2547-9163 AUTO YOBA INC. YOBA AUTO INC.	1988 01 29	Laval
2547-8280 AUTOMOBILE - KOUREPIS INC.	1988 01 28	Montréal
2543-9498 BEAUDOIN LALIBERTÉ COURTIER D'ASSURANCES INC.	1988 02 01	Québec
2547-9965 BÉLAIR & RIOUX ENTREPRENEURS PEINTRES INC.	1988 02 02	Terrebonne
2547-9262 BENOIT LATULIPPE TRAITEUR INC.	1988 02 01	Montréal
2547-8140 BERGERON ET CARON CONSTRUCTION INC.	1988 01 29	Joliette
2543-9753 BISTRO LE SAVARIN LTÉE	1988 01 28	Québec
2544-5248 BOIS FRANCS PLUS INC.	1988 02 03	Québec
2547-9866 BOIS RICHARD INC.	1988 02 02	Terrebonne
2543-8839 BOUTIQUE MAXIME BISSONNETTE INC.	1988 01 27	Terrebonne
2548-0500 DE BRÉSOLES PLANIFICATION ET GESTION DE LA COMMUNICATION INC.	1988 02 02	Montréal
2547-8165 BUFFET PARFAIT INC.	1988 01 29	Montréal
2543-9944 LES BUFFETS CROQUEMBOUCHE (1988) INC.	1988 01 29	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2548-0203 B. & D. ÉQUIPEMENT INC.	1988 02 02	Saint-Hyacinthe
2548-0310 CAPITAINE «Z» INC.	1988 02 03	Richelieu
2547-8629 LES CARROSSERIES LEBOEUF INC.	1988 01 29	Beauharnois
2547-8934 LA CAVE DE BEAUTÉ ET COULEURS INC.	1988 02 01	Rimouski
2548-0591 CENTRE DE DÉBOSELAGE ST-SIMON INC.	1988 02 03	Rimouski
2548-0278 CENTRE DE FORMATION EN GESTION C.F.G. INC.	1988 02 03	Montréal
2544-5693 CENTRE DE PORTES ET FENÊTRES LAFLAMME T.M. INC.	1988 02 02	Frontenac
2547-8587 CENTRE DE RÉNOVATION ROUSSILLON (1988) INC.	1988 01 29	Longueuil
2543-7773 CENTRE DU VERRE DE CONTACT J.R. CLÉMENT INC.	1988 01 29	Québec
2543-9365 CHARGEMENTS DALLAIRE & FRÈRES INC.	1988 01 26	Chicoutimi
2543-7815 AU CHÂTEAU DU BAMBIN INC.	1988 02 01	Québec
2548-0047 CHOUINARD & GASSE INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9650 CIRCUIT GRAND PRIX ST-MARCEL INC.	1988 02 02	Richelieu
2547-9338 CLIMATISATION RÉFRIGÉRATION AIR-TRON INC.	1988 02 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2543-9464 CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE TROIS-PISTOLES INC.	1988 08 01	Kamouraska
2547-8793 CLUB DE BILLARDS REPENTIGNY INC.	1988 01 29	Montréal
2548-0062 COFFRAGE VAL INC.	1988 02 02	Joliette
2547-8173 COMMUNICATION ET PROMOTIONS MAXIME VILLENEUVE INC.	1988 01 29	Montréal
2544-5883 COMPAGNIE DE GESTION M. D.J. INC.	1988 02 04	Québec
2544-5073 COMPAGNIE DE GESTION S.H.G.R. INC.	1988 02 02	Montréal
2543-9373 COMPTOIR DES TISSUS G.G.S.A. INC.	1988 01 26	Joliette
2543-9316 CONCEPT JOHANNE INC.	1988 01 26	Drummond
2544-5859 CONCEPT ROGER DION INC.	1988 02 03	Beauce
2547-8843 CONEPS INC.	1988 01 29	Montréal
2548-1078 CONFECTION LINA KING INC.	1988 02 04	Montréal
2544-5958 LES CONFISERIES DE LANAUDIÈRE INC.	1988 02 05	Joliette
2544-5644 CONSTRUCTION CLAUDE ROUSSEAU INC.	1988 02 01	Québec
2544-7624 CONSTRUCTION ELÉGANTE INC.	1988 02 02	Longueuil
2544-5636 CONSTRUCTION GAÉTAN CHAMPAGNE INC.	1988 01 28	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-9320 CONSTRUCTION HÉROUX, ALLARD ET GOYETTE INC.	1988 02 01	Arthabaska
2543-8805 CONSTRUCTION MACLOVIN INC.	1988 01 27	Longueuil
2547-9213 CONSTRUCTION M.Y.L. INC.	1988 02 01	Montréal
2544-6592 LES CONSTRUCTIONS ALAIN BERTHIAUME INC.	1988 02 04	Beauce
2547-8504 LES CONSTRUCTIONS BRAZEAU CYR INC.	1988 01 29	Bedford
2543-8813 CONSTRUCTIONS DERIC INC.	1988 01 28	Joliette
2543-9746 LES CONSTRUCTIONS GASTON LACASSE INC.	1988 01 28	Québec
2547-8868 LES CONSTRUCTIONS P.G.L. INC.	1988 01 29	Montréal
2544-6691 LES CONSTRUCTIONS YVON COUTU INC.	1988 02 03	Hull
2547-9817 CONSULTANTS EN SERVICE DE MESSAGERIE PERSONNALISÉ G.M.F. INC.	1988 02 01	Montréal
2547-9098 CONSULTATIONS ET RECHERCHES J. DUBOIS INC.	1988 02 01	Saint-François
2547-9015 CORPORATION DRAXCO INC.	1988 02 01	Montréal
2543-7922 COUVRE-PLANCHER SPÉCIALISÉ C.P.S. INC.	1988 02 03	Québec
2548-0054 LES CRÉATIONS ANDRÉ SAMSON INC.	1988 02 02	Longueuil
2544-5156 DENIS FAGNAN GROUPE CONSEIL INC.	1988 01 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-9874 DÉPANNEUR ANDRÉ LAPLANTE INC.	1988 02 02	Kamouraska
2544-6568 DÉPANNEUR JALAIN INC.	1988 02 03	Frontenac
2544-7640 DÉPANNEUR YVES GAGNON INC.	1988 02 05	Saint-Maurice
2544-5040 DÉPANNEURS C.J. INC.	1988 02 01	Québec
2548-0419 LES DESSINS VIBO INC.	1988 02 02	Longueuil
2543-8912 LES DÉVELOPPEMENTS TRANS-CANADA INC.	1988 02 01	Québec
2547-8751 DIANE SÉGUIN ET ASSOCIÉS INC.	1988 01 29	Montréal
2544-5628 DISTRIBUTION F.P.S. INC.	1988 02 02	Québec
2543-9506 DISTRIBUTION NEWBERRY INC. NEWBERRY DISTRIBUTION INC.	1988 02 02	Beauharnois
2547-9841 LES DISTRIBUTIONS NÉO-MED INC.	1988 02 02	Beauharnois
2544-5917 LES ÉCURIES WICKHAM INC.	1988 02 04	Drummond
2547-9619 EDIMAG INC.	1988 02 02	Laval
2547-8017 ÉLEVAGE AGRO-ALIMENTAIRE CUISSOT INC.	1988 01 28	Montréal
2543-8854 LES EMBELLISSEMENTS PELLETIER & PELLETIER INC.	1988 01 27	Kamouraska
2547-5948 ENSEIGNES MIVICOM INC.	1988 01 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2543-8888 ENTREPOSAGE FLEURIMONT INC.	1988 01 29	Saint-François
2544-5768 LES ENTREPRISES BERTRAND DEVOST INC.	1988 02 03	Québec
2544-6683 LES ENTREPRISES B. MONETTE INC.	1988 02 03	Pontiac
2547-9569 ENTREPRISES CHANTAL & DENIS MORIN INC.	1988 02 01	Kamouraska
2548-0542 LES ENTREPRISES D'ART AXEL INC.	1988 02 03	Laval
2548-0377 LES ENTREPRISES G. CORMIER INC.	1988 02 03	Terrebonne
2544-5867 LES ENTREPRISES HA-TRAS DES 4 INC.	1988 02 03	Drummond
2544-5909 LES ENTREPRISES HUBERT VINCENT INC.	1988 02 04	Beauharnois
2543-9407 LES ENTREPRISES JACQUES BOUDREAU INC.	1988 01 29	Québec
2544-5537 LES ENTREPRISES JEAN-MARC BOIVIN INC.	1988 02 01	Québec
2547-9478 LES ENTREPRISES J.Y. FORTIER INC.	1988 02 01	Terrebonne
2544-6675 LES ENTREPRISES LABRECQUE & VAILLANCOURT INC.	1988 02 03	Québec
2547-8124 LES ENTREPRISES LANOUE ET TREMBLAY INC.	1988 01 29	Trois-Rivières
2547-9635 LES ENTREPRISES MILLETTE ET PATRY INC.	1988 02 02	Terrebonne
2544-7046 LES ENTREPRISES ONO SANTOIANNI LTÉE	1988 02 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2543-8722 LES ENTREPRISES PI-LA INC.	1988 02 02	Québec
2547-8819 LES ENTREPRISES RICHARD MERCIER INC.	1988 02 01	Montréal
2547-8702 LES ENTREPRISES ROBERT POTHIER INC.	1988 01 29	Saint-François
2548-0385 LES ENTREPRISES RODIER LEBLOND INC.	1988 02 03	Kamouraska
2543-9399 LES ENTREPRISES SERGE GINGRAS INC.	1988 01 29	Québec
2544-5842 LES ENTREPRISES SILMA INC.	1988 02 03	Kamouraska
2544-5586 LES ENTREPRISES SYLVICOUBE INC.	1988 01 28	Québec
2544-5941 LES ENTREPRISES VACLAN INC.	1988 02 05	Drummond
2544-6287 ENTRETIEN DIANE BÉLANGER INC.	1988 02 01	Québec
2547-8538 ENTRETIEN D'IMMEUBLES PETERS INC. <i>PETER'S BUILDING MAINTENANCE INC.</i>	1988 01 29	Laval
2544-6550 ENTRETIEN EXCAVATECH INC.	1988 02 01	Longueuil
2544-7020 ÉQUIPEMENT D'ÉTABLE J.B. INC.	1988 02 04	Saint-François
2548-0005 LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ANCOR INC.	1988 02 02	Longueuil
2547-9023 LES ESCALIERS RIVE-SUD INC.	1988 02 01	Saint-Hyacinthe
2548-0757 EXCAVATION LAVENTURE INC.	1988 02 03	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2548-0435 E. POLIQUIN INC.	1988 02 02	Abitibi
2543-9308 FABRICATION B.L. INC.	1988 01 26	Montréal
2544-5743 FERME A. CÔTÉ & FILS INC.	1988 02 01	Frontenac
2547-9890 FERME HEPPELL INC.	1988 02 02	Rimouski
2543-7997 FERME J.A. COUET INC.	1988 02 04	Beauce
2547-9239 FERME LUDONIE INC.	1988 02 01	Beauharnois
2547-8611 FERME M.D. INC.	1988 01 29	Iberville
2548-0534 FERME Y.L. DEROME INC.	1988 02 03	Iberville
2547-8694 LES FERMES CLAUDETTE ET GEORGES GARIÉPY INC.	1988 01 29	Joliette
2544-6394 FIBRE DE VERRE 04 INC.	1988 01 29	Trois-Rivières
2544-6527 FLORENCE AUGUSTIN INC.	1988 02 02	Montréal
2548-0336 FORMATION MOTO-MAC INC.	1988 02 03	Longueuil
2548-1045 FOYER PRUD'HOMME INC.	1988 02 04	Montréal
2544-6725 FRECOM INC.	1988 02 04	Montréal
2548-0328 F.S.A. FRÉDÉRIC, STÉPHANE & ASSOCIÉS INC.	1988 02 03	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-8942 F.S.F. IMMOBILIER (QUÉBEC) INC.	1988 02 01	Montréal
2543-8896 LA GALERIE D'ART V (1988) INC.	1988 02 01	Québec
2544-6667 GAUTHIER COMMERCIALISATION LTÉE	1988 02 03	Saint-Maurice
2547-9775 GESTION ARCLERC INC.	1988 02 02	Longueuil
2544-5792 GESTION AU PALAIS GOURMAND INC.	1988 02 04	Québec
2544-7590 GESTION BRUNO DUPUIS INC.	1988 02 02	Saint-Hyacinthe
2543-8847 GESTION B.H. GAGNON INC.	1988 01 27	Roberval
2547-5815 GESTION CAZABON INC.	1988 01 28	Montréal
2544-6402 GESTION CONRAD FILTEAU INC.	1988 01 29	Abitibi
2547-8595 GESTION CONSEIL CHAMPAGNE INC.	1988 01 29	Terrebonne
2547-9908 GESTION DE L'IMMOBILIER DU BAS ST-LAURENT INC.	1988 02 02	Rimouski
2548-0492 GESTION DENTOM INC.	1988 02 02	Laval
2544-6774 GESTION GANIVEL INC.	1988 02 05	Québec
2547-9437 GESTION GILBERT LAVOIE INC.	1988 02 01	Kamouraska
2544-8028 GESTION G.J.T. INC.	1988 02 05	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2544-7012 GESTION IMMOBEL INC.	1988 02 04	Québec
2547-9486 GESTION JAMKA INC.	1988 02 01	Saint-François
2544-5933 GESTION J.C.M.T. INC.	1988 02 04	Québec
2543-6551 GESTION LÉANDRE INC.	1988 01 28	Québec
2544-6709 GESTION L. BÉLANGER ÉLECTRIQUE INC.	1988 02 03	Beauce
2544-7608 GESTION MARIO DUPONT INC.	1988 02 02	Bedford
2544-5594 GESTION MOBILIÈRE FRAMAR INC.	1988 01 28	Chicoutimi
2544-7657 GESTION PROLIMCO INC. PROLIMCO HOLDINGS INC.	1988 02 05	Montréal
2547-9429 GESTION RENAUD BEAULIEU INC.	1988 02 01	Kamouraska
2544-5834 GESTION RODOLPHE BRASSARD INC.	1988 02 03	Chicoutimi
2544-5123 GESTION T. BOUDREAU INC.	1988 01 29	Mingan
2543-7799 LES GESTIONS C.M. DUBOIS INC.	1988 03 01	Québec
2544-7053 GESTIONS INFO-COMDAC INC.	1988 02 01	Drummond
2543-9480 GILBERTE GUÉRETTE INC.	1988 01 29	Longueuil
2547-9932 GISÈLE JOLICOEUR-LEMIEUX INC.	1988 02 02	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-9247 LES GOUTTIÈRES EXPRESS DE LONGUEUIL INC.	1988 02 01	Longueuil
2547-8066 GRAPHFICTION INC.	1988 01 29	Longueuil
2544-5651 LE GROUPE BELEA INC.	1988 01 28	Montréal
2547-8728 GROUPE DE GESTION MARCOUX INC.	1988 01 29	Beauharnois
2547-9312 GROUPE F.H. INC.	1988 02 01	Saint-Hyacinthe
2547-8777 GROUPE F.L.P. INC.	1988 01 29	Montréal
2544-5685 LE GROUPE INVESTEX INC.	1988 01 28	Terrebonne
2548-0252 GROUPE TRIAVIS INC. TRIAVIS GROUP INC.	1988 02 03	Montréal
2547-9858 HABITATIONS GRENOBLE INC.	1988 02 02	Longueuil
2547-9080 LES HABITATIONS ROBERJEAN INC.	1988 02 01	Longueuil
2548-0096 HARMONIE A.K. INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9593 L'HEBDO DE SAINT-EUSTACHE INC.	1988 02 02	Laval
2547-9940 HÉROUX FORTIN SENÉCAL & ASSOCIÉS, CONSEILLERS EN ADMINISTRATION INC.	1988 02 03	Longueuil
2548-0187 H.P. SOCARE CANADA INC.	1988 02 02	Montréal
2547-9106 LES IMMEUBLES BANNIÈRE INC.	1988 02 01	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2548-0229 IMMEUBLES S.V.R. INC.	1988 02 02	Saint-Maurice
2547-9346 IMPORTATION DE CHAUSSURES ÉLÉGANT L.M. INC.	1988 02 01	Montréal
2547-9130 INFORMATIQUE F.S.D. LTÉE	1988 01 29	Terrebonne
2544-5826 INFOTECH DE L'ESTRIE INC.	1988 02 02	Saint-François
2548-0484 INSTALLATION S. LESSARD INC.	1988 02 02	Longueuil
2544-5610 INSTITUT DE SANTÉ ELTRY INC.	1988 01 28	Longueuil
2548-0237 INSTITUT D.D. PLUS COIFFURE INC.	1988 02 02	Montréal
2544-6576 LES INVESTISSEMENTS FERNAND CLOUTIER INC.	1988 02 04	Québec
2548-0658 LES INVESTISSEMENTS PROVOST & CHAPDELAINE INC.	1988 02 03	Montréal
2547-9791 JABREL CONSTRUCTION INC.	1988 02 02	Longueuil
2544-7665 JACQUES DRAPEAU ET ASS. LTÉE	1988 02 05	Québec
2543-8797 JACQUES SÉVIGNY INC.	1988 01 27	Frontenac
2544-7616 JARDINS DES CAYES INC.	1988 02 02	Baie-Comeau
2548-0427 JEAN MIGNAULT INC.	1988 02 02	Terrebonne
2544-5784 JEAN-FRANÇOIS JEANS INC.	1988 05 01	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2544-5750 JEAN-PIERRE DUBÉ ÉLECTRIQUE INC.	1988 02 01	Trois-Rivières
2547-8579 JOLIE-ELLE INC.	1988 01 29	Montréal
2547-9601 LE JOURNAL ARTISTES ET VEDETTES 2000 INC.	1988 02 02	Laval
2544-7038 JUDITH LAQUERRE INC.	1988 02 01	Longueuil
2544-5081 JULIEN VITRES INC.	1988 03 01	Québec
2543-7872 JUTRAS AUTOMOBILES INC.	1988 02 02	Trois-Rivières
2548-0666 J.A.P. DIESEL INC.	1988 02 03	Longueuil
2547-9502 J.D.L.J. ACOUSTIQUE INC.	1988 02 01	Montréal
2547-9031 J.F. CIALDELLA CONSULTANT EN CONSTRUCTION INC.	1988 02 01	Montréal
2544-6493 LAFRENIÈRE ALUMINIUM INC.	1988 01 28	Saint-Maurice
2547-9494 LATREILLE ENSEIGNES INC.	1988 02 02	Beauharnois
2547-9783 LAURENT SOREL EXCAVATION INC.	1988 02 02	Saint-Hyacinthe
2548-0351 LAVAGE DE VITRES ET ENTRETIEN SAVICK INC. SAVICK WINDOW CLEANING & MAINTENANCE INC.	1988 02 03	Laval
2543-8862 LÉOPOLD GAGNON CONSTRUCTION INC.	1988 01 27	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-8959 LIQUIDATION PLUS INC.	1988 02 01	Montréal
2543-7914 LOGAMA INC.	1988 02 02	Québec
2548-0443 LOGICONTACT INC.	1988 02 03	Montréal
2544-7582 LUC BOUCHER INC.	1988 02 02	Mingan
2547-8736 M E D L I L S O N INC.	1988 01 29	Montréal
2547-8546 LES MAÇONNERIES ROCHEFORT INC.	1988 01 29	Beauharnois
2548-1185 LES MAISONS JAMY INC.	1988 02 04	Trois-Rivières
2547-9833 MARCHÉ D'ALIMENTATION DES CARAÏBES INC.	1988 02 02	Montréal
2544-5974 MAURICE BOUVIER INC.	1988 02 05	Hull
2548-0179 MÉCANIQUE CLODAIR INC.	1988 02 02	Terrebonne
2547-8264 MENUISERIE DANIEL BERTHIAUME INC.	1988 01 28	Longueuil
2548-0518 MESSAGERIE PRO-J4B INC.	1988 02 02	Longueuil
2547-8769 LES MÉTAUX G.G. INC.	1988 01 29	Richelieu
2544-5578 MORIN & PARADIS INC.	1988 01 28	Montmagny
2548-0807 M.I. SYSTÈMES INFORMATIQUES (VENTE & LOCATION) INC. M.I. SYSTEMS, COMPUTERS SALES & LEASING INC.	1988 02 03	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2543-6676 M.R.G. AUTOMOBILES LTÉE	1988 02 01	Frontenac
2547-8900 NETTOYEUR ALMA SANI-AIR S.T. INC.	1988 01 29	Alma
2543-9431 OPTIQUE CRISTAL (1988) INC.	1988 01 27	Chicoutimi
2547-9973 ORDINATEUR PSI INC.	1988 02 02	Montréal
2547-8892 PAPARELLA, RACICOT & ASSOCIÉS INC.	1988 01 29	Montréal
2544-5701 PAYSAGE DE LA PÉPINIÈRE INC.	1988 01 28	Iberville
2547-9924 PAYSAGISTES ET PIERRES DE TAILLE A.S. INC.	1988 02 02	Montréal
2544-5669 LES PÉTROLES DE L'ESTRIE INC.	1988 01 28	Saint-François
2547-9825 PIERRE LAUZON, ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.	1988 02 02	Montréal
2548-0211 PLACE DES BOULEAUX (DELSON) INC.	1988 02 02	Longueuil
2547-5971 PLACEMENTS BOULE DE NEIGE INC.	1988 01 28	Hull
2543-9449 LES PLACEMENTS G.D.P.N. LTÉE	1988 02 01	Québec
2544-7632 LES PLACEMENTS M.D.R.A. INC.	1988 02 04	Roberval
2547-9155 PLACEMENTS PROMER INC.	1988 01 29	Longueuil
2548-0260 LES PLACEMENTS SOMA INC.	1988 02 03	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-9353 LES PLACEMENTS TIBERT INC.	1988 02 01	Terrebonne
2547-9452 PLACEMENTS VÉNUS INC.	1988 02 01	Montréal
2543-9415 PLÂTRIER RÉJEAN VACHON INC.	1988 01 27	Beauce
2547-9551 LES PLATS CUISINÉS CÔTE DE LIESSE INC. <i>CÔTE DE LIESSE DELICATESSEN INC.</i>	1988 02 01	Montréal
2547-8025 PLOMBERIE BEAUMIER ET FRÈRES INC.	1988 01 28	Longueuil
2544-7574 PLOMBERIE YVON LECLERC INC.	1988 02 03	Saint-Maurice
2548-0625 POURVOIRIE RIVIÈRE LA GALETTE INC.	1988 02 03	Richelieu
2544-5255 PROBLOC INC.	1988 02 04	Saint-Hyacinthe
2547-8686 PRODUITS PLASTIQUES SIROCCO INC. <i>SIROCCO PLASTIC PRODUCTS INC.</i>	1988 01 29	Terrebonne
2543-7823 PROMOTIONS P.M.R. INC.	1988 01 29	Laval
2548-0393 PUECH DESIGNER D'ICI INC.	1988 02 02	Montréal
2544-6378 QUALIGEL INC.	1988 01 29	Saint-Hyacinthe
2548-0195 QUINCAILLERIE RAYA INC. <i>RAYA HARDWARE INC.</i>	1988 02 02	Montréal
2544-5107 RACHEL AUBIN INC.	1988 01 28	Terrebonne
2543-7880 RAY.-P.R.O., CONSTRUCTIONS, INC.	1988 02 01	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2548-0583 RÉJEAN LESSARD INC.	1988 02 03	Beauharnois
2543-7906 REMORQUAGE SILLERY INC.	1988 02 03	Québec
2544-5735 RENÉ FLEURY INC.	1988 02 01	Arthabaska
2547-9171 RÉNOVATIONS P. BAILLARGEON INC.	1988 02 01	Montmagny
2544-5800 RÉNOVATIONS ST-PASCAL INC.	1988 02 04	Québec
2547-9189 RESTAURANT CHEZ RÉAL INC.	1988 03 01	Montréal
2548-0245 RESTAURANT ROSSY INC.	1988 02 02	Abitibi
2543-7765 LES RESTAURANTS MONZA INC.	1988 01 29	Québec
2547-9395 RICHARD CAMIRAND & ASSOCIÉS INC.	1988 02 01	Montréal
2544-5719 RUBANS FORTIN INC. FORTIN RIBBONS INC.	1988 01 28	Joliette
2544-6543 R. BOISSONNEAULT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN (1988) INC.	1988 02 01	Drummond
2543-9381 R.C.R. TÉLÉCOM INC.	1988 01 25	Abitibi
2547-9114 SAFARI VIDÉO PRODUCTIONS INC.	1988 02 01	Laval
2543-6668 SCHÉMA CONSEIL INC.	1988 02 01	Québec
2544-6600 SÉCHOIRS IBERVILLE INC.	1988 02 03	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2547-8033 SÉCURITÉ B. ROBICHAUD INC.	1988 01 28	Longueuil
2548-0641 SEMENCES GRIPON INC.	1988 02 03	Beauharnois
2543-7948 SERGE BONNEAU & FILS LTÉE	1988 02 01	Roberval
2544-5966 SERVICE DE DÉSINFECTION ROBILLARD INC.	1988 02 05	Joliette
2544-5818 SERVICE RENÉ CAYOUEUETTE INC.	1988 02 03	Québec
2548-0799 SERVICES ADMINISTRATIFS D. CHÉNIER INC.	1988 02 03	Longueuil
2547-9528 SERVICES BLIM LTÉE	1988 02 01	Trois-Rivières
2544-5677 LES SERVICES DE LOISIRS JO-BE INC.	1988 01 28	Saint-Hyacinthe
2547-9809 SERVICES DE PNEUS GILLES & SYLVIE INC.	1988 02 01	Laval
2543-9324 SERVICES FINANCIERS G. THIBEAULT INC.	1988 01 26	Saint-François
2547-8710 LES SERVICES INFORMATIQUES JYF INC.	1988 01 29	Montréal
2544-5560 LES SERVICES TECH + INC.	1988 02 02	Montréal
2544-6535 SHALANGERS INC.	1988 02 01	Saint-Maurice
2543-9514 SIMON ANDRÉ INC.	1988 01 28	Trois-Rivières
2547-9221 SOCIÉTÉ DE COSMÉTOLOGIE BERNIER INC.	1988 02 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2544-6360 LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE BERG INC. <i>THE BERG INTERNATIONAL SOCIETY INC.</i>	1988 01 29	Québec
2544-5230 SOLARIUM CONCEPT INC.	1988 02 03	Québec
2547-8009 STREAMLINE MARKETING INC.	1988 01 28	Montréal
2547-8744 SUPERMARCHÉ GRENIER INC.	1988 02 02	Témiscamingue
2543-8763 SURVEILLANCE DÉTEC INC.	1988 01 29	Québec
2547-9627 SYSTÈMES DE FILTRATION PURCO INC.	1988 02 02	Laval
2547-9254 SYSTÈMES INTÉRIEURS MIROC INC.	1988 02 01	Montréal
2547-9460 SYSTÈMES INTÉRIEURS TROIS ÉTOILES INC. <i>THREE STARS INTERIOR SYSTEMS INC.</i>	1988 02 01	Longueuil
2547-8801 TECHNOLOGIES ÉLECTRONIQUES MTS INC. <i>MTS ELECTRONIC TECHNOLOGIES INC.</i>	1988 01 29	Montréal
2544-5115 TERRASSEMENT C.G.R. INC.	1988 01 29	Laval
2544-5149 THÉRÈSE TREMBLAY INC.	1988 01 29	Montréal
2543-7781 LES TISSUS PÉNÉLOPE INC.	1988 01 26	Mingan
2544-5602 TRANSACTION INTERNATIONALE SAHARA ROSE INC.	1988 01 28	Laval
2547-9122 TRANSITAIRES WALKER INC. <i>WALKER FREIGHT FORWARDING INC.</i>	1988 02 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2544-6386 TRANSPORT A. RAYMOND ET FILS INC.	1988 01 29	Trois-Rivières
2543-8870 TRANSPORT CASSISTA INC.	1988 01 26	Rimouski
2544-5099 TRANSPORT DE PULPE D & M CARRIER INC.	1988 01 28	Mégantic
2543-7963 TRANSPORT DU KAMOURASKA LTÉE	1988 02 01	Kamouraska
2547-9379 TRANSPORT GAÉTAN DESCHAMPS INC.	1988 02 01	Longueuil
2547-8637 TRANSPORT J.C. BEAULIEU INC.	1988 01 29	Rimouski
2547-8850 LES USINAGES JACQUES DROLET INC.	1988 01 29	Montréal
2547-9577 LA VANNERIE BOULEVARD (1988) INC.	1988 02 01	Montréal
2547-9668 VERGER JEANNOT ALIX INC.	1988 02 02	Saint-Hyacinthe
2544-5891 VÊTEMENTS ET CHAUSSURES DRUMMOND INC.	1988 02 04	Drummond
2547-8520 LES VÊTEMENTS POUR HOMMES «CHIC MONSIEUR» INC.	1988 01 29	Montréal
2543-7989 YVON CHATIGNY CONSULTANT INC.	1988 02 04	Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1108-8150 ANGELCO CONTAINERS LTD.	1967 08 30	1988 02 03	CONTENEURS ANGELCO LTÉE ANGELCO CONTAINERS LTD.
1468-3049 LES ATELIERS ÉLECTRIQUES GENELEC INC.	1976 07 06	1988 01 28	
1626-6967 LES AUTOBUS J.B.L. INC.	1978 05 19	1988 02 05	
1341-9288 A. MARTIN & CIE LIMITÉE	1932 03 14	1988 01 27	1341-9288 QUÉBEC INC.
1236-2489 BARK LAKE ESTATES INC.	1970 11 06	1988 01 28	
1177-0997 BREMO INC.	1965 04 26	1988 02 01	
1111-0228 CLEMENT MACHINERY INC.	1963 07 19	1988 02 05	MACHINERIE CLÉMENT INC. CLEMENT MACHINERY INC.
1241-4710 CLUB LAC BRÛLÉ INC.	1919 07 12	1987 12 22	
1465-0691 COMMERCO INC.	1976 02 23	1988 02 05	
1359-2712 CONSTRUCTION HABICO INC.	1974 09 23	1988 01 28	
1461-7898 CONSTRUCTION J. & R. SAVARD LTÉE	1975 09 05	1988 02 01	
1251-2810 DAVID RUBIN INC.	1969 08 20	1988 01 27	
1153-2926 ELPHÉGE GRENIER INC.	1967 06 21	1988 01 29	
1277-4949 ENSEIGNES MODERNES NÉON, CIE LTÉE	1953 09 28	1988 01 29	GESTION R. CADIEUX INC.
1371-9042 EXCAVATION R. BOIVIN LTÉE	1975 04 01	1988 02 01	
1633-7149 FERME A. HAMELIN INC.	1979 02 13	1988 02 02	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1464-7796 FERME CLAIR-GRÉ INC.	1976 02 12	1988 02 01	
1638-8928 FERME MARC-ANDRÉ POULIN INC.	1979 09 17	1988 01 28	
1635-0944 GARAGE GÉRALD LAPIERRE INC.	1979 03 29	1988 02 03	
1467-5367 GAUDETTE, MAURICE & ASSOCIÉS INC.	1976 05 31	1988 01 25	PIMAC INC.
1469-2149 GOUIN, PERREAULT & ASSOCIÉS INC.	1976 08 12	1988 02 01	
1261-1158 INVESTISSEMENTS FRAND INC.	1959 01 28	1988 01 29	
1633-0151 ISOLATION ROLLAND BELISLE INC.	1979 01 19	1988 02 02	ISOLATION & ACOUSTIQUE ROLLAND BELISLE (1988) INC.
1349-4190 JEAN DENIS BOYER INC.	1972 09 07	1988 01 21	
1269-2828 J. SAINT-PIERRE INC.	1965 09 16	1988 01 27	
1347-6049 J.P. ROY & FILS INC.	1972 06 09	1988 02 01	
1105-1745 LÉO HARDY & CIE LTÉE	1960 11 28	1988 01 28	LÉA HARDY & CIE LTÉE LÉA HARDY & CO. LTD.
1633-4732 MARINE LACHINE INC.	1979 02 05	1988 01 29	
1231-9729 NOVAMIN INC.	1956 05 04	1988 01 29	
1480-9768 PÂTISSERIE D'ORLÉANS INC.	1975 11 19	1988 02 04	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORLÉANS INC.
1504-0009 PIERRE PRIMEAU INC.	1976 06 25	1988 02 04	
1311-5449 PLACEMENTS BERMADO INC.	1968 08 20	1988 02 04	
1634-2693 POISSONNERIE DE NEW RICHMOND INC.	1979 03 05	1988 02 02	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1465-9593 QUINCAILLERIE STE-CLAIRE (1976) INC.	1976 03 31	1988 01 18	ENTREPRISE HERVÉ BOUCHER INC.
1175-2516 ROMÉO GÉLINAS INC.	1965 03 23	1988 01 28	
1501-5274 R. PETITCLERC & FILS INC.	1975 12 22	1988 01 29	
1198-8565 STATION CHARLES-HENRI FERLAND INC.	1970 06 01	1988 02 01	
1463-7482 SYSTÈME AUTOMATIQUE INCENDIE COUTURE INC.	1975 12 19	1988 01 29	
1371-7160 TABATIÈRE CABRY INC.	1975 03 13	1988 02 03	
1349-5007 YVON POTVIN INC.	1972 08 29	1988 01 22	

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

366

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2544-6519 ABINORD LTÉE	ABINORD LTÉE 2428-1404 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Abitibi
2544-6501 ALPRO ÉLECTRIQUE INC.	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LAROUCHE LTÉE JACQUES PLANTE ÉLECTRIQUE INC. ARCHAMBAULT ÉLECTRIQUE INC. ALPRO ÉLECTRIQUE INC.	1988 02 01	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2544-5503 BOITEAU LUMINAIRE INC. LUMINAIRE BOITEAU INC.	BOITEAU LUMINAIRE INC. BOITEAU INC. C.T. DESIGN LTÉE 2529-1972 QUÉBEC INC.	1988 01 31	Québec
2544-5545 LE CINÉ VIDÉOCLUB DE QUÉBEC INC.	LE CINÉ VIDÉOCLUB DE QUÉBEC INC. CAFÉ BAR LE CINOCHÉ INC.	1988 02 01	Québec
2544-7004 COMPOSITION BROMONT INC.	COMPOSITION BROMONT INC. LES ATELIERS DE MONTAGES S.J. INC.	1988 02 01	Bedford
2543-7807 GESTION CODEFOR INC.	GESTION CODEFOR INC. 2326-8774 QUÉBEC INC.	1988 02 29	Québec
2543-6692 LES GESTIONS MICHEL ROY INC.	LES GESTIONS MICHEL ROY INC. 2428-5926 QUÉBEC INC.	1988 01 31	Québec
2544-8002 GIGI INC.	GIGI INC. LA BOÎTE À LINGERIE INC.	1988 01 31	Montréal
2543-7898 GILLES SÉGUIN INC.	GILLES SÉGUIN INC. GESTION FINANCIÈRE G. & G. SÉ- GUIN INC.	1988 02 01	Laval
2543-7930 J.Y. DESCHÈNES INC.	2413-7754 QUÉBEC INC. J.Y. DESCHÈNES INC.	1988 02 02	Abitibi
2543-6684 LES GESTIONS REMY DUCHES- NEAU INC.	LES GESTIONS REMY DUCHES- NEAU INC. 2428-6031 QUÉBEC INC.	1988 01 31	Québec
2543-7831 NORMAN & FILS LTÉE	2538-7416 QUÉBEC INC. NORMAN & FILS LTÉE	1988 02 01	Québec
2544-5776 LES PLACEMENTS SYLVIO BOIVIN INC.	LES PLACEMENTS SYLVIO BOIVIN INC. 2546-7853 QUÉBEC INC.	1988 02 01	Chicoutimi
2543-8789 TAVERNE LAURENTIDE INC.	TAVERNE LAURENTIDE INC. MATTE FURNITURE POLISHING INC.	1988 02 01	Laval

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2160-9201 2160-9201 QUÉBEC INC.	1983 10 11	1988 02 03	du capital-actions
2316-3553 2316-3553 QUÉBEC INC.	1985 02 01	1988 01 29	de la dénomination sociale: GARAGE J.M. COUTURE & FILS INC.
2333-2059 2333-2059 QUÉBEC INC.	1985 12 30	1988 01 29	de la dénomination sociale: ESCOVET INC.
2421-3605 2421-3605 QUÉBEC INC.	1986 10 20	1988 02 01	du district: Laval
2422-2309 2422-2309 QUÉBEC INC.	1986 11 12	1988 01 25	de la dénomination sociale: SEREGA INC.
2426-9219 2426-9219 QUÉBEC INC.	1987 02 04	1988 01 27	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES CULTURELLES INC.
2428-7666 2428-7666 QUÉBEC INC.	1987 02 03	1988 02 05	1) du district: Kamouraska 2) du capital-actions
2429-8408 2429-8408 QUÉBEC INC.	1987 02 26	1988 02 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
2430-9114 2430-9114 QUÉBEC INC.	1987 03 09	1988 01 29	du district: Longueuil
2524-1118 2524-1118 QUÉBEC INC.	1987 04 06	1988 02 02	de la dénomination sociale: SPORTS DAVIS INC.
2524-1548 2524-1548 QUÉBEC INC.	1987 04 07	1988 01 28	du district: Montréal
2526-3492 2526-3492 QUÉBEC INC.	1987 05 27	1988 02 02	1) de la dénomination sociale: DÉVELOPPEMENTS LES BRISES DE STE-ADÈLE INC. 2) du district: Terrebonne
2526-9325 2526-9325 QUÉBEC INC.	1987 06 11	1988 01 26	de la dénomination sociale: TRANSPORT MCMI INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2526-9333 2526-9333 QUÉBEC INC.	1987 06 11	1988 01 26	de la dénomination sociale: TRANSPORT MACHILLOU INC.
2527-5439 2527-5439 QUÉBEC INC.	1987 06 23	1988 01 28	de la dénomination sociale: LES TERRASSES FLEURIES INC.
2527-9829 2527-9829 QUÉBEC INC.	1987 07 06	1988 01 20	du district: Saint-François
2528-6873 2528-6873 QUÉBEC INC.	1987 07 30	1988 02 02	du district: Saint-François
2528-8218 2528-8218 QUÉBEC INC.	1987 08 03	1988 02 03	de la dénomination sociale: GESTION RENE RUEST INC.
2530-5459 2530-5459 QUÉBEC INC.	1987 09 17	1988 02 01	de la dénomination sociale: DÉVELOPPEMENT MI-LIEU INC.
2530-5533 2530-5533 QUÉBEC INC.	1987 09 17	1988 02 01	du district: Joliette
2530-5848 2530-5848 QUÉBEC INC.	1987 09 18	1988 02 01	de la dénomination sociale: LUC LAGACÉ COURTIER INC.
2530-6705 2530-6705 QUÉBEC INC.	1987 09 21	1988 01 29	du district: Longueuil
2531-2240 2531-2240 QUÉBEC INC.	1987 10 01	1988 01 25	de la dénomination sociale: LES PROPRIÉTÉS CHRISTINA INC.
2531-8833 2531-8833 QUÉBEC INC.	1987 10 20	1988 01 29	du district: Joliette
2531-9740 2531-9740 QUÉBEC INC.	1987 10 23	1988 02 02	de la dénomination sociale: COURRIER FRONTENAC INC.
2533-8468 2533-8468 QUÉBEC INC.	1987 12 09	1988 02 03	de la dénomination sociale: GESTION CLINI-SANTÉ INC.
2533-8583 2533-8583 QUÉBEC INC.	1987 12 09	1988 02 03	de la dénomination sociale: GESTION E.I.S. INC. E.I.S. HOLDINGS INC.
2536-4696 2536-4696 QUÉBEC INC.	1987 06 16	1988 02 01	de la dénomination sociale: LEPAGE O'BRIEN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2537-5916 2537-5916 QUÉBEC INC.	1987 07 28	1987 12 16	1) de la dénomination sociale: MICHEL PRINCE INC. 2) du district: Trois-Rivières
2537-7722 2537-7722 QUÉBEC INC.	1987 07 31	1988 01 29	du district: Montréal
2538-0742 2538-0742 QUÉBEC INC.	1987 08 11	1988 01 25	de la dénomination sociale: FORAGE TERRAURA INC.
2538-5337 2538-5337 QUÉBEC INC.	1987 08 26	1988 01 26	de la dénomination sociale: JUBINVILLE ÉLECTRIQUE INC.
2539-1749 2539-1749 QUÉBEC INC.	1987 09 17	1988 01 22	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES GLOBAL-SHERBROOKE INC.
2539-4156 2539-4156 QUÉBEC INC.	1987 09 22	1988 01 27	de la dénomination sociale: GESTION HARDY TARDIF APRIL INC.
2540-1159 2540-1159 QUÉBEC INC.	1987 10 14	1988 01 28	1) de la dénomination sociale: LES BRASSEURS DU NORD INC. 2) du district: Terrebonne
2540-9087 2540-9087 QUÉBEC INC.	1987 11 06	1988 02 01	de la dénomination sociale: CABANONS MARCEL VÉZINA INC.
2541-9540 2541-9540 QUÉBEC INC.	1987 12 10	1988 01 28	de la dénomination sociale: BOUCHERIE CHAMPFLEURI INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2542-2759 2542-2759 QUÉBEC INC.	1987 12 17	1988 02 01	de la dénomination sociale: LES AUTOS RÉAL FREDETTE INC.
2542-6263 2542-6263 QUÉBEC INC.	1987 12 23	1988 01 18	de la dénomination sociale: LES TRANSPORTS CLAUDE LORANGER INC.
2543-0000 2543-0000 QUÉBEC INC.	1988 01 14	1988 01 22	de la dénomination sociale: SERVICE AMBULANCIER MÉDICAPITALE (MONTRÉAL) LTÉE
2543-0018 2543-0018 QUÉBEC INC.	1988 01 14	1988 01 22	de la dénomination sociale: SERVICE AMBULANCIER ACTION-SANTÉ (MONTRÉAL) LTÉE
2543-0026 2543-0026 QUÉBEC INC.	1988 01 14	1988 01 22	de la dénomination sociale: SERVICE AMBULANCIER LÉPINE-CLOUTIER LTÉE
2543-1990 2543-1990 QUÉBEC INC.	1987 12 04	1988 01 28	1) de la dénomination sociale: FORAGE ANDRÉ GAGNON INC. 2) du district: Bedford
2543-2311 2543-2311 QUÉBEC INC.	1987 12 04	1988 01 28	du district: Saint-Maurice
2543-2329 2543-2329 QUÉBEC INC.	1987 12 04	1988 02 02	du district: Rouyn-Noranda
2543-2543 2543-2543 QUÉBEC INC.	1987 12 04	1988 02 02	de la dénomination sociale: A. MARTIN & CIE LTÉE
2543-2600 2543-2600 QUÉBEC INC.	1987 12 10	1988 02 01	de la dénomination sociale: DESSI-TECHNIKA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2543-4556 2543-4556 QUÉBEC INC.	1987 12 14	1988 01 22	de la dénomination sociale: IMPRIMERIE INTERPRESSE INC.
2543-4812 2543-4812 QUÉBEC INC.	1987 12 15	1988 01 29	de la dénomination sociale: SANOFI CANADA, INC.
2543-8342 2543-8342 QUÉBEC INC.	1988 01 22	1988 02 02	1) du capital-actions 2) des dispositions
2544-0140 2544-0140 QUÉBEC INC.	1987 12 31	1988 01 29	1) de la dénomination sociale: PLOMBERIE LAGUE INC. 2) du district: Bedford
2544-0157 2544-0157 QUÉBEC INC.	1987 12 31	1988 02 01	du district: Terrebonne
2544-3557 2544-3557 QUÉBEC INC.	1987 12 23	1988 01 28	de la dénomination sociale: AGENCE D'ASSURANCE SAYEGH, NACHUM ET ASS. INC.
2544-4217 2544-4217 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1988 01 27	de la dénomination sociale: GESTION JEAN-MARC BINETTE INC.
2545-3697 2545-3697 QUÉBEC INC.	1988 01 07	1988 01 20	du district: Saint-François
2545-3705 2545-3705 QUÉBEC INC.	1988 01 07	1988 01 21	du district: Saint-Hyacinthe
2545-3713 2545-3713 QUÉBEC INC.	1988 01 07	1988 01 21	du district: Laval
2545-3721 2545-3721 QUÉBEC INC.	1988 01 07	1988 01 22	du district: Beauharnois
2545-3739 2545-3739 QUÉBEC INC.	1988 01 07	1988 01 22	du district: Gaspé

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2546-6368 2546-6368 QUÉBEC INC.	1988 01 12	1988 01 22	du district: Longueuil
2546-6376 2546-6376 QUÉBEC INC.	1988 01 12	1988 01 22	du district: Saint-François
2546-6384 2546-6384 QUÉBEC INC.	1988 01 12	1988 01 28	1) de la dénomination sociale: PIÈCES D'AUTO RIOUX INC. 2) du district: Gaspé
2546-6400 2546-6400 QUÉBEC INC.	1988 01 12	1988 01 28	du district: Beauharnois
2546-7804 2546-7804 QUÉBEC INC.	1988 01 15	1988 01 28	du district: Mingan
2547-3646 2547-3646 QUÉBEC INC.	1988 01 25	1988 01 29	de la dénomination sociale: ATELIER DE RESSORTS B.C. INC.
2309-9203 ADÉLARD MALTAIS & FILS INC.	1984 09 07	1987 12 16	du district: Hull
1471-9579 AMUSEMENTS CÔTÉ INC.	1976 12 03	1988 02 01	du capital-actions
1845-2425 LES ARMOIRES ET MEUBLES LAMCO INC.	1981 04 10	1988 01 22	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES R.C. LAGACÉ INC.
2315-4016 AUTOMOBILE G.P.R. INC.	1985 01 16	1988 02 01	1) de la dénomination sociale: MAINTENANCE G P R INC. 2) du district: Terrebonne
1299-1782 AUTOMOBILES ANGERS INC.	1968 07 08	1988 01 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2438-5759 A. G. FRÉCHETTE MARKETING INC.	1986 07 09	1988 02 01	du district: Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1859-3806 BAR-LAITIER ÉLYSÉE INC.	1982 07 07	1988 01 27	de la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS VAL-MARY INC.
1466-8669 BROQUI INC.	1976 05 07	1988 02 01	du capital-actions
2315-0626 CAM-SUPPORT INC.	1985 01 10	1988 02 02	du capital-actions
2542-2247 LES CASSE-CROÛTE JOLI-COEUR INC.	1987 12 23	1988 02 05	de la dénomination sociale: 2542-2247 QUÉBEC INC.
1856-8253 CENTRE D'ENTRETIEN DE CAMIONS PRO INC.	1982 04 08	1988 01 22	de la dénomination sociale: CAMIONS RIVE SUD INC.
1215-5883 CHALET PIEDMONTAIS INC.	1971 05 18	1988 01 29	de la dénomination sociale: 1215-5883 QUÉBEC INC.
2543-0505 CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ÉQUIN INC.	1988 01 18	1988 02 02	de la dénomination sociale: BUREAU VÉTÉRINAIRE ÉQUIN INC.
2316-3041 LES COLLECTIONS AUBERGINE INC.	1985 02 11	1988 02 01	du district: Longueuil
2528-4563 LES COMMERÇANTS INTERNATIONAUX WELCOME INC.	1987 07 22	1988 02 02	du district: Montréal
2436-8847 COMPLEXE SORTIE 55 INC.	1986 08 01	1988 02 01	de la dénomination sociale: CANTINE SORTIE 55 INC.
1118-0775 CONSTRUCTEURS PAYSAGISTES DOMINION LTÉE	1963 03 22	1988 01 29	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2528-2013 CONSTRUCTION AMBASSADE INC.	1987 07 13	1988 01 22	ajoutant la version: <i>EMBASSY CONSTRUCTION INC.</i>
2435-6743 CONSTRUCTION ROBERT & RICHARD INC.	1986 04 11	1988 01 29	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION ROBERT POULIN INC.
2419-9440 LES CONSTRUCTIONS AUDET ET MORISSETTE INC.	1986 09 09	1988 01 28	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS AUDET INC.
2542-4649 CONSTRUCTIONS RICMAR INC.	1987 12 23	1988 01 28	de la dénomination sociale: PLACEMENTS RICMAR INC.
1128-6259 CONTRACTEURS S.M. MELNYK LTÉE	1962 10 26	1988 01 29	du capital-actions
2329-1453 LA CORPORATION IMMOBILIÈRE SALCO INC.	1985 10 02	1988 02 01	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES FEREX INC. <i>FEREX ENTERPRISES INC.</i>
2310-0852 CÔTÉ, GAGNON & ASSOCIÉS INC.	1984 09 14	1988 02 03	du capital-actions
1370-0877 COUVREUR ET FERBLANTIER D.J.D. INC.	1974 10 18	1988 01 27	de la dénomination sociale: TOITURES ROCH DAOUST ET FILS INC.
2436-2733 DÉCOR EXPERTS INC.	1986 04 25	1987 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2527-8730 DENIS COULOMBE COUVREUR INC.	1987 07 02	1988 01 29	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2422-5070 LES DISTRIBUTIONS G.L.L. INC.	1986 11 24	1988 02 03	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES SERGE GAGNON INC.
1371-5693 ECONOFAR INC.	1975 03 05	1988 01 29	du capital-actions
2546-8729 ÉLECTRONIQUE MATTEAU (1988) INC.	1988 01 19	1988 01 25	du capital-actions
2542-4730 LES ENTREPÔTS CONTACTRADE INC.	1987 12 29	1988 01 28	du capital-actions
2439-8612 LES ENTREPRISES BERNARD BOULIANNE INC.	1986 08 26	1988 01 29	de la dénomination sociale: DALLAIRE HYDRAULIQUE INC.
2526-0647 LES ENTREPRISES CONNIC INC.	1987 05 21	1988 01 29	du district: Terrebonne
1645-6055 LES ENTREPRISES JEAN GAUTHIER & FILS, INC.	1980 06 23	1988 01 27	1) du district: Charlevoix 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1340-3639 LES ENTREPRISES LE CORBUSIER TROIS-RIVIÈRES INC.	1973 08 20	1988 01 27	du district: Laval
2429-4209 LES ENTREPRISES LOUIS GAUDREAU INC.	1987 02 13	1988 02 02	du capital-actions
2424-9757 ENTREPRISES MARK HOT INC.	1986 12 11	1988 01 26	1) de la dénomination sociale: DISTRIBUTION CSI INC. 2) du district: Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1364-5262 ÉQUIPEMENT DOYON & FRÈRES INC.	1975 07 07	1988 01 21	1) de la dénomination sociale: ÉQUIPEMENT DOYON INC. DOYON EQUIPMENT INC. 2) du capital-actions
1840-6223 LES ÉQUIPEMENTS BOUFFARD INC.	1980 11 17	1988 01 26	de la dénomination sociale: LES PRODUITS ALUMINIUM F.C.S. INC.
2318-7479 EXPO-LOC INC.	1985 04 01	1988 01 27	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2168-1770 FERME DE TRUITE DE SOURCE F.T.S. INC.	1984 03 29	1988 01 27	de la dénomination sociale: TRUITES DES SOURCES INC. WATER SPRINGS TROUTS INC.
1844-8894 FERMES VICTOIRE INC.	1981 03 31	1988 02 01	du capital-actions
2533-0085 FERTICHEM INC.	1987 11 19	1988 02 04	du district: Iberville
2411-2880 FOURNIER, FORTIN, SAMSON INC.	1986 02 03	1988 02 15	de la dénomination sociale: FORTIN SAMSON CHABOT INC.
1628-6650 FRUITS ET LÉGUMES TASCHEREAU INC.	1978 07 31	1988 01 29	du district: Longueuil
1271-0125 F.X. LAMONTAGNE LIMITÉE	1946 12 10	1988 02 03	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2324-1862 GARDERIE MILLE FLEURS INC.	1985 07 29	1988 03 01	de la dénomination sociale: GARDERIE, PRÉ-MATERNELLE ET MATERNELLE MILLE FLEURS INC.
2415-5657 GESTION BLAIS & GRENIER INC.	1986 04 15	1988 02 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
1853-4024 GESTION CHARLES-ÉMILE RIVEST INC.	1981 12 15	1988 01 28	du capital-actions
2419-1488 GESTION CLAUDE MATTE INC.	1986 08 12	1988 01 22	de la dénomination sociale: LES GESTIONS S.P.O.C. INC.
2524-5689 GESTION DE PUBLICATIONS IMMOBILIÈRES (G.P.I.) INC.	1987 04 15	1988 01 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
2416-4782 GESTION IMMOBILIÈRE GISELE LANGLOIS LTÉE	1986 05 14	1988 01 25	de la dénomination sociale: GISELEC INC.
2547-3463 GESTION J.M. BEAULIEU INC.	1988 01 22	1988 01 28	du capital-actions
2536-0439 GESTION LINDEAU INC.	1987 06 02	1988 02 01	du capital-actions
2540-7362 LES GESTIONS J.R. MÉNARD INC.	1987 11 03	1988 02 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
2165-7804 GROUPE T.C.G. (QUÉBEC) INC.	1983 12 31	1988 01 27	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs; minimum: 3 maximum: 15

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2334-7313 G. CLOUTIER RÉFRIGÉRATION INC.	1986 01 31	1988 01 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1185-0997 HECTOR HÉBERT INC.	1968 08 21	1988 01 25	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS HECTOR HÉBERT (1988) INC.
1643-2916 IMPRIMERIE RICHARD STE-THERÈSE INC.	1980 04 01	1988 01 28	de la dénomination sociale: TRANS LITHO INC.
1281-6799 LES INDUSTRIES DE BOIS DE ST-RAYMOND LIMITEE	1949 03 16	1988 02 02	du capital-actions
1108-8028 LES INDUSTRIES SUNSET DE LAVALTRIE INC.	1967 12 18	1988 01 26	du district: Montréal
2543-5181 INVESTISSEMENTS OXDON INC.	1987 12 15	1988 01 25	du capital-actions
1502-0522 JACQUES DURETTE INC.	1976 02 09	1988 02 01	de la dénomination sociale: IMMEUBLE DINACOM INC.
2333-8874 LES LABORATOIRES L. TURCOT INC.	1986 01 20	1988 01 29	du capital-actions
1100-2532 LES LIGNES TÉMIS LTÉE	1960 12 07	1988 02 01	1) de la dénomination sociale: TÉMIS INC. 2) du district: Arthabaska
1840-5837 LOCATION PRINCEVILLE INC.	1980 11 13	1988 02 02	de la dénomination sociale: GESTION AQUA PLUS INC.
1843-2484 LOCATION TROIS-RIVIÈRES DATSUN INC.	1981 02 13	1988 02 03	de la dénomination sociale: MULTI-LOCATIONS DESRUES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2321-2285 LES MAISONS LA CANTONNIÈRE INC.	1985 05 21	1988 02 01	du district: Québec
1101-6193 MARCHÉ LACHANCE INC.	1966 03 07	1988 02 01	du capital-actions
1848-9641 MÉDIATISE INC.	1981 07 30	1988 02 02	1) de la dénomination sociale: LES SERVICES DE COURTAGE D'INFORMATION TÉLÉMARK INC. 2) du district: Longueuil 3) du capital-actions 4) des dispositions 5) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2424-1838 MÉLYCO INC.	1986 11 18	1988 02 01	du capital-actions
1109-6914 MILLFOAM INC.	1961 03 27	1988 01 29	de la dénomination sociale: 1109-6914 QUÉBEC INC.
1863-5326 MOÏSE CADORETTE INC.	1982 11 30	1988 02 01	de la dénomination sociale: CADORETTE MARINE CORPORATION
2334-2868 MUREX INC.	1986 01 21	1988 02 03	1) du capital-actions 2) des dispositions
2537-8720 M.J. PRÉCISION INC.	1987 08 03	1988 01 25	1) de la dénomination sociale: FERME MAXIME BOISCLAIR INC. 2) du district: Drummond
2329-6825 NETTOYEUR VITE-À-NEUF INC.	1985 10 28	1988 01 29	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2334-1662 PARÉ & ASSOCIÉS, COURTIER EN ÉPARGNE COLLECTIVE ET EN CONTRATS D'INVESTISSEMENT INC.	1986 01 24	1988 02 02	1) du district: Montréal 2) du capital-actions 3) des dispositions
2536-6162 PÂTISSERIE BAIE-COMEAU INC.	1987 06 22	1988 01 29	1) de la dénomination sociale: RESTAURANT C.P. TREMBLAY - CAFÉ PLUS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2169-8220 PHOTO 1010 INC.	1984 05 08	1988 01 29	1) de la dénomination sociale: LES POST-PRODUCTIONS P.D.M. INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2154-1388 PLACEMENTS E.R. INC.	1983 04 28	1988 02 01	du capital-actions
2160-3253 LES PLACEMENTS G.R.W. PAQUET INC.	1983 09 29	1988 01 27	du capital-actions
2534-7865 LES PLACEMENTS HECTOR HÉBERT INC.	1987 04 30	1988 01 25	de la dénomination sociale: HECTOR HÉBERT (1988) INC.
2313-2830 PLACEMENTS P.E. MAJEAU INC.	1984 11 30	1988 01 29	du capital-actions
2154-2469 PLOURDE, BROUSSEAU & ASSOCIÉS INC.	1983 04 19	1988 01 28	de la dénomination sociale: GESTION PLOURDACTION INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2541-7122 LES PRODUCTIONS GAGNÉ LTÉE	1987 12 03	1988 02 04	de la dénomination sociale: LES FILMS SYLVY GAGNÉ LTÉE
2543-3459 PROPRIÉTÉS DE LA CÔTE ANGLAISE INC.	1987 12 11	1988 02 01	du capital-actions
1105-4236 QUINCAILLERIE MÉTRO INC.	1956 06 12	1988 01 28	du capital-actions
1355-2088 RADIATEURS ACMÉ INC.	1974 03 22	1988 02 03	du capital-actions
1242-1905 RÉAL CAISSY INC.	1969 09 23	1988 01 28	du capital-actions
2170-9183 RESTAURANT LE PETIT CHARBON INC.	1984 05 28	1988 02 01	de la dénomination sociale: 2170-9183 QUÉBEC INC.
2439-7507 RESTO JOS (ST-FÉLICIEN) INC.	1986 08 22	1988 02 01	de la dénomination sociale: RESTONORD INC.
1642-1273 R. LAMOUREUX DÉBOSELAGE INC.	1981 01 29	1988 01 28	de la dénomination sociale: GESTION RÉJEAN LAMOUREUX INC.
1859-7237 SANS INTERMÉDIAIRE INC.	1982 07 27	1988 02 04	de la dénomination sociale: CHARLES A. RODRIGUE & ASSOCIÉS INC.
1178-0368 SCIERIE LAMONTAGNE INC.	1969 02 04	1988 02 01	du capital-actions
2528-3094 SÉRIGRAPHIE PROMOTION S.M. INC.	1987 07 17	1988 02 04	du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1330-7673 SERVICE DE BALAYAGE ET D'ENTRETIEN UNION LTÉE	1973 05 03	1988 01 29	du capital-actions
1359-9055 LES SERVICES LANIBEC, SHERBROOKE, LTÉE	1974 10 24	1988 01 25	1) de la dénomination sociale: LES DÉVELOPPEMENTS VIL-LA INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2155-0876 SERVICES PROFESSIONNELS SERCA INC.	1983 05 10	1988 02 02	de la dénomination sociale: SERVICES ADMINISTRATIFS RICHARD & VINCENT INC.
2162-9977 LES SERVICES THÉMIS (1983) INC.	1983 11 28	1988 01 29	du capital-actions
1365-7168 SOCIÉTÉ F. RIENDEAU INC.	1975 06 06	1988 01 29	du capital-actions
1849-4559 SOLARIUM QUÉBEC INC.	1981 08 14	1988 01 28	du capital-actions
2439-7135 S.E.A. ROUSSILLON INC.	1986 08 22	1988 02 03	du capital-actions
2317-4923 TAPIS DEMERS ET PAQUET INC.	1985 03 06	1988 02 01	de la dénomination sociale: 2317-4923 QUÉBEC INC.
2333-4584 TECHNOPLAST INC.	1986 01 15	1988 02 04	du district: Montréal
1470-2385 TÉLÉCOMMUNICATION TROIS-RIVIÈRES LTÉE	1976 09 17	1988 02 01	de la dénomination sociale: 1470-2385 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2424-8197 LES TRANSPORTS RIBOIS INC.	1986 12 05	1988 02 01	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1647-8067 LA VANNERIE BOULEVARD INC.	1980 09 26	1988 02 01	de la dénomination sociale: 1647-8067 QUÉBEC INC.
2441-1183 LE VIKING DDU LAC BROME INC.	1986 10 07	1988 02 03	du capital-actions

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

366

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2544-6618 ACADÉMIE MUSIQUE PLUS INC.	1988 02 04	1018, rue Duchesneau, Sainte-Foy
2544-5388 ANIMATION 5-12 INC.	1988 02 03	191, Berkley, Saint-Lambert
2544-5461 LES ARCHERS D'ARMAGH INC.	1988 02 05	24, rue Principale, Armagh
2543-9522 L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE LES PARTAGEURS INC.	1988 02 02	2601, du Long-Sault, Jonquière

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2544-5438 L'ASSOCIATION DES ASSUREURS-VIE DE VILLE-MARIE	1988 02 04	2075, University, bureau 700, Montréal
2544-5305 ASSOCIATION DES CHASSEURS DE LOUP- MARIN DE ESCOUMINS	1988 02 01	7, rue Gagnon, Escoumins
2544-5354 ASSOCIATION DES MAÏSSADIENS AU QUÉBEC	1988 02 01	1017, Davion, Longueuil
2544-5420 ASSOCIATION DES PÉPINIÈRES FORESTIÈRES PRIVÉES DU QUÉBEC	1988 02 04	208, Courtemanche, Matane
2544-5404 L'ASSOCIATION DES POURVOYEURS DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	1988 02 03	Angliers
2543-9548 ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DU MARCHÉ DE PINTENDRE	1988 02 03	344, 10 ^e Avenue, Pintendre
2544-5313 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE LA DORÉ	1988 02 01	5179, des Peupliers, La Doré
2544-5446 CAMP FAMILIAL ST-URBAIN	1988 02 04	4545, Pierre-de-Coubertin, Montréal
2543-7088 CENTRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRES JUSTICE ET FOI INC.	1988 02 01	429, rue Saint-Jean, app. 2, Québec
2543-7054 CENTRE SOCIAL D'ARTISANAT DE CHAPAIS	1988 02 01	56, 6 ^e Rue, Chapais
2543-9100 CERCLE LITTÉRAIRE LA SCUTIGÈRE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	1988 02 01	418, avenue Bécard, Chicoutimi
2543-9530 CHAMPIONNAT CANADIEN D'HALTÉROPHILIE (1988) INC.	1988 02 02	2070, rue St-Charles, Saint-Hyacinthe
2543-8300 LE CLUB DE COMPÉTITION DE SKI ALPIN DU MONT-BLANC INC.	1988 02 01	Communauté Urbaine de Montréal, Québec
2543-9613 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE SAINT-ROMUALD SAINT-JEAN INC.	1988 02 04	4 ^e Avenue, Saint-Romuald

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2544-5370 CLUB ÉQUESTRE DES 4 AS	1988 02 03	65, route 112, Saint-Frédéric
2543-9647 CLUB OPTIMISTE DESAULNIERS-LONGUEUIL INC.	1988 02 04	1023, Taschereau, Longueuil
2543-9555 CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE MARLIN CHEVROLET	1988 02 03	2145, boulevard Charest ouest, Sainte-Foy
2544-6048 CLUB V.T.T. ST-ANSELME	1988 02 04	1026, rang Saint-Philippe, Saint-Anselme
2544-5362 CLUBS LIONS DISTRICT A-8 <i>LIONS CLUBS DISTRICT A-8</i>	1988 02 02	20, Place Châteauguay, Repentigny
2544-5347 COMITÉ DE SURVEILLANCE DES INTÉRÊTS DE CITOYENS ET CITOYENNES DE DOLBEAU	1988 02 01	801, rue des Érables, Dolbeau
2544-5412 COMITÉ DES FÊTES DU CENTENAIRE DE ST-EDMOND INC.	1988 02 04	4002, rang Saint-André est, Saint-Edmond
2543-7062 COMITÉ DES LOISIRS DE ST-MAURICE DE DALQUIER	1988 02 01	Route rurale numéro 2, Amos
2544-5453 COMITÉ D'ACTION BÉNÉVOLE DE ST-PIE X	1988 02 05	2011, rue Désilets, Québec
2544-6063 COMITÉ PARC BELLEVUE	1988 02 04	28, rue Mc Nicoll, Amqui
2544-5321 CORPORATION DE KICK BOXING AMATEUR DU QUÉBEC	1988 02 01	1715, Sheppard, app. 6, Sillery
2543-7096 CORPORATION DU RÉSEAU DES DIFFUSEURS DE L'OUTAOUAIS (CREDO) INC.	1988 02 01	25, rue Laurier, Hull
2543-9621 DÉVELOPPEMENT ET EXPANSION ÉCONOMIQUE ST-PASCAL	1988 02 04	620, 12 ^e Rue, Saint-Pascal
2543-9589 ÉCHOS DU MONDE ARMÉNIEN	1988 02 03	5264, Queen Mary, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2544-6097 L'ENTREPRISE DE DEMAIN À MONTRÉAL MONTRÉAL FORUM FOR TOMORROW	1988 02 05	507, Place d'Armes, bureau 2001, Montréal
2544-5396 ÉQUIPE DE COURSE 56 INC.	1988 02 03	96, Bessette, Beauport
2544-6089 LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE LA VENÉTIE AU QUÉBEC LTÉE LA FEDERAZIONE DELLE ASSOCIAZIONI VENETE DEL QUEBEC S.R.L.	1988 02 05	7995, Blaise-Pascal, Montréal
2544-6030 LES FEMMES EN AFFAIRES DU LAC ST-JEAN-EST INC.	1988 02 04	Alma
2543-7070 FÊTE NATIONALE DE FARNHAM INC.	1988 02 01	30, rue Jeanne-Mance, Farnham
2543-9563 FONDATION AMÉRINDIENNE TECUMSEH	1988 02 03	60, Sarnhnes, Kanawake
2542-4219 LA FONDATION DES GRANDS BRÛLÉS DU QUÉBEC	1988 02 02	3875, rue St-Urbain, bureau 602, Montréal
2543-9571 FONDATION DU CLUB ROTARY DE RIVIÈRE- DU-LOUP	1988 02 03	Rivière-du-Loup
2543-9597 FONDATION NICHOLAS ROULEAU	1988 02 03	9075, rue Daillon, Saint-Léonard
2544-6626 INFO-ELLES RÉGION 02	1988 02 04	141, rue Racine est, Chicoutimi
2544-6022 INSTITUT D'ÉDUCATION PHILOSOPHIQUE DU QUÉBEC	1988 02 04	16, Place Châteauguay, Repentigny
2544-6006 JEUNESSES SPORTIVES MONTRÉAL HALO INC. SPORTS YOUTH MONTREAL HALO INC.	1988 02 01	6000, avenue Fielding, Montréal
2543-9639 LIGUE DE CRIB DE STE-ANNE DE BELLEVUE INC.	1988 02 04	60, rue Saint-Pierre, Sainte-Anne de Bellevue
2543-0158 MAISON D'HÉBERGEMENT MARTHE & MARIE INC.	1988 02 01	Saint-Jean Port-Joli

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2544-6071 PRODUCTIONS PUNCTUM REMOTUM	1988 02 04	2443, rue de Rouen, Montréal
2542-9507 SIDA BÉNÉVOLES - MONTRÉAL	1988 02 01	4266, avenue Old Orchard, app. 22, Montréal
2544-5339 SOCIÉTÉ DÉFENDERESSE DU PATRIMOINE QUÉBÉCOIS	1988 02 01	Québec
2544-6055 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	1988 02 04	Sainte-Anne de la Pérade
2544-5297 LA SOCIÉTÉ ÉDOUARD, CONCEPTION ET PRODUCTION ARTISTIQUE MULTIDISCIPLINAIRE	1988 02 01	2625, rue Jeanne D'Arc, Montréal
2543-9605 WIENER TÄNZE (DANSE VIENNOISES)	1988 02 03	97, Blainville est, Sainte-Thérèse

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

366

PRODUCTIONS PLATEFORME INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38, partie III) il a accordé des lettres patentes en date du 1988 02 09 constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de PLATEFORME INC., déjà constituée en corporation le 1983 01 28 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation, sous la dénomination sociale de PRODUCTIONS PLATEFORME INC.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 2 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est au 7, rue Olivier, Victoriaville dans le district judiciaire d'Arthabaska.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2151-7578*

366

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2150-3859 L'AMBASSADEUR GAI	1983 02 07	1988 02 01	1) de la dénomination sociale: LE CENTRE DES MINORITÉS CULTURELLES ET COLLECTIVES DU QUÉBEC 2) des objets
1251-6589 ASSOCIATION DE MONTRÉAL POUR LES DÉFICIENTS MENTAUX MONTRÉAL ASSOCIATION FOR THE MENTALLY RETARDED	1935 07 26	1988 02 03	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DE MONTRÉAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MONTRÉAL ASSOCIATION FOR THE INTELLECTUALLY HANDICAPPED
1237-9574 LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST- HYACINTHE INC.	1968 10 25	1988 02 03	des dispositions
1845-6392 CENTRE INSTRUCTIF ET RÉCRÉATIF DES FEMMES DE LAC-MÉGANTIC INC.	1981 04 14	1988 02 01	1) de la dénomination sociale: CENTRE D'INTERVENTION ET DE RÉFÉRENCE DES FEMMES DE LAC-MÉGANTIC INC. 2) des objets
2419-5794 CENTRE RÉCRÉATIF PLEIN AIR DE REPENTIGNY INC.	1986 09 02	1988 02 02	1) de la dénomination sociale: CORPORATION DES FÊTES NATIO- NALES DE REPENTIGNY INC. 2) des objets 3) du nombre des administrateurs: 5
1466-4239 CLUB OPTIMISTE DE BROMPTONVILLE, QUÉBEC INC.	1976 04 20	1988 02 04	des dispositions
1858-9416 C.I.D.E. (CONSORTIUM INTERCOLLÉ- GIAL DE DÉVELOPPEMENT EN ÉDUCATION)	1982 06 23	1988 02 02	1) du siège social: 4260, avenue Girouard, bureau 240, Montréal 2) des objets 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: 9
2331-3018 FONDATION MONTMORENCY	1985 12 03	1988 02 03	des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2539-3752 LA PIAULE DE VAL D'OR INC.	1987 10 05	1988 02 03	1) des objets 2) des dispositions
1860-7812 LES SIMULATEURS BOURSIERS DE SHERBROOKE INC.	1982 10 19	1988 02 01	1) de la dénomination sociale: CENTRE INFO-BOURSE INC. 2) des objets

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

366

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1510-2767 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1510-2767 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} février 1988

54935

*Les procureurs de la compagnie,
JARRY, GREENE & PINARD*

2168-5235 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2168-5235 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Gaspé, le 4 février 1988

54911

*Le président,
PIERRE PACKWOOD*

2318-2017 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2318-2017 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tracy, le 11 février 1988

54912

*Le procureur de la compagnie,
GILLES CÔTÉ, notaire*

ALIMENTATION SBC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALIMENTATION SBC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Boucherville, le 6 février 1988

54914

*Le président,
JACQUES BETTER*

AMEUBLEMENT MAURICIEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AMEUBLEMENT MAURICIEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Narcisse, le 25 janvier 1988

54870

Pour la compagnie,
CHARLES QUESSY

ARBEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARBEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 février 1988

54913

Le secrétaire,
PAUL E. LÉGER

ASSOCIATION D'ENTRAIDE AUX OUBLIÉS A.E.O. ST-JOSEPH DE BEAUCE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION D'ENTRAIDE AUX OUBLIÉS A.E.O. ST-JOSEPH DE BEAUCE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Joseph-de-Beauce, le 8 octobre 1987

54915

La présidente,
MADAME YVES LABBÉ

SERVICE DE POMPES ATLANTIQUE INC. ATLANTIC PUMP SERVICE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICE DE POMPES ATLANTIQUE INC.—ATLANTIC PUMP SERVICE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 janvier 1988

54896

Le président,
GINO PALOMBI

BECONSULT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BECONSULT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} février 1988

54898

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL SOHMER, *avocats*

BRASSERIE ARTOIS (QUÉBEC) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BRASSERIE ARTOIS (QUÉBEC) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 février 1988

54936

Les procureurs de la compagnie,
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

BREVILLE CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BREVILLE CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} février 1988

54916

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL SOHMER, *avocats*

CLINIQUE DE MÉDECINE FAMILIALE MONTCALM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLINIQUE DE MÉDECINE FAMILIALE MONTCALM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 28 janvier 1988

54871

Le secrétaire,
ANDRÉ BERGERON

CLINIQUE D'OBÉSITÉ ST-EUSTACHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLINIQUE D'OBÉSITÉ ST-EUSTACHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Eustache, le 5 février 1988

54872

La secrétaire,
CLAIRE CHARETTE

CLUB DE RAQUETTEURS LA JEUNESSE SPORTIVE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE RAQUETTEURS LA JEUNESSE SPORTIVE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 janvier 1988

Les procureurs de la compagnie,
54886 MES LORD, LEFEBVRE, PÉPIN & MARCHAND

CLUB DE SKI DE LA POLYVALENTE DE SAINT-FÉLICIEN

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE SKI DE LA POLYVALENTE DE SAINT-FÉLICIEN» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Félicien, le 5 février 1988

54887

Pour la compagnie,
RODRIGUE PEDNEAU

COMITÉ DU CENTENAIRE DE SAINT-RÉMI D'AMHERST, INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ DU CENTENAIRE DE SAINT-RÉMI D'AMHERST, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Rémi-d'Amherst, le 22 janvier 1988

54873

Le secrétaire,
MARC-ANDRÉ BUSSIÈRES, S.J.

**COMMUNICATIONS POWER INC.
POWER COMMUNICATIONS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMMUNICATIONS POWER INC.—POWER COMMUNICATIONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 février 1988

54917

Les procureurs de la compagnie,
CLARKSON, TÉTRAULT, *avocats*

COMPOSITION FLEUR DE LYSÉE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPOSITION FLEUR DE LYSÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Verchères, le 20 janvier 1988

54937

L'administratrice,
JOHANNE PATOINE

DARMAG INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DARMAG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 28 janvier 1988

54956

Le président,
RÉAL LUPIN

DAVID INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DAVID INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 8 février 1988

54918

Les procureurs de la compagnie,
TAILLEFER ET THÉORET, notaires

ENTRAIDE GATINEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTRAIDE GATINEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Gatineau, le 28 janvier 1988

54874

Le trésorier,
MAURICE CORRIVEAU

DÉCORATION J.M.M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉCORATION J.M.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Amqui, le 29 octobre 1987

54938

Le président,
MAURICE MALENFANT

ÉQUIPE SALLE A MANGER RIVE*SUD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉQUIPE SALLE A MANGER RIVE*SUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 5 février 1988

54875

La présidente,
MICHELLE PLANTE

DÉPANNEUR S. JOLY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉPANNEUR S. JOLY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 11 février 1988

54888

Le président,
SIMON JOLY

E. ROBERGE & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «E. ROBERGE & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 9 février 1988

54940

Le procureur de la compagnie,
PIERRE TÉTRAULT, notaire

DOMAINE TOURISTIQUE LA TUQUE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DOMAINE TOURISTIQUE LA TUQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Tuque, le 11 février 1988

54939

Le secrétaire,
NOËL FILION

**EXPLORATION MINIERE KIDD CREEK LTÉE
(LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE)**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EXPLORATION MINIERE KIDD CREEK LTÉE (LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1988

54941

Les procureurs de la compagnie,
OGILVY, RENAULT

FERME RÉAL CÔTÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERME RÉAL CÔTÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Durham-Sud, le 21 janvier 1988

54942

Pour la compagnie,
MARCELLE JODOIN CÔTÉ

GLOUCESTER INVESTMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GLOUCESTER INVESTMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1988

54957

Pour la compagnie,
MICHAEL GREENBLATT, Q.C.

GARAGE G.E.H. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE G.E.H. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Roberval, le 18 janvier 1988

365

Le secrétaire-trésorier,
MARCEL LAROUCHE

INDUSTRIES GÉNÉRALES LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INDUSTRIES GÉNÉRALES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1988

54944

Les procureurs de la compagnie,
GURMAN, AUMAIS & ROITER

GARDE-O-PHONE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARDE-O-PHONE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 8 février 1988

54889

Les procureurs de la compagnie,
JOLI-COEUR, LACASSE, SIMARD ET ASSOCIÉS

INFORMATIQUE B&R INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INFORMATIQUE B&R INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 8 février 1988

54876

Le président,
PHILIPPE BEAUDRY

GÉRALD MALO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GÉRALD MALO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Le Gardeur, le 2 février 1988

54943

Le président,
GÉRALD MALO

INVESTISSEMENT DU GRAND-PORTAGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INVESTISSEMENT DU GRAND-PORTAGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 30 novembre 1987

54919

Le président,
RAOUL GUÉRETTE

L'ACCUEIL ST.FRANÇOIS-DU-LAC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ACCUEIL ST.FRANÇOIS-DU-LAC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-François-du-Lac, le 25 janvier 1988

54890

La secrétaire,
MARGUERITE LAFERTÉ

LA FONDATION ALPHONSE COULOMBE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA FONDATION ALPHONSE COULOMBE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 10 février 1988

54920

Pour la compagnie,
FRANÇOISE COULOMBE

LA MAISON DES FEMMES DE LONGUEUIL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA MAISON DES FEMMES DE LONGUEUIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 6 janvier 1988

54891

Pour la compagnie,
DANIELLE PHANEUF

LA SOCIÉTÉ DYNA-PLUS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ DYNA-PLUS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 8 février 1988

54892

Le secrétaire,
PIERRE DROUIN

L'ASSOCIATION DES ARBITRES DES BOIS-FRANCS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ASSOCIATION DES ARBITRES DES BOIS-FRANCS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 25 janvier 1988

54945

Le président,
MARC LEMIEUX

L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU 4066 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU 4066 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 28 janvier 1988

54958

Le secrétaire,
JEAN-CHARLES VÉZINA

LAVAL MANAGEMENT SERVICE INC. SERVICE D'ADMINISTRATION LAVAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAVAL MANAGEMENT SERVICE INC.—SERVICE D'ADMINISTRATION LAVAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 janvier 1988

54877

Les procureurs de la compagnie,
LIBERMAN SEGAL FINKELBERG
PELLETIER & GREENSPOON, *avocats*

LES ENTREPRISES EN CONSTRUCTION DECARIA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES EN CONSTRUCTION DECA-

RIA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Léonard, le 19 janvier 1988

Le président et secrétaire,
GIUSEPPE DECARIA

54946

LES ENTREPRISES R. L. & M. TURGEON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES R. L. & M. TURGEON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 9 février 1988

Les procureurs de la compagnie,
HACKETT, CAMPBELL, BOUCHARD

54893

LES ENTREPRISES VERMETTE ET MICHAUD LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES VERMETTE ET MICHAUD LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 11 février 1988

La présidente,
LOUISE VERMETTE

54921

LES HABITATIONS B.D.G. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES HABITATIONS B.D.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 20 janvier 1988

Le secrétaire,
CLAUDE BEAUREGARD

54878

LES HABITATIONS DE LA RIVIÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES HABITATIONS DE LA RIVIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 9 février 1988

Le procureur de la compagnie,
CAROL GIRARD, avocat

54947

LES IMPORTATIONS A.V. (1986) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMPORTATIONS A.V. (1986) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1988

Le procureur de la compagnie,
HAYK SUMBULIAN, avocat

54922

LES LOGEMENTS M.R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES LOGEMENTS M.R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Notre-Dame-des-Prairies, le 9 février 1988

Le procureur de la compagnie,
SIMON DAUPHIN, notaire

54923

LIGUE DE HOCKEY SUR TABLE ROSEMONT

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIGUE DE HOCKEY SUR TABLE ROSEMONT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 janvier 1988

Pour la compagnie,
UMBERTO ROVETO JR

54948

MAGASIN DENIS ET FRÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAGASIN DENIS ET FRÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Les Cèdres, le 4 février 1988

54879

Le secrétaire,
DAVID DENIS

RENEAULT, LARIVÉE ET DESABRAIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RENEAULT, LARIVÉE ET DESABRAIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Pont-Rouge, le 10 janvier 1988

54950

Le président,
MARCEL RENAUD

MODERN QUARRIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MODERN QUARRIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 8 janvier 1988

54894

La secrétaire,
LOUISE ST-PIERRE

RESSORTS S.A.S. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESSORTS S.A.S. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 février 1988

54959

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

MOUSSE-CAFÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MOUSSE-CAFÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 janvier 1988

54949

Le procureur de la compagnie,
GEORGES TREMBLAY, notaire

RESTAURANT CHEZ HERVÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT CHEZ HERVÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Napierville, le 2 janvier 1988

54955

Le procureur de la compagnie,
HÉLÈNE LAREAU, notaire

PRÉVILLE ÉLECTRIQUE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRÉVILLE ÉLECTRIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 8 février 1988

54880

Le procureur de la compagnie,
ROBERT GAGNON, notaire

SERVICE DE RÉCRÉATION DE CRABTREE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICE DE RÉCRÉATION DE CRABTREE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Crabtree, le 8 février 1988

54924

Le secrétaire,
JEAN DUCHARME

SIMMENTAL KIAMIKA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SIMMENTAL KIAMIKA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 février 1988

54881

Le procureur de la compagnie,
ROGER MAISONNEUVE, *avocat*

VILLA LA MARÉE MONTANTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VILLA LA MARÉE MONTANTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Matane, le 12 janvier 1988

54951

Pour la compagnie,
PAUL-ÉMILE VALLE

SOCIÉTÉ DE PUBLICATION CRITÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE PUBLICATION CRITÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1988

54925

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS DUCHARME DESJARDINS
& BOURQUE, *avocats*

VOYAGES MARLIN (QUÉBEC) LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VOYAGES MARLIN (QUÉBEC) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 février 1988

54952

Les procureurs de la compagnie,
BYERS, CASGRAIN

Compagnies étrangères — Loi sur les
Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
2455-4867 SYSTÈMES D'ÉNERGIE CHARTER C&D CANADA, INC.	1987 11 30 de l'adresse de l'agent principal à:	Le Windsor, 1170, rue Peel, 5 ^e étage, Montréal de la principale place d'affaires à: Le Windsor, 1170, rue Peel, 5 ^e étage, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2607-4799 DEVRON-HERCULES INC.	1988 02 02	Me Kenneth S. Howard, 2287, 46 ^e Avenue, Lachine	2287, 46 ^e Avenue, Lachine
1896-0963 ** LES ÉQUIPEMENTS FORAN LTÉE	1988 01 29	M. William T. Foran, 301, route 132 est, Site 5, Boîte 8, Pointe-à-la-Croix	301, route 132 est, Site 5, Boîte 8, Pointe-à-la-Croix
2614-2414 * LES RESSOURCES AURIFÈRES VALÉRIE LTÉE	1988 02 02	Me Gilbert E. Forest, 425, rue St-Amable, bureau 1100, Québec	425, rue St-Amable, bureau 1100, Québec
2604-7688 * RESSOURCES PAN ORVANA INC.	1988 02 02	Me Barbara Muir, 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

366

Compagnies minières — Loi sur les**Avis divers****COHO RESOURCES LIMITED**

Autorisation en vertu de la section VI

La compagnie « COHO RESOURCES LIMITED » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 1155, boulevard Dorchester Ouest, bureau 3900, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est Me Carl M. Ravinsky, 5, place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal.

Le 8 février 1988

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2647-6168*

366

DIANA RESOURCES LTD.*Autorisation en vertu de la section VI*

La compagnie « DIANA RESOURCES LTD. » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 5, place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est Me Carl M. Ravinsky, 5, place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal.

Le 8 février 1988

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD
2230-3192

366

MARY ELLEN RESOURCES LTD.*Autorisation en vertu de la section VI*

La compagnie « MARY ELLEN RESOURCES LTD. » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 5, place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est Me Carl M. Ravinsky, 5, place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal.

Le 8 février 1988

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD
2615-5424

366

PETER ISLAND RESOURCES INC.*Autorisation en vertu de la section VI*

La compagnie « PETER ISLAND RESOURCES INC. » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 5, place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est Me Carl M. Ravinsky, 5, place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal.

Le 8 février 1988

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD
2615-5457

366

TRANS-DOMINION ENERGY CORPORATION*Autorisation en vertu de la section VI*

La compagnie « TRANS-DOMINION ENERGY CORPORATION » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 5, place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est Me Carl M. Ravinsky, 5, place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal.

Le 8 février 1988

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD
1617-2595

366

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Dissolution (Article 1892 du Code civil)

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a été dissoute à la date indiquée ci-dessous:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ARNOLD ENR.	1987 12 01	4839, rue Laval, Lac-Mégantic, QC, G6B 1C9	1988 02 09

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Mégantic,
D. L. BRUNEAU*

367

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
FIDUCIE DE FAMILLE CLAUDE LANDRY GESTION CLAUDE LANDRY 2421-3373 QUÉBEC INC.	1988 02 05	507, Saint-Jacques, Napierville, QC, J0J 1L0
LES INVESTISSEMENTS AIGRETTE INC. 755-15-000141-884	1988 02 01	232, Longueuil, St-Jean-sur-Richelieu J3B 6P4

*Le protonotaire de la
Cour supérieure, district
judiciaire d'Iberville,
DENISE VACHON*

367

Liquidation des compagnies — Loi sur la

2421-2797 QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée de l'actionnaire de la compagnie 2421-2797 QUÉBEC INC. tenue à Québec, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu des dispositions de la partie 1A de la Loi sur les

compagnies et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Marcel Têtu, comptable-agréé, de Québec, soit nommé liquidateur.

54882

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2421-2797*

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

La Société d'habitation et de développement de Montréal

Avis est donné que le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau du Québec, des lettres patentes, datées du 22 janvier 1988, ayant pour objet de constituer en corporation sans but lucratif la Société d'habitation et de développement de Montréal, en vertu des articles 964b et 964c de la Charte de la ville de Montréal (1959/60, c. 102).

*Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY*

368

[L. S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Municipalité de Saint-Paulin (Lettres patentes)

CONCERNANT la fusion du village de Saint-Paul, de la paroisse de Saint-Paulin et du canton d'Hunterstown

ATTENDU qu'en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., c. R-19), le gouvernement peut décréter la délivrance de lettres patentes fusionnant des municipalités;

ATTENDU QUE chacun des conseils municipaux du village de Saint-Paulin, de la paroisse de Saint-Paulin et du canton d'Hunterstown a adopté un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au gouvernement le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité;

ATTENDU qu'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU qu'une demande d'enquête a été faite à la Commission municipale du Québec; cette dernière a tenu une audition publique et a, par la suite, recommandé la fusion de ces trois (3) municipalités;

ATTENDU qu'il y a lieu, en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités, de donner suite à la requête conjointe;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable;

EN CONSÉQUENCE, conformément à la proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 17 février 1988 par le décret du Gouvernement du Québec numéro 209-88, il est déclaré et ordonné:

QUE le village de Saint-Paulin, la paroisse de Saint-Paulin et le canton d'Hunterstown soient fusionnés et que soit créée une nouvelle municipalité sous le nom de « Municipalité de Saint-Paulin », aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité de Saint-Paulin ».

2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministère de l'Énergie et des Ressources le 24 novembre 1987; cette description apparaît comme annexe « A », au décret portant le numéro 209-88, du 17 février 1988.

3. La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal.

4. Jusqu'à la première élection générale, le Conseil provisoire est composé de tous les membres des trois Conseils existant au moment du regroupement. Le quorum y est de onze membres. Les trois maires alternent à chaque mois comme maire du conseil provisoire durant toute la période qui couvre le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier à exercer ce rôle sera le maire de l'ancienne paroisse de Saint-Paulin et le deuxième celui de l'ancien canton d'Hunterstown.

5. La première séance du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20 heures, au centre paroissial, situé au 2845, de la rue Laflèche, sur le territoire de l'ancien village de Saint-Paulin, sans autre avis de convocation.

La première élection générale du maire et des conseillers aura lieu le premier dimanche du quatrième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. La durée du mandat des membres du conseil sera de quatre ans et les sièges seront numérotés de 1 à 6.

7. Pour la première élection générale, seules peuvent être éligibles aux postes 1 et 2 les personnes qui le seraient en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités si cette élection était une élection des membres du conseil de l'ex-village de Saint-Paulin, et seules peuvent être éligibles aux postes 3, 4 et 5, les personnes qui le seraient en vertu de la

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités si cette élection était une élection des membres du conseil de l'ex-paroisse de Saint-Paulin et, pour la première élection et l'élection subséquente, seules peuvent être éligibles au poste 6 les personnes qui le seraient en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités si cette élection était une élection des membres du conseil de l'ex-canton d'Hunterstown.

8. Tous les employés permanents des anciennes municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité aux postes qui leur seront assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et de la condition suivante:

— Le secrétaire-trésorier des anciennes municipalités du village de Saint-Paulin et du canton d'Hunterstown devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité.

9. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'il soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité.

10. Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité.

11. Les surplus ou déficits accumulés des anciennes municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, deviennent les surplus ou les déficits de la nouvelle municipalité.

12. Toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés par une des municipalités, sera à la charge de la nouvelle municipalité.

13. Le fonds de roulement constitué par l'ancienne paroisse de Saint-Paulin devient le fonds de roulement de la nouvelle municipalité.

14. Le solde des échéances en capital et intérêts du Règlement d'emprunt numéro 66 du village de Saint-Paulin concernant l'hôtel de ville devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité sur la base de l'évaluation foncière conformément au rôle en vigueur chaque année.

15. Est incorporé un office municipal sous le nom d'Office municipal d'habitation de Saint-Paulin. Cet office municipal succède à l'Office municipal d'habitation du village de Saint-Paulin, lequel est éteint.

Les troisième et quatrième alinéas de l'article 58 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c.

S-8) s'appliquent à l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Saint-Paulin comme s'il était constitué par lettres patentes en vertu de l'article 57 de cette loi.

Les membres de l'Office sont des membres de l'ancien Office de la municipalité du village, en fonction au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes.

16. Au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, la dette du village de Saint-Paulin à l'égard de la paroisse de Saint-Paulin, en vertu de la convention intervenue entre les municipalités le 1^{er} juin 1978 sur le mode de partage des coûts en alimentation en eau potable sur le territoire de la paroisse de Saint-Paulin, est annulée.

17. Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités regroupées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six mois qui suivront la publication des lettres patentes.

18. La nouvelle municipalité devient effective conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet et délivre les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec. Témoin: l'honorable J. GILLES LAMONTAGNE, C.P., lieutenant-gouverneur du Québec.

À Québec, le dix-sept février mil neuf cent quatre-vingt-huit.

Par ordre,

*Le sous-procureur général par intérim,
Par délégation, sous-procureur général adjoint,
JEAN K. SAMSON*

Libro: 1547

Folio: 66

Avis de la délivrance des lettres patentes ci-dessus est donné conformément à l'article 16 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., c. R-19).

368

*Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY*

Industrie et du Commerce

Heures d'affaires

Beau Marché Fabrics Regd

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise l'établissement commercial suivant: Beau Marché Fabrics Regd, situé au 5423, Park Avenue, Montréal, à exercer ses activités le dimanche s'il est fermé le vendredi à compter du coucher du soleil et le samedi toute la journée et si, à chaque jour d'ouverture, il n'y a jamais plus de trois personnes en même temps pour en assurer le fonctionnement et ce à compter du présent avis d'autorisation. Cette autorisation est pour une durée de deux ans.

Québec, le 5 février 1988

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
DANIEL JOHNSON*

369

Fairmart Inc.

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise l'établissement commercial suivant: Fairmart Inc., situé au 388, rue Saint-Jacques, Montréal, à exercer ses activités le dimanche s'il est fermé le vendredi à compter du coucher du soleil et le samedi toute la journée et si, à chaque jour d'ouverture, il n'y a jamais plus de trois personnes en même temps pour en assurer le fonctionnement et ce à compter du présent avis d'autorisation. Cette autorisation est pour une durée de deux ans.

Québec, le 9 février 1988

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
DANIEL JOHNSON*

369

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c.

H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à exercer ses activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce, du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 1988.

Québec, le 9 février 1988

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
DANIEL JOHNSON*

369

National Cuisine & Unités Murales Inc.

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise l'établissement commercial suivant: National Cuisine & Unités Murales Inc. situé au 2597, boulevard Le Corbusier, Chomedey (Laval), à exercer ses activités le dimanche s'il est fermé le vendredi à compter du coucher du soleil et le samedi toute la journée et si, à chaque jour d'ouverture, il n'y a jamais plus de trois personnes en même temps pour en assurer le fonctionnement et ce à compter du présent avis d'autorisation. Cette autorisation est pour une durée de deux ans.

Québec, le 9 février 1988

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
DANIEL JOHNSON*

369

Mise en marché des produits agricoles — Loi sur la

Décision 4635, 4 février 1988

Plan conjoint des producteurs de bois de pulpe de la Gaspésie

— Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Gaspé-Nord — Liquidation

Veuillez prendre note que la Régie des marchés agricoles du Québec a, par sa décision no 4635 du 4 février 1988, nommé monsieur Marcel Bergeron, c.a., liquidateur du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie à titre d'administrateur du Plan conjoint des producteurs de bois de pulpe de la Gaspésie et du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Gaspé-Nord.

54971

*Le secrétaire,
CLAUDE RÉGNIER*

Proclamations

[L. S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Buckingham sur le territoire de la municipalité de Mayo

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de Mayo sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Buckingham, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 27 janvier 1988, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 102-88.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de Mayo a adopté le Règlement numéro 2-87 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Buckingham.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Buckingham, par son Règlement numéro 1987-16, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Mayo.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 27 janvier 1988

*Le sous-procureur général
par intérim,
JEAN ALARIE*

Libro: 508
Folio: 168

[L. S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Farnham sur le territoire de la corporation de la paroisse de Sainte-Sabine

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la corporation de la paroisse de Sainte-Sabine sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Farnham, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 20 janvier 1988, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 71-88.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal de la corporation de la paroisse de Sainte-Sabine a adopté le Règlement numéro 174 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Farnham.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Farnham, par son Règlement numéro 713, 3^e série, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la corporation de la paroisse de Sainte-Sabine.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 20 janvier 1988

*Le sous-procureur général
par intérim,
JEAN ALARIE*

Libro: 508
Folio: 167

[L. S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Marieville sur le territoire de la corporation du village de Rougemont

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la corporation du village de Rougemont sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Marieville, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 3 février 1988, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 141-88.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72, le Conseil municipal de la corporation du village de Rougemont a adopté le Règlement numéro 183-87 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Marieville.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Marieville, par son Règlement numéro 594, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la corporation du village de Rougemont.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 3 février 1988

*Le sous-procureur général
par intérim,
JEAN ALARIE*

Libro: 508
Folio: 171

367

[L. S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Mistassini sur le territoire de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Mistassini, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 27 janvier 1988, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 103-88.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a adopté le Règlement numéro 02-87 et l'a modifié par la résolution numéro 168-87 adoptée le 7 août 1987, à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Mistassini.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Mistassini, par le Règlement numéro 205-87 et la résolution numéro 276-87 adoptée le 17 août 1987, a concouru dans la teneur du règlement et de la résolution adoptés par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 27 janvier 1988

*Le sous-procureur général
par intérim,
JEAN ALARIE*

Libro: 508
Folio: 169

367

[L. S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Rémi sur le territoire de la paroisse de Saint-Michel

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la paroisse de Saint-Michel sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Saint-Rémi, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 27 janvier 1988, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 104-88.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72, le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Michel a adopté le Règlement numéro 130 et l'a modifié par la résolution numéro 87232 adoptée le 6 octobre 1987, à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Rémi.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Saint-Rémi, par son Règlement numéro V-195-86 modifié par la résolution numéro 87-09-3424 adoptée le 29 septembre 1987, a concouru dans la teneur du règlement et de la résolution adoptés par le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Michel.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 27 janvier 1988

*Le sous-procureur général
par intérim,*
JEAN ALARIE

Libro: 508
Folio: 170

367

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Ville de Sherbrooke

Avis est par les présentes, donné que la ville de Sherbrooke s'adressera au Parlement, au cours de la présente session ou de toute session ultérieure pour lui demander l'autorisation de présenter un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de modifier les dispositions de sa charte, portant sur les objets suivants:

1. Accorder à la ville le pouvoir d'acquérir, construire ou louer par bail emphytéotique des immeubles pour l'établissement d'un centre de congrès.
2. L'autoriser à contracter à ces fins des emprunts qui ne requièrent que l'approbation du ministre des Affaires municipales.
3. L'autoriser à confier par entente l'administration de ce centre à toute personne, société commerciale ou corporation. Ladite entente devant prévoir un maximum de participation dans les déficits d'exploitation et un minimum de participation dans les profits.
4. Autoriser la ville à acquérir à même ses opérations ou par emprunt temporaire des marchandises et matériaux qu'elle a besoin en cours d'année pour exécuter les travaux qu'elle entreprend. La valeur totale de ces marchandises et matériaux ne peut excéder deux pour cent (2 %) du montant total du budget d'opération. Le coût en sera imputé au moment de son utilisation au poste budgétaire, au règlement ou à la résolution autorisant cette dépense.
5. Modifier les deux (2) derniers paragraphes de l'article 471.2 de la Loi sur les cités et villes de façon à remplacer l'émission du certificat du trésorier.

Toute personne qui a des motifs d'intervention sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer la direction de la législation à l'Assemblée nationale du Québec, édifice André-Laurendeau, 1050, rue Saint-Augustin, Québec (Québec), J1R 5A4.

Sherbrooke, le 23 février 1988

54980

Les procureurs de la ville,
HUARD, THÉROUX & ASSOCIÉS

1848-7199 Québec Inc.

Avis est, par les présentes donné que 1848-7199 Québec Inc., corporation légalement constituée, le 22 juillet 1981, en vertu des dispositions de la partie 1A de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Dorval, province de Québec, s'adressera au Parlement, afin de demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé visant à écarter tout doute quant à la validité de la souscription, de l'émission, de la répartition, du paiement, de la propriété, de la détention et du transfert des actions de Québecair — Air Québec acquises, avant le 1^{er} septembre 1987, par la corporation 1848-7199 Québec Inc. et vendues à cette date à la corporation 2439-2805 Québec Inc., le tout en raison de certaines

irrégularités qui ont pu être relevées quant aux actions ayant fait l'objet de cette transaction et résultant, entre autres, de la perte des registres des procès-verbaux contenant les résolutions du conseil d'administration et des actionnaires de Québecair — Air Québec depuis la date de la constitution de Québecair — Air Québec, le 31 décembre 1952, jusqu'au 26 juin 1969.

Toute personne ayant des motifs d'intervenir eu égard à ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation à Québec.

Montréal, le 17 février 1988

54982

*Les procureurs,
POULIOT, MERCURE*

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1238-1323 BERGERON & FRÈRE LTÉE	1988 01 25	Aucune
1191-6723 ROULOTTES CHAMPLAIN LTÉE	1988 01 25	Aucune

366

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE L'ÉLAN

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5) il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1988 02 01, à la corporation « CENTRE LOCAL DE

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE L'ÉLAN », modifiant les lettres patentes.

366

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2312-1825*

Syndicats professionnels — Loi sur les

L'ASSOCIATION DES JUGES ADMINISTRATIFS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

La formation d'une association sous le nom de « L'ASSOCIATION DES JUGES ADMINISTRATIFS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1988 02 02.

Le siège principal de l'association est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD
2543-7518

54869

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ACUPUNCTEURS ET ACUPUNCTRICES DU QUÉBEC (SPAAQ-CSN)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1988 02 05, autorisé « CONSEIL GÉNÉRAL DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC », à changer son nom en celui de « SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ACUPUNCTEURS ET ACUPUNCTRICES DU QUÉBEC (SPAAQ-CSN) ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, ce 1988 02 09.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD
2416-1002

366

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Arthabaska

Nos 415-12-001622-849

415-18-000003-881

JACQUES BARON, domicilié et résidant au 1820, rue Saint-Calixte, Plessisville, demandeur, contre MICHELINE PRÉFONTAINE, résidant au 725, Casavant, appartement 3, Saint-Hyacinthe, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska.

« Un terrain ou emplacement situé en la ville de Plessisville, donnant sur la rue Saint-Calixte, connu et désigné comme étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro dix-huit (no 18-1) au cadastre « Amendé » du village de Plessisville; avec la maison dessus construite portant les numéros d'immeuble 1816, 1818, 1820 et 1824 de ladite rue, Saint-Calixte, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 20 688,75 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800 boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, le MARDI CINQUIÈME jour d'AVRIL 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE SIMONNEAU

Bureau du shérif

Cour supérieure

Arthabaska, le 10 février 1988

54883

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

Nos ITA-1742-86 — Cour fédérale

460-18-000363-869

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu

national, en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pension du Canada et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, partie demanderesse, contre ARMAND BELANGER, case postale 149, de Waterloo, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford et de Brome.

1. La vente en bloc des lots 824, partie 823 et partie 825 du village de Waterloo tel que désignés ci-après:

Un emplacement avec la maison y érigée, circonstances et dépendances, sis et situés dans la municipalité de la ville de Waterloo, du côté est de la rue Foster, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Waterloo comme étant composé de:

A) partie du lot huit cent vingt-cinq (ptie 825): un terrain de figure rectangulaire, faisant partie du lot numéro huit cent vingt-cinq (ptie 825) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Waterloo, division d'enregistrement de Shefford, municipalité de la ville de Waterloo, décrit et borné comme suit: vers le nord par une autre partie du lot 825, appartenant à Jeanne LeGallic, épouse de René Vallières, vers l'ouest par le lot numéro 1088 (rue Foster), vers le sud par le lot numéro 824 et vers l'est par une partie du lot numéro 823; mesurant cent vingt-six pieds (126 pi) dans ses lignes nord et sud et vingt pieds et six dixièmes de pied (20,6 pi) dans ses lignes est et ouest;

B) partie du lot huit cent vingt-trois (ptie 823): un terrain de figure irrégulière, faisant partie du lot numéro huit cent vingt-trois (ptie 823) aux mêmes plan et livre de renvoi officiels, décrit et borné comme suit: vers le nord par une autre partie du lot 823, appartenant à Jeanne LeGallic, épouse de René Vallières, vers l'ouest par une autre partie du lot 825 et par le lot 824, vers le sud par le lot 1097 (rue Saint-Patrick), vers le sud-est par le lot 822; mesurant cent sept pieds et un dixième (107,1 pi) dans sa ligne ouest, quatre-vingt-quatorze pieds et sept dixièmes (94,7 pi) dans sa ligne nord, cent onze pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (11,84 pi) dans sa ligne sud-est et soixante-trois pieds (63 pi) dans sa ligne sud;

C) un terrain de figure rectangulaire, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du village de Waterloo, division d'enregistrement de Shefford, comme étant le lot numéro huit cent vingt-quatre (824); contenant dix mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (10 899 pi²) en superficie, mesures anglaises.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du

district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 13 887,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

2. Un immeuble connu et désigné au cadastre officiel du canton d'Ely, comté de Shefford, comme étant le lot numéro sept cent vingt-quatre (724); contenant cent cinquante acres (150 ac) en superficie, plus ou moins, avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 14 276,22 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, Granby, le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour de MARS 1988 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 11 janvier 1988

54929

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-02-000497-859

GERVAISE HICKEY, domiciliée à R.R. no 1, Quyon, partie demanderesse, contre JAMES HICKEY, domicilié à R.R. no 2, Quyon, QC, partie défenderesse.

Désignation

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot dix-A (10-A) rang Quatre (rg IV) du canton d'Onslow; avec bâtisses y dessus érigées. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de dix mille trois cent soixante dollars et vingt-cinq centins (10 360,25 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Pontiac, 159, rue John, C.P. 310, Campbell's Bay, QC, le SEPTIÈME jour d'AVRIL 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GÉRARD LACROIX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 8 février 1988

54930

Iberville

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-05-000278-877
755-18-000002-882

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation ayant son siège social au 1100, rue University, Montréal, QC, partie demanderesse, contre **TERAGRO INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1156, route 133, Iberville, QC, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saint-Jean, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, mis en cause.

Désignation

« Un immeuble connu et désigné comme étant composé des terres suivantes, à savoir:

Première terre:

A) un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent (ptie 300) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, de figure irrégulière; bornée en front, vers le sud-ouest, par le chemin public (rang Saint-Joseph), vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 300, vers le nord-est par une autre partie du lot numéro 300 expropriée et maintenant incorporée dans l'autoroute des Cantons-de-

l'Est, vers le sud-est par une partie du lot numéro 301; mesurant trois cent vingt-deux pieds et sept dixièmes de pied (322,7 pi) en front vers le sud-ouest; trois cent quarante-quatre pieds et deux dixièmes de pied (344,2 pi) au nord-est (arc de cercle d'un rayon de 11 610 pieds); par une profondeur de cinq mille deux cent soixante-douze pieds (5 272 pi) à la limite nord-ouest, et cinq mille trois cent vingt-huit pieds (5 328 pi) à la limite sud-est; contenant en superficie un million six cent quatre-vingt-un mille neuf cent cinquante pieds carrés (1 681 950 pi²). Sauf et à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent (ptie 300) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly; commençant au coin sud-est de cette partie du lot 300, lequel point étant situé à l'intersection des lots 301 et d'une partie des lots 300, étant celle désignée par les présentes et d'une autre partie du lot 300, étant le chemin public rang Saint-Joseph, appelé point de départ; de là, allant vers le nord-est, suivant un gisement de 111°30'21", une distance de cent trente-sept pieds et soixante-quatre centièmes de pied (137,64 pi); de là, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 21°42', une distance de trois cent seize pieds et quatre dixièmes de pied (316,4 pi); de là, vers le sud-ouest, suivant un gisement de 291°42', une distance de deux cent deux pieds et vingt-six centièmes de pied (202,26 pi); de là, vers le sud-est, suivant un gisement de 190°10'26", une distance de trois cent vingt-trois pieds et trente-neuf centièmes de pieds (323,39 pi) jusqu'au point appelé point de départ. Ladite parcelle étant bornée: vers l'est par une partie du lot 301, vers le nord par une partie du lot 300, vers l'ouest par une autre partie du lot 300 et vers le sud par une autre partie du lot 300 qui est le chemin public (rang Saint-Joseph).

La superficie ainsi délimitée étant de cinquante-trois mille huit cent dix-neuf pieds carrés (53 819 pi²).

Avec les bâtisses y dessus érigées;

B) un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent trente-trois (ptie 333) audit cadastre, de figure irrégulière; bornée en front, vers le nord-ouest, par le chemin public (rang Saint-Joseph), vers le nord-est par une autre partie du lot numéro 333, vers l'est et le sud-est par une partie des lots numéros 334 et 336, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 339; mesurant mille seize pieds (1 016 pi) en front au nord-ouest quatre cent quatre pieds (404 pi); cinq cent quatre-vingt-dix pieds (590 pi) dans les limites est et sud-est respectivement par une profondeur de deux mille six cent dix-neuf pieds (2 619 pi) au nord-est et deux mille huit cent quatre-vingt-trois pieds (2 883 pi) au sud-ouest; contenant en superficie deux million sept cent soixante-treize mille neuf cent quatre-

vingts pieds carrés (2 773 980 pi²) équivalant à 75,38 arpents carrés; avec bâtisses y érigées;

C) un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent trente-neuf (ptie 339) audit cadastre, de figure irrégulière; bornée vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 301, vers le nord-est en partie par le chemin public (rang Saint-Joseph) et par le lot numéro 333, vers le sud-est par une partie du lot numéro 336, vers le sud-ouest par une autre partie du lot numéro 339; mesurant trois cent quatre-vingt-treize pieds et cinq dixièmes de pied (393,5 pi) à la limite nord-ouest, quatre cent douze pieds (412 pi) à la limite sud-est par une profondeur de deux mille neuf cent vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (2 922,5 pi) à la limite nord-est et deux mille huit cent soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (2 874,5 pi) à la limite sud-ouest; contenant en superficie un million cent trente mille cent vingt-huit pieds carrés (1 130 128 pi²), équivalant à 30,71 arpents carrés; avec bâtisses y érigées.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes y attachées, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

Deuxième terre:

A) un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent (ptie 300) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, de figure irrégulière; mesurant vingt pieds et cinq dixièmes de pied (20,5 pi) dans une ligne nord en front du chemin Saint-Joseph; deux cents pieds (200 pi) dans la ligne est le long du lot numéro 300-46; deux cent sept pieds et un dixième de pied (207,1 pi) dans une autre ligne nord; deux cents pieds (200 pi) dans la ligne ouest; cent seize pieds (116 pi) dans l'autre ligne nord en front du chemin Saint-Joseph; trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (399,5 pi) dans l'autre ligne est le long de la ligne de division des lots originaux numéros 300 et 301; quatre cent cinquante et un pieds et sept dixièmes de pied (451,7 pi) dans la ligne sud; quarante deux pieds et un dixième de pied (42,1 pi) dans sa ligne sud-ouest; quatre cent quatre-vingt-dix-sept pieds et soixante-deux centièmes de pied (497,62 pi) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie cent quarante-huit mille huit cent un pieds carrés (148 801 pi²), équivalant à 4,044 arpents; bornée au nord par le chemin Saint-Joseph, par le lot 300-46 et par une autre partie du lot numéro 300, à l'est par les lots numéros 300-46, les lots numéros 301-4 et 5 et par une partie du lot numéro 301, au sud par une autre partie du lot numéro 300, au sud-ouest par le chemin de la Grande-Ligne, à l'ouest par une autre partie du lot numéro 300, au nord-ouest par le lot numéro 300-45;

B) Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent un (ptie 301) audit cadastre, de forme irrégulière; mesurant six cent cinquante-deux pieds et six dixièmes de pied (652,6 pi) dans sa ligne nord, six cent cinquante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (652,9 pi) dans sa ligne sud, deux cent trois pieds et deux dixièmes de pied (203,2 pi) dans la ligne est, cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (199,5 pi) dans sa ligne ouest; contenant en superficie cent vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (128 894 pi²), équivalant à 3,503 arpents; bornée au nord par les lots 301-4, 6, 9, 11 et 13, à l'est par une partie du lot numéro 339, au sud par une autre partie du lot numéro 301, à l'ouest par une partie du lot numéro 300. La superficie totale des parties des lots ci-dessus décrites est égale à deux cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (277 695 pi²), équivalant à 7,547 arpents. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

Troisième terre:

Un terrain ayant front sur le chemin du rang Saint-Joseph en la municipalité de Carignan (autrefois Chambly), connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent un (ptie 301) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, division d'enregistrement de Chambly; contenant environ cent cinq arpents (105 arp) en superficie et ayant trois arpents et trente-deux pieds (3 arp, 32 pi) de largeur sur trente et un arpents et quatre-vingt-dix-sept pieds (31 arp, 97 pi) dans une ligne, et trente et un arpents et trente pieds (31 arp, 30 pi) dans l'autre ligne. Bornée comme suit: au sud-ouest par le chemin du rang Saint-Joseph; en arrière, au nord-est, par la terre de monsieur Henri Gaspard Howard et dame Evelyn Gertrude Howard ou représentants légaux (lot 301-1); au sud-est par la ligne sud-est dudit lot numéro 301 et au nord-ouest par une partie du lot numéro 300. Les bornes ainsi que les mesures ci-dessus relatées ayant été constatées par monsieur W.P. Larroche, arpenteur-géomètre, suivant certificat de bornage fait le onze septembre mil neuf cent cinquante-neuf (1959) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, sous le numéro 188582. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, notamment avec et sujet aux servitudes de passage et de nonaccès établies aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement susdit, sous les numéros 229705 et 254776. Sauf et à distraire de la partie ci-dessus décrite dudit lot numéro 301, la lisière de terrain expropriée par le ministère des Trans-

ports de la province de Québec (autrefois ministère de la Voirie) et plus longuement décrite dans les actes enregistrés au bureau d'enregistrement susdit, sous les numéros 214888 et 290267, plus amplement décrite comme suit:

214888:

Une partie du lot numéro trois cent un (ptie 301), bornée au nord et au sud par des parties du lot originaire numéro trois cent un, au nord-ouest par le lot numéro trois cent, au sud-est par le lot numéro trois cent vingt-trois, tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly; contenant, la dite partie, une superficie de cinq arpents carrés et quatre dixièmes d'arpent carré (5,4 arp²).

290267:

Une certaine parcelle de terrain de figure rectangulaire située en la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent un (ptie 301), mesurant trente pieds (30 pi) de largeur par environ deux mille sept cent vingt pieds (2 720 pi) de longueur, et contenant en superficie quatre-vingt-un mille six cents pieds carrés (81 600 pi²), mesures anglaises et plus ou moins (soit 2,217 arp²); bornée au sud-est par une partie des lots originaires 326 et 333, par le lot originaire 327 subdivisé et par le lot numéro 332 au sud-ouest, et au nord-est et au nord-ouest par d'autres parties du lot numéro 301, demeurant la propriété de Gabriel Archambault.

Quatrième terre:

Un terrain ayant front sur le chemin du rang Saint-Joseph en la municipalité de Carignan (autrefois Chambly), connu et désigné comme étant composé:

A) une partie du lot numéro trois cent trente-trois (ptie 333) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, division d'enregistrement de Chambly, pouvant se décrire comme suit: partant d'un point situé sur la ligne de division des lots numéros 332 et 333, à son intersection avec la ligne d'emprise est du rang Saint-Joseph; de là, vers l'est, en suivant la ligne de division des lots numéros 332 et 333, en suivant un gisement de 82°31'47", une distance de mille quatre-vingt-sept pieds et trente-six centièmes de pied (1 087,36 pi); de là, vers l'est, en suivant la ligne de division des lots numéros 332 et 333, en suivant un gisement de 80°43'17", une distance de quatre cent quatre pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (404,81 pi); de là, vers l'est, en suivant la ligne de division des lots numéros 332 et 333, en suivant un gisement de 79°00'00", une distance de deux cent quatre-vingt-deux pieds et soixante-cinq centièmes de

pied (282,65 pi); de là, vers le sud, en suivant un gisement de 151°14'38", une distance de mille vingt-deux pieds et cinquante-neuf centièmes de pied (1 022,59 pi); de là vers l'ouest, en suivant un gisement de 259°24'41", une distance de mille quatre cent quatre pieds et trente-six centièmes de pied (1 404,36 pi); de là, vers l'ouest, en suivant un gisement de 258°00'16", une distance de mille trente-deux pieds et trente-deux centièmes de pied (1 032,32 pi); de là, vers le nord, en suivant un gisement de 0°14'46", une distance de quatre cent soixante-seize pieds et vingt-trois centièmes de pied (476,23 pi); de là, vers l'ouest, en suivant un gisement de 263°52'26", une distance de cent quatre-vingt-treize pieds et dix-neuf centièmes de pied (193,19 pi); de là vers le nord, en suivant l'emprise est du chemin du rang Saint-Joseph, en suivant un gisement de 0°14'56", une distance de cinq cent quatre-vingt-dix pieds et quatre-vingts centièmes de pied (590,80 pi) jusqu'au point de départ. Cetteditte partie étant bornée: vers le nord par le lot numéro 332, vers l'est par une partie du lot 333 ci-dessous décrite, vers le sud par une autre partie du lot numéro 333, vers l'ouest par le chemin public (ptie 333) (rang Saint-Joseph) et par une autre partie du lot numéro 333. La superficie ainsi délimitée est d'un million neuf cent quarante-six mille deux cent quarante-trois pieds carrés et quatre-vingt-treize centièmes (1 946 243,93 pi²) ou cinquante-deux arpents et quatre-vingt-huit centièmes d'arpent carré (52,88 arp²);

B) une autre partie du lot numéro trois cent trente-trois (ptie 333) des plan et livre de renvoi officiels susdits, pouvant se décrire comme suit: partant au point situé sur la ligne de division des lots numéros 332 et 333, à son intersection avec la ligne d'emprise est du rang Saint-Joseph; de là, vers l'est, en suivant la ligne de division des lots numéros 332 et 333, en suivant un gisement de 82°31'47", une distance de mille quatre-vingt-sept pieds et trente-six centièmes de pied (1 087,36 pi); de là, vers l'est, en suivant la ligne de division des lots numéros 332 et 333, en suivant un gisement de 80°43'17", une distance de quatre cent quatre pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (404,81 pi); de là, vers l'est, en suivant un gisement de 79°00'00", en suivant la ligne de division des lots numéros 332 et 333, une distance de deux cent quatre-vingt-deux pieds et soixante-cinq centièmes de pied (282,65 pi) jusqu'au point de départ; de là, vers l'est, en suivant un gisement de 79°00'00", une distance de cinq cent dix pieds (510 pi); de là, vers le sud, en suivant la ligne de division des lots numéros 333 et 334, en suivant un gisement de 169°13'31", une distance de cinq cent quatre-vingt-sept pieds et soixante-quatre centièmes de pied (587,64 pi); de là, vers le sud, en suivant un gisement de 162°38'26", en suivant la

ligne de division des lots numéros 333 et 334, une distance de quatre-vingt-un pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (81,98 pi); de là, vers le sud, en suivant un gisement de $151^{\circ}41'51''$, en suivant la ligne de division des lots numéros 333 et 334, une distance de cinquante-neuf pieds et vingt-quatre centièmes de pied (59,24 pi); de là, vers le sud, en suivant un gisement de $149^{\circ}34'51''$, en suivant la ligne de division des lots numéros 333 et 334, une distance de cent vingt-sept pieds et trois centièmes de pied (127,03 pi); de là, vers le sud, en suivant un gisement de $146^{\circ}05'23''$, en suivant la ligne de division des lots numéros 333 et 334, une distance de cent quarante et un pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (141,86 pi); de là, vers l'ouest, en suivant un gisement de $259^{\circ}24'41''$, une distance de trois cent vingt pieds (320 pi); de là, vers le nord, en suivant un gisement de $331^{\circ}14'38''$, une distance de mille vingt-deux pieds et cinquante-neuf centièmes de pied (1 022,59 pi) jusqu'au point de départ. Cetteditte partie étant bornée: vers le nord, par le lot numéro 331, vers l'est par le lot numéro 334, vers le sud par une partie du lot numéro 333 et vers l'ouest par une partie dudit lot numéro 333. La superficie ainsi délimitée est de trois cent soixante-trois mille cinquante-huit pieds carrés et quarante et un centièmes de pied (363 058,41 pi²) ou neuf arpents et huit cent soixante-six millièmes d'arpent carré (9,866 arp²), tous des plan et livre de renvoi officiels susdits.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

Le tout tel que montré et décrit sur un plan et une description technique préparés par Laurent Véronneau, arpenteur-géomètre, le sept décembre mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) et complété le vingt-deux avril mil neuf cent quatre-vingt (1980) et portant le numéro 9617-1 de son index général.

Cinquième terre:

Un terrain situé dans la ville de Chambly, connu et désigné comme étant composé:

A) d'une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 298) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, étant plus particulièrement décrite comme suit: commençant au coin sud-ouest du lot numéro 298, appelé point de départ; de là, vers le nord-est, suivant la ligne de division entre les lots numéros 295A et 298, suivant un gisement de $238^{\circ}03'27''$, une distance de mille trois cent trente pieds et deux dixièmes de pied (1 330,2 pi); de là, vers le nord-est, suivant un gisement de $238^{\circ}07'14''$, une distance de mille trois cent vingt-

quatre pieds et trois dixièmes de pied (1 324,3 pi), jusqu'à la ligne d'emprise sud de l'autoroute des Cantons-de-l'Est; de là, vers le nord-est, suivant la ligne d'emprise de l'autoroute des Cantons-de-l'Est, une distance de quatre cent soixante-dix-huit pieds et vingt-sept centièmes de pied (478,27 pi), jusqu'à la ligne sud-est du lot numéro 298; de là, vers le sud-ouest, suivant la ligne de division entre les lots numéros 298 et 300, une distance de deux mille sept cent quatre-vingts pieds et trente-six centièmes de pied (2 780,36 pi), jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros 298 et 299; de là, vers le nord-ouest, suivant la ligne de division entre les lots numéros 298 et 299, une distance de quatre cent quarante-trois pieds et vingt-cinq centièmes de pied (443,25 pi), jusqu'au point de départ; cette partie de lot étant bornée vers le nord par l'autoroute des Cantons-de-l'Est (partie du lot numéro 298), vers le sud-ouest par le lot numéro 299, vers le sud-est par une partie du lot numéro 300 et vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 295A. La superficie ainsi délimitée est de trente-trois arpents et vingt-neuf centièmes d'arpent (33,29 arp);

B) d'une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 299) des plan et livre de renvoi officiels susdits, étant plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point situé sur la ligne de division entre les lots numéros 295A et 299, à son intersection avec le chemin public (chemin de la Grande-Ligne); de là, vers le nord-est, suivant ladite ligne de division, une distance de cent quatre-vingt-un pieds (181 pi), jusqu'au point appelé « point de départ »; de là, vers le nord-est, suivant la ligne de division entre les lots numéros 295A et 299, une distance de deux mille trois cent soixante-neuf pieds (2 369,0 pi) jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros 298 et 299; de là, vers le sud-est, suivant la ligne de division entre les lots numéros 298 et 299, une distance de quatre cent quarante-trois pieds et vingt-cinq centièmes de pied (443,25 pi) jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros 299 et 300; de là, vers le sud-ouest, suivant la ligne de division entre les lots numéros 299 et 300, une distance de deux mille quatre cent trente-neuf pieds (2 439,0 pi) jusqu'à la ligne d'emprise nord d'un chemin public; de là, vers l'ouest, suivant la ligne d'emprise nord dudit chemin public, une distance de deux cent quarante-huit pieds et trente-deux centièmes de pied (248,32 pi); de là, vers le nord-est, parallèlement entre la ligne de division des lots numéros 295A et 299, une distance de cent neuf pieds et cinq dixièmes de pied (109,5 pi); de là, vers le nord-ouest, une distance de deux cent onze pieds (211,0 pi) jusqu'au point de départ. Cette partie du lot étant bornée vers le nord-est par le lot numéro 298, dans une ligne sud-ouest par une partie du lot numéro 299, dans une ligne sud par le chemin public, vers le sud-est par une partie du lot

numéro 300, dans une ligne nord-ouest par une partie du lot numéro 295A et dans une autre ligne nord-ouest par une partie du lot numéro 299. La superficie ainsi délimitée est de vingt-huit arpents et cinquante-sept centièmes d'arpent (28,57 arp). Le tout tel que montré sur le plan et description technique préparés par Laurent Véronneau, a.-g., le 5 août 1980, et portant le numéro 9977-2 de son index général;

C) d'une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-trois (ptie 283) des plan et livre de renvoi officiels susdits, étant plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point situé sur la ligne de division entre les lots numéros 282 et 283, à son intersection avec la ligne nord-est du chemin public, appelé « point de départ »; de là, vers le nord-est, suivant ladite ligne de division, suivant un gisement de $238^{\circ}17'11''$, une distance de deux mille huit cent trente-huit pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (2 838,96 pi) jusqu'à la ligne d'emprise sud de l'autoroute des Cantons-de-l'Est; de là, vers l'est, suivant la ligne d'emprise sud de l'autoroute des Cantons-de-l'Est, une distance de trois cent soixante-cinq pieds et soixante-douze centièmes de pied (365,72 pi) jusqu'à la ligne de division des lots numéros 280-3 et 283; de là, vers le sud-ouest, suivant un gisement de $58^{\circ}14'27''$, une distance de deux mille neuf cent vingt-sept pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (2 927,54 pi) jusqu'au coin nord-est du lot numéro 283-1; de là, vers le nord-ouest, suivant un gisement de $0^{\circ}00'00''$, une distance de cent vingt-neuf pieds (129,0 pi); de là, vers le sud-ouest, suivant un gisement de $90^{\circ}00'00''$, une distance de cent quatre-vingt-douze pieds (192,0 pi); de là, vers le nord-ouest, suivant la ligne d'emprise nord-ouest du chemin public, une distance de cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes de pied (170,4 pi) jusqu'au point de départ. Cette partie du lot étant bornée vers le nord par une partie du lot numéro 283 (autoroute des Cantons-de-l'Est), dans une ligne sud-ouest par le chemin public, dans une autre ligne sud-ouest par le lot numéro 283-1, vers le sud-est par une partie du lot 280-3, dans une ligne sud-est par le lot numéro 283-1 et vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 282. La superficie ainsi délimitée est de vingt-sept arpents et quatre-vingt-huit centièmes d'arpent (27,88 arp);

D) d'une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-trois (ptie 283) auxdits plan et livre de renvoi officiels, de figure triangulaire; bornée vers le sud-ouest par le chemin public, vers le nord-ouest par le lot numéro 283-1, vers le sud-est par une partie du lot numéro 280-3, mesurant cinquante-quatre pieds (54,0 pi) vers le sud-ouest, quatre-vingt-huit pieds et vingt-trois centièmes de pied (88,23 pi) vers le nord-ouest, cent trois pieds et quarante-cinq centièmes de pied (103,45 pi) vers le sud-est et contenant une superficie de six centièmes d'arpent (0,06 arp);

E) d'une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-quatre (ptie 284) auxdits plan et livre de renvoi officiels, étant plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point situé sur la ligne de division entre les lots numéros 284 et 285, à son intersection avec la ligne d'emprise nord-est du chemin public; de là, vers le nord-est, suivant un gisement de $58^{\circ}14'27''$, suivant la ligne de division entre les lots numéros 284 et 285, une distance de trois mille quatre cent soixante-seize pieds et seize centièmes de pied (3 476,16 pi) jusqu'à la ligne d'emprise sud de l'autoroute des Cantons-de-l'Est; de là, vers l'ouest, suivant ladite ligne d'emprise, une distance de cent vingt-deux pieds et dix-huit centièmes de pied (122,18 pi) jusqu'à l'emprise du lot numéro 280-5; de là, vers le sud-ouest, suivant un gisement de $58^{\circ}14'27''$, suivant la ligne de division entre les lots numéros 280-5 et 284, une distance de trois mille trois cent soixante et onze pieds et soixante centièmes de pied (3 371,60 pi) jusqu'à l'emprise nord-est du chemin public; de là, vers le sud-est, suivant ladite emprise, une distance de cent trente-huit pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (138,84 pi) jusqu'au point de départ. Cette partie de lot étant bornée vers le nord par une partie du lot numéro 284 (autoroute des Cantons-de-l'Est), vers le sud-ouest par le chemin public, vers le sud-est par une partie du lot numéro 285, vers le nord-ouest par la partie du lot numéro 280-5. La superficie ainsi délimitée est de dix arpents et quatre-vingt-dix-huit centièmes d'arpent (10,98 arp);

F) d'une partie du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt (ptie 280-3) des plan et livre de renvoi officiels susdits, étant plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point situé sur la ligne de division entre les lots numéros 280-3 et 283, à son intersection avec la ligne d'emprise nord-est du chemin public, appelé « point de départ »; de là, vers le nord-est, suivant ladite ligne de division, suivant un gisement de $58^{\circ}31'55''$, une distance de cent trois pieds et quarante-cinq centièmes de pied (103,45 pi); de là, vers le nord-est, suivant un gisement de $270^{\circ}00'00''$, une distance de cent trois pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (103,77 pi); de là, vers le nord-ouest, suivant un gisement de $0^{\circ}00'00''$, une distance de soixante-trois pieds (63,0 pi); de là, vers le nord-est, suivant un gisement de $58^{\circ}14'27''$, suivant la ligne de division entre les lots numéros 280-3 et 283, une distance de deux mille neuf cent vingt-sept pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (2 927,54 pi) jusqu'à la ligne d'emprise sud de l'autoroute des Cantons-de-l'Est; de là, vers l'est suivant ladite emprise, une distance de quatre-vingt-trois pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (83,92 pi) jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros 280-3 et 280-4; de là, vers le sud-ouest,

suivant un gisement de 58°14'27", suivant la ligne de division entre les lots numéros 280-3 et 280-4, une distance de trois mille deux cent vingt-cinq pieds et dix-sept centièmes de pied (3 225,17 pi) jusqu'à la ligne d'emprise nord-est du chemin public; de là, vers le nord-ouest, suivant ladite emprise, une distance de quatre-vingt-dix-sept pieds et vingt-deux centièmes de pied (97,22 pi) jusqu'au point de départ. Cette partie du lot étant bornée vers le nord par une partie du lot numéro 280-3 (autoroute des Cantons-de-l'Est), dans une ligne sud-ouest par le chemin public, dans une autre ligne sud-ouest par le lot numéro 280-3-1, vers le sud-est par une partie du lot numéro 280-4, dans deux lignes nord-ouest par une partie du lot numéro 283, dans une ligne nord-ouest par le lot numéro 280-3-1. La superficie ainsi délimitée est de six arpents et quatre-vingt-quatorze centièmes d'arpent (6,94 arp);

G) d'une partie du lot numéro quatre de la subdivision officielle numéro deux cent quatre-vingt (ptie 280-4) auxdits plan et livre de renvoi officiels, bornée vers le nord par une partie du lot numéro 280-4 (autoroute des Cantons-de-l'Est), vers le sud-ouest par le chemin public, vers le sud-est par une partie du lot numéro 280-5, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 280-3, mesurant quatre-vingt-cinq pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (85,55 pi) vers le nord, quatre-vingt-dix-sept pieds et vingt-deux centièmes de pied (97,22 pi) vers le sud-ouest, trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds et trente-huit centièmes de pied (3 298,38 pi) vers le sud-est, trois mille deux cent vingt-cinq pieds et dix-sept centièmes de pied (3 225,17 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie sept arpents et trente-trois centièmes d'arpent (7,33 arp);

H) d'une partie du lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt (ptie 280-5) auxdits plan et livre de renvoi officiels, bornée vers le nord par une partie du lot numéro 280-5 (autoroute des Cantons-de-l'Est), vers le sud-ouest par le chemin public, vers le sud-est par une partie du lot numéro 284, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 280-4; mesurant quatre-vingt-cinq pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (85,55 pi) vers le nord, quatre-vingt-dix-sept pieds et vingt-deux centièmes de pied (97,22 pi) vers le sud-ouest, trois mille trois cent soixante et onze pieds et soixante centièmes de pied (3 371,60 pi) vers le sud-est, trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds et trente-huit centièmes de pied (3 298,38 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie sept arpents et quarante-neuf centièmes d'arpent (7,49 arp).

Toutes les dimensions ci-dessus mentionnées sont en mesures anglaises.

Tous les lots ci-dessus mentionnés sont des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Chambly, division d'enregistrement de Chambly.

Le tout tel que montré sur les plans et les descriptions techniques préparés par Laurent Véronneau a.g., le 13 août 1980, et portant les numéros 9977-1 et 9977-2 de son index général.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble.

Une terre située à Saint-Luc, comté de Saint-Jean, connue et désignée comme étant formée:

A) d'une partie du lot numéro trente-cinq (ptie 35) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Luc; contenant une superficie de cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-seize pieds carrés (585 196 pi²) et mesurant, dans sa ligne nord-est, mille neuf cent quatre-vingt-quatre pieds (1 984 pi), dans sa ligne sud-est trois cent vingt-quatre pieds et six dixièmes de pied (324,6 pi), dans sa ligne sud-ouest mille quatre cent trente-neuf pieds et deux dixièmes de pied (1 439,2 pi), dans sa ligne ouest, quatre cent dix pieds et sept dixièmes de pied (410,7 pi) et dans sa ligne nord-ouest deux cent quarante et un pieds et neuf dixièmes de pied (241,9 pi); bornée, ladite partie, au nord-est par une partie du lot numéro 34, au sud-est par une partie dudit lot 35, appartenant, avant ce jour, à Ida Pierre en vertu de l'enregistrement 94672, au sud-ouest, par une partie de la partie du lot numéro 36 ci-après décrite au paragraphe b; à l'ouest, par une partie dudit lot 35 et au nord-ouest par une partie dudit lot 35 (non-acès au chemin du rang Saint-Raphaël);

B) d'une partie du lot numéro trente-six (ptie 36) auxdits plan et livre de renvoi, contenant en superficie un million deux cent soixante-six mille six cent quarante-cinq pieds carrés (1 266 645 pi²) et mesurant, dans une première ligne nord-est, mille quatre cent trente-neuf pieds et deux dixièmes de pied (1 439,2 pi) et dans une seconde ligne nord-est, trois mille huit cent trente-six pieds (3 836 pi), dans sa ligne sud-est deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (299,9 pi), dans sa ligne sud-ouest quatre mille vingt-quatre pieds (4 024 pi) et dans sa ligne ouest mille cent soixante-douze pieds et trois dixièmes de pied (1 172,3 pi); bornée, ladite partie, au nord-est partie par une partie du lot 35 ci-avant décrite au paragraphe a et partie par une autre partie du lot 35, appartenant, avant ce jour à Ida Pierre en vertu de l'enregistrement 94672, au sud-est par le chemin du rang Saint-André, au sud-ouest par une partie du lot 37 dudit cadastre, à l'ouest par une partie dudit lot numéro 36.

Le tout mesures anglaises et sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve illustré sur un plan préparé par Marcel Denicourt, a.-g. en date du 3 août 1976;

C) d'une partie du lot numéro trente-cinq (ptie 35) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Luc, contenant en superficie un million cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-huit pieds carrés (1 122 288 pi²) et mesurant, dans ses lignes nord-est et sud-ouest, trois mille huit cent trente-six pieds (3 836 pi), et dans sa ligne sud-est, trois cent vingt-quatre pieds et six dixièmes de pied (324,6 pi), et dans sa ligne sud-est, trois cent onze pieds et un dixième de pied (311,1 pi); bornée, ladite partie, au nord-est par une partie du lot numéro 34 dudit cadastre, au sud-est par le chemin du rang Saint-André, au sud-ouest par une partie de la partie du lot 36 et au nord-ouest par une partie du lot 35.

Le tout mesures anglaises et sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve illustré sur le plan susdit.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble.

Une terre située dans les limites de la ville de Chambly et partie dans la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly; contenant une superficie de cent quatre-vingt-cinq arpents (185 arp) environ et composée:

a) du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) du cadastre de ladite paroisse, qui contient une superficie de trente-huit arpents et cinq dixièmes (38,5 arp);

b) un terrain contenant une superficie de cent quatre-vingt-onze arpents et trois dixièmes (191,3) faisant partie du lot numéro trois cent (ptie 300) du même cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, et se décrivant comme suit: cette partie dudit lot, de forme irrégulière, mesurant, en front, le long du chemin de fer, soit au nord-est, mille cent onze pieds (1 111 pi) et dans la ligne latérale sud-est, huit mille cent trente pieds (8 130 pi), et dans la ligne latérale nord-ouest qui pour partie longe le lot numéro 297 et pour autre partie, une partie du lot numéro 296 environ la même longueur; bornée au nord-est par le chemin de fer exploité par les Chemins de Fer Nationaux du Canada, au sud-ouest partie par le lot numéro 297 et partie par la partie dudit lot 300 de monsieur Giroux ou représentants, du côté nord-ouest partie par partie du lot numéro 296, partie par le lot numéro 297 ci-dessus mentionné, du côté nord-est par le lot numéro 300-1.

Sauf et à distraire desdites limites et sans déduction de la superficie ci-dessus donnée (191,3 arp) le terrain suivant, à savoir:

1. Un terrain mesurant, dans ses limites nord-est et sud-ouest, six cent cinquante-huit pieds (658,0 pi) et dans ses limites latérales, soit au nord-ouest et sud-est, cinq cent cinquante-quatre pieds (554 pi), dont la ligne latérale sud-est est parallèle à la ligne divisoire des lots 301 et 300 et en est distante de vingt-cinq pieds (25 pi); bornée comme suit: en front, au nord-est, par le chemin de fer; au sud-ouest, au sud-est et au nord-ouest par le terrain (ptie 300).

2. Avec réserve, pour Joseph Henri et Eutrope Simard, d'un droit de passage en commun avec Paul Fleisher et al. par servitudes réelles et perpétuelles dans le chemin actuel conduisant au dépotier, mais avec obligation desdits Simard et dame Estelle Dubé, propriétaires des parties de terrain ci-dessus distraites, advenant le cas ou en aucun temps, les acquéreurs désirent faire enregistrer et ouvrir une rue pour tous intéressés sur cette lisière de terre, mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur sur une profondeur de cinq cent cinquante-quatre pieds (554 pi), qui est borné au nord-est par le chemin de fer, au sud-est par l'autre partie du terrain distraite au sud-ouest et au nord-ouest par le terrain (ptie 300).

3. La partie vendue à la ville de Chambly par acte de vente devant M^r Lareau, notaire le 23 mars 1963, enregistrée à Chambly sous le numéro 226102, qui comprend 18,799 arpents carrés et plus amplement décrite comme suit, savoir: un terrain vacant situé en la municipalité de la ville de Chambly dans le comté de Chambly, étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro trois cent du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, division d'enregistrement de Chambly; de figure irrégulière, bornée et mesurant comme suit: en front, par le nord-est, par le chemin de fer des Chemins de Fer Nationaux, sur une distance de quatre cent trente-neuf pieds (439 pi) par partie dudit lot originaire trois cent, appartenant à la succession Joseph Simard et al. ou représentants, sur une distance de six cent cinquante-huit pieds (658 pi) et de nouveau par le chemin de fer sur une distance de vingt-cinq pieds (25 pi); ces trois limites nord-est se disant à côté de la ligne divisoire des lots 296 et 300, à son intersection avec le chemin de fer; vers le sud-est par une partie du lot trois cent (300), appartenant divisément à dame Estelle Dubé-Samson et la succession Joseph Simard ou représentants, sur une distance de cinq cent cinquante-quatre pieds (554 pi) et par le lot numéro 301-1 sur une distance de mille cent cinq pieds et six dixièmes de pied (1 105,6 pi); ensuite, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro trois cent (300) étant définie par la ligne centrale de la servitude établie en faveur de The Shawinigan Water & Power Co., sur une distance de mille cent vingt-cinq pieds (1 125 pi), cette servitude a été constituée par Joseph Simard et al. par acte reçu devant notaire soussigné, le

dix-huit (18) janvier mil neuf cent cinquante-deux (1952) et enregistré sous le numéro 123721; vers le nord-ouest par une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-seize (296) sur une distance de huit cent soixante-trois pieds (863 pi), dans une des deux lignes nord-ouest, et dans l'autre ligne nord-ouest par une partie du lot numéro deux cent (300), appartenant divisément à dame Estelle Dubé-Samson, ainsi qu'à la succession Joseph Simard, sur une distance de cinq cent cinquante-quatre pieds (554 pi).

Toutes mesures ci-dessus nommées étant anglaises, et tout le terrain vendu contenant une superficie de dix-huit arpents et sept cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes (18,799 arp).

4. Ce qui a été vendu à Woolner Realities Corporation, devant Jules Blond, notaire, le 8 août 1976, enregistré à Chambly sous le numéro 273568, mesurant vingt-deux (22) acres, et corrigé, par l'acte enregistré à Chambly sous le numéro 274813, plus amplement décrit tel qu'il suit, à savoir: un certain emplacement situé en la cité de Chambly, connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent (300) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly; contenant en superficie vingt-deux (22) acres, lequel étant situé à l'intersection de la ligne de division entre les lots 296 et 300 dudit cadastre, et de la ligne centrale d'une certaine lisière de terrain affectée par une servitude en faveur de Shawinigan Water & Power Co. et dans une direction sud-ouest pour une distance de mille neuf cent vingt-trois pieds et sept dixièmes de pied (1 923,7 pi), et en tournant à quatre-vingt-dix degrés (90) dans une direction sud-est, sur une distance de quatre cent cinquante-quatre pieds (454 pi); et de là, tournant dans un angle de quatre-vingt-dix degrés (90), dans une direction nord-est, le long de la ligne parallèle de ladite ligne de division sur une distance de cent cinquante et un pieds et quatorze centièmes de pied (151,14 pi); de là, tournant dans un angle de quatre-vingt-dix (90) degrés, dans une direction sud-est, sur une distance de cent trois pieds (103 pi); de là, tournant dans un angle de quatre-vingt-dix degrés (90), dans une direction nord-est sur une distance de mille cent six pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (1 106,96 pi), et borné, ledit lot, par une partie du lot numéro trois cent (300) au nord-est, qui est le résidu dudit lot, borné au nord-ouest par le lot 296, et au sud-est ainsi qu'au sud-ouest par d'autres parties du lot trois cent (300).

Tel que le tout se trouve actuellement.

Afin que lesdits immeubles soient vendus par voie de justice et que la partie demanderesse soit payée par préférence à même le produit de ladite vente, à moins que la partie défenderesse ne préfère satisfaire audit jugement capital, intérêts et dépens.

Évaluation municipale: 212 972,88 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 53 243,22 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de MARS 1988 à ONZE heures.

Le shérif,
ANDRÉ BEAUCHAMP

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 19 février 1988 54972

Joliette

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-000769-877
705-18-000005-880

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son bureau municipal au 60, de la Station, Saint-Félix-de-Valois, district de Joliette, partie demanderesse, contre YVON DAIGLE, autrefois domicilié et résidant au 338, rue Labadie, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, district de Joliette, mis en cause.

Un immeuble composé des parties de lots suivantes:

1. Une partie du lot numéro quatre cent soixante-seize A (partie 476A), aux plan et livre de renvoi du cadastre de la paroisse de Sainte-Élizabéth, division d'enregistrement de Joliette, cette dite partie de lot est bornée vers le sud-est par le lot 476A-8; rue Crevier, vers le sud par une partie du lot 476A, rue Roger, vers l'ouest par la partie du lot 476A ci-dessous décrite, vers le nord par une autre partie du lot 476A; mesurant 127,77 pi soit 38,94 m dans sa ligne sud-est, 58,46 pi soit, 17,82 m dans sa ligne sud, 118,10 pi soit 36,0 m dans sa ligne ouest, 103,01 pi soit 31,40 m dans sa ligne

nord et contenant en superficie 9385 pi² soit, 871,92 m².

2. Une partie du lot numéro quatre cent soixante-seize A (partie 476A), aux plan et livre de renvoi du cadastre de la paroisse de Sainte-Élizabeth, division d'enregistrement de Joliette, cette dite partie de lot est bornée vers le sud par une partie du lot 476A rue Roger, vers l'ouest par le lot 476A-28, vers le nord par une partie du lot 476A, vers l'est par la partie du lot 476A ci-dessus décrite; mesurant 54,0 pi soit, 16,46 m dans sa ligne sud, 119,64 pi soit, 36,47 m dans sa ligne ouest, 60,0 pi soit, 18,29 m dans sa ligne nord, 118,10 pi soit, 36,0 m dans sa ligne est et contenant en superficie 6754 pi² soit, 627,50 m².

Toutes les mesures mentionnées en pieds dans la présente description technique sont des mesures anglaises.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile est fixé à la somme de 919,75 \$ représentant 25 % de l'évaluation municipale multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le VINGT-NEUVIÈME jour de MARS 1988, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 4 février 1988

54884

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-02-001563-873
705-18-000007-886
et 705-02-001315-878 bref noté

PRUDEHOMME & FRÈRES LTÉE, partie demanderesse, contre LES SYSTÈMES ACOUSTIQUES LANAUDIÈRE INC. et GASTON THERRIEN, 370, rue Notre-Dame, Charlemagne, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant composé de: une partie du lot numéro cent neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante et un (41-109 pte) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-de-l'Ermitte, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant trente pieds (30 pi) de largeur par cent quarante pieds (140 pi) de profondeur, borné en front par la rue Sacré-Coeur, en arrière par partie du lot 41-129, d'un côté, au nord-ouest, par partie du lot 41-108 et d'un autre côté, au sud-est, par le résidu dudit lot 41-109; et d'une partie du lot numéro cent huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante et un (41-108 pte) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-de-l'Ermitte, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant huit pieds (8 pi) de largeur sur une profondeur de cent quarante pieds (140 pi), bornée en front par la rue Sacré-Coeur, au nord-est par le résidu dudit lot 41-108, en arrière par le lot 41-129 et d'un autre côté, au sud-est, par la partie du lot 41-109 ci-dessus décrite. Le tout en mesures anglaises et plus ou moins. Tous les lots ci-dessus mentionnés étant du susdit cadastre.

Avec bâtisse y dessus érigée portant les numéros d'immeuble 209-211, rue Sacré-Coeur, Charlemagne. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile est fixé à la somme de 3 744,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI CINQUIÈME jour d'AVRIL 1988 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 11 février 1988

54931

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 500-02-017326-872
705-18-000014-882

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, ayant son siège social au 159, rue Saint-Antoine Ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LÉO-CLAUDE GARFIELD, domicilié et résidant au 71, rue Thibodeau en la cité de Saint-Gérard-de-Magella, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, district de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé sur partie du lot numéro deux cent soixante-quinze (partie 275), au cadastre officiel de la paroisse de L'Assomption, mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins. Borné en front, au sud-est, par la rue Thibodeau; en arrière, au nord-ouest, et sur les côtés, au nord-est et au sud-ouest, par d'autres parties dudit lot deux cent soixante-quinze (275); avec bâtisse ci-dessus érigée portant le numéro 71, rue Thibodeau, Domaine Ouellet, Saint-Gérard-de-Magella. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 10 982,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI CINQUIÈME jour d'AVRIL 1988 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 12 février 1988

54973

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-011386-867 *
500-05-000282-879 **

CAISSE POPULAIRE SAULT-AU-RÉCOLLET, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 1805, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre C.V.G.A.L. INVESTMENTS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 11147, London, Montréal-Nord, province de Québec & AUTRES, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Fleury Est en la ville de Montréal, mesurant une largeur de 29 pieds et 11 pouces à la façade, 30 pieds et 8 pouces à l'arrière, sur une profondeur de 88 pieds, mesures anglaises et plus ou moins (ces mesures ne correspondent pas à celles du cadastre officiel qui sont moindres, mais résultant d'un surplus de terrain; ladite propriété n'empiétant en aucune façon, tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par Yvon Ethier, arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 1960, sous le numéro 2614 de ses minutes; laquelle propriété est connue et désignée comme suit:

a) de la subdivision numéro cent quarante-trois du lot originaire numéro cent trente-trois (133-143) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet;

b) de la resubdivision numéro un de la subdivision numéro trois cent deux du lot originaire numéro cent trente-quatre (134-302-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet;

Avec toutes les bâtisses dessus y érigées portant les numéros suivants: 2475, 2477, 2479 et 2481, rue Fleury Est, Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet aux servitudes enregistrées au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous les numéros 830488, 1085867, 1085868 et 1446483. »

La mise à prix est fixée à 61 161,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et

modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le SIXIÈME jour d'AVRIL 1988 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 février 1988

54974

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009452-879

LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, contre **MANOIR MERCIER INC.**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR DE** Montréal, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaires six (6-3) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse ci-dessus érigée portant les numéros d'immeuble 1331, rue Rachel Est, Montréal, et 4210, rue de Lanaudière, Montréal.

L'immeuble à être vendu est grevé d'un bail commercial conclu entre la compagnie Manoir Mercier Inc. et la compagnie 2527-2519 Québec Inc. enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 14 août 1987, sous le numéro 3916971.

Ce bail est conçu pour une durée de vingt (20) ans commençant le 1^{er} juillet 1987 et se terminant le 30 juin 2007; il est fait pour un loyer annuel de 12 000 \$ la première année et augmenté annuellement à la date anniversaire d'une somme de 4 % l'an. »

La mise à prix est fixée à 42 258,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1988 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 février 1988

54978

Saint-François

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 405-05-000224-873 — (District de Drummond)
S. 450-18-000044-874

LA COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 75, rue Wellington Nord, Sherbrooke, QC, J1H 5B5, district de Saint-François, partie demanderesse, et **BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**, 1010, boulevard des Galeries, Drummondville, QC, J2C 5W4, district de Drummond, partie demanderesse, contre **ROLAND LETOURNEAU INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 80, des Grandes-Fourches Nord, Sherbrooke, QC, J1H 5G2, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR DE** la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« Les subdivisions seize et dix-neuf du lot originaire deux cent trente (230-16 et 19) aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier centre de la ville de Sherbrooke.

Une partie du lot deux cent quarante-cinq (ptie 245) aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier centre de la ville de Sherbrooke; de forme irrégulière, bornée vers le nord-ouest par le résidu du lot 245, vers le nord-est par une partie du lot de la rivière Saint-François occupée par l'emprunteur, vers le sud-est par le lot 230-19, vers le sud-ouest par la rue des Grandes-Fourches; mesurant environ vingt-sept pieds (27 pi) sur sa ligne nord-ouest, cinquante-huit pieds (58 pi) sur sa ligne nord-est, quarante-six pieds (46 pi) sur sa ligne sud-est, cinquante et un pieds et cinq dixièmes de pied (51,5 pi) sur sa ligne sud-ouest.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 80, des Grandes-Fourches, Sherbrooke.

Ces lots étant maintenant connus comme étant le lot numéro 379, suite à la rénovation cadastrale.

Les items et équipements suivants: un (1) « pipe bender » A.M.H., modèle 30 MS N/S 4262; un (1) compresseur CSA, 15 forces, modèle VAV-5000, N/S 337; un (1) compresseur IPA, 5 forces, modèle VAP-5050, N/S 500; un (1) « Scope Marquette », modèle 40, N/S 437028; un (1) « Allen Scope », N/S 352000; un (1) chargeur à batterie « Canadian », modèle 702C1, N/S S 77275; un (1) chargeur à batterie « Motomaster », N/S 20908; un (1) « Sioux Valve Grinder », modèle 5KH45AB1129 N/S 22785; un (1) « Atlas tour électrique », modèle TV36, N/S 044918; un (1) « Rockford » meule, N/S R-8050; deux (2) « jacks » à bumper; deux (2) « jacks » à air « Vulcan », modèle FJ31, N/S 368; un (1) « floor jack » 1/2 tonne, « Hein Werner »; un (1) « floor jack » 1-1/2 tonne « Hein Werner »; deux (2) « floor jacks » 2 tonnes, « Hein Werner »; un (1) « floor jack » 12 tonnes, « Hein Werner », N/S 68030; un (1) « Housing jack » à air 5 tonnes; un (1) « body jack » hydraulique avec accessoires; un (1) « spot Welder » N/S 06838; deux (2) fusils à peindre « Devilbiss », N/S JGA50; deux (2) ensembles à souder « Uniweld », N/S RUH8210; un (1) régulateur pour chambre à peinture, modèle 115, N/S 8311; une (1) chambre à peindre et « fan »; un (1) « 10/10 Coast machine » à pneus; un (1) balanceur « Bishman », modèle 570, N/S 221374; un (1) balanceur « Micro », modèle M60; une (1) soudeuse électrique « Westinghouse », N/S VW-235; un (1) « Amco » tout à brake & accessoires, N/S 10467; quatre (4) « impact tools BWE Point », N/S 334507, 313765, 082873, 76620; deux (2) perceuses 3/8 « drive »; une (1) perceuse 1/2 « drive » - « Black & Decker »; un (1) « C.P. Zip gun air »; deux (2) « Purox » ensemble à souder, modèles CGA-540 et CGA-510; une (1) machine à aligner « Portaflex » N/S 7917-A et 7917-V; un (1) « tester » pour Prestone & radiateur, modèle ST-255; une (1) caisse enregistreuse électronique, modèle MA 173-B, N/S 021522; une (1) machine à « sandblast »; une (1) C.P. polisseuse à air N/S 4165K006; deux (2) sableuses à air, N/S 3216L015 et 9470; une (1) C.P. planche à air, modèle 767, N/S 3056A957; un (1) « C.P. mini air buffer »; un (1) « Black & Decker » buffer électrique N/S 1419; deux (2) sableuses électriques - « Matabo » et « Black & Decker » N/S 7011/2 et 473494; une (1) enseigne; équipement de bureau divers et étagères: une (1) distributrice à papier pour marquer auto; un (1) support à moteur « Lakewood », modèle 33020; un (1) « punch clock Latham »; trois (3) « lifts Walker », modèle 1005 N/S 18296; étagères-garage; une (1) « chain block ».

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machineries, outillage, équipement, ameublement, engins, four-

naises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 67 542,25 \$.

La présente vente aux enchères est faite, sujette à l'application de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, QC, palais de justice, 375, rue King Ouest, Sherbrooke, QC, local RC.15, le JEUDI TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1988 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN-FRIS BILODEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 4 février 1988

54932

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000156-878
S. 400-18-000025-878

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, 1020, route de l'Église, bureau 500, Sainte-Foy, es qualités de mandataire de la Caisse d'Établissement de Nicolet, succursale de Yamaska, partie demanderesse, contre LES PRODUCTEURS DE PLANTS FORESTIERS DE MANSEAU (PPFM) INC., 1852, route 128, Manseau, partie défenderesse, et LA SOCIÉTÉ TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (S.T.A.D.E.) INC., 6, rue du Sous-bois, Lac-Delage, et ROBERT DUBOIS, 2220, route 218, Manseau, et COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION LES SERRES DE MANSEAU, 1852, route 218, Manseau, parties défenderesses, cautions conjointes et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Nicolet no 1, partie mis en cause.

« Une terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Blandford dans le Septième Rang du canton de Blandford, connue et désignée comme étant

les deux tiers (2/3) nord-ouest du lot numéro dix-huit (18) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Blandford, première division officiels du cadastre du canton de Blandford, première division d'enregistrement de Nicolet; contenant six arpents (6 arp) de largeur environ sur la profondeur de la concession, soit environ vingt-huit arpents (28 arp); d'une superficie d'environ cent trente-neuf acres (139 ac ou 56,2 ha) et bornée vers le nord-est par le chemin public, vers le sud-ouest par le fronteau entre les Sixième et Septième Rangs (6^e et 7^e rg) dudit canton, vers le sud-est par une partie dudit lot 18, propriété de Paul Dionne ou représentants et par une partie dudit lot 18, propriété de Raymond Hamel ou représentants, et vers le nord-ouest par le lot dix-sept (17) desdits rang et canton. Sauf et à distraire la partie vendue par Jean-Marie Lemay à Sa Majesté la Reine Elisabeth II, aux droits de la province de Québec, représentée par le ministre de la Voirie, suivant l'acte reçu devant René Blondin, notaire, le 7 décembre 1961, dont copie a été enregistrée, le 12 février 1962, sous le numéro 77484 et y décrite comme suit: une lisière de terrain de figure irrégulière, montrée par les lettres A-B-C-D-E-F-G-H-A sur un plan en date du 10 novembre 1960, annexé à l'original dudit acte, laquelle lisière est située au sud-ouest de l'ancienne route, à prendre du lot 18 du rang VII du cadastre officiel du canton de Blandford, première division d'enregistrement de Nicolet; bornée au nord-ouest par le lot 17 (Alfred Laroche et Célie Lavertu), au nord-est par l'ancienne route, au sud-est par une partie du lot 18 (Napoléon Nadeau), au sud-ouest par partie du lot 18 (Jean-Marie Lemay) et mesurant dans sa ligne nord-ouest AB dix-sept pieds et cinq dixièmes (17,5 pi), dans sa ligne sud-est CD dix-neuf pieds (19 pi), dans sa ligne sud-ouest DE cinq cent cinquante-sept pieds (557 pi), dans sa ligne EF cent pieds et deux dixièmes (100,2 pi), dans sa ligne FG deux cents pieds (200 pi), dans sa ligne GH cent pieds et deux dixièmes (100,2 pi), dans sa ligne HA deux cent six pieds (206 pi); les lignes (DE et HA sont parallèles et distantes de trente-trois pieds (33 pi) de la ligne centrale de la nouvelle route. La ligne FG étant parallèle et distante de quarante pieds (40 pi) de la ligne centrale de la nouvelle route. Ladite lisière contenant en superficie dix-neuf mille cinq cent vingt-cinq pieds carrés (19 525 pi²) ou cinq cent trente et un millièmes d'arpent carré (0,531 arp²) ou cinq cent trente et un millièmes d'arpent carré (0,531 arp²), mesures anglaises.

Sauf et à distraire la partie ou lisière de terrain occupée par les chemins de fer nationaux sur le lot 18 du rang VII du cadastre officiel du canton de Blandford, première division d'enregistrement de Nicolet.

Sauf et à distraire une partie non subdivisée du lot dix-huit (ptie n.s.18) du rang VII du cadastre officiel du canton de Blandford, première division d'enregistrement de Nicolet, propriété de Arthurina alias Anne Perreault et représentants, de figure irrégulière, mesurant deux cents pieds (200 pi) dans sa ligne nord-est, cent quatre-vingt-douze pieds (192 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent quarante-huit pieds (248 pi) dans sa ligne sud-ouest, et environ cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198 pi) dans sa ligne nord-ouest (soit le long du ruisseau Bras de Fanfan); bornée vers le nord-est par le chemin public (route 218), vers le sud-est et le sud-ouest par partie du lot dix-huit (18), propriété de la Société du Crédit Agricole ou représentants et vers le nord-ouest par le ruisseau Bras de Fanfan ou une partie du lot 18, propriété de la Société du Crédit Agricole ou représentants.

La partie du lot dix-huit (ptie 18), rang Sept (7) du cadastre officiel du canton de Blandford, première division d'enregistrement de Nicolet, ci-dessus mentionnée, peut plus particulièrement se décrire comme suit:

a) un morceau de terrain situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Blandford dans le Septième Rang du canton de Blandford, d'une superficie d'environ sept acres (7 ac) ou (2,8 ha), de figure triangulaire, connu et désigné comme étant une partie des 2/3 nord-ouest du lot 18, du 7^e Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Blandford, première division d'enregistrement de Nicolet et bornée au nord-ouest par une partie du lot 17 desdits rang et canton, au sud-ouest par le fronton entre les Sixième et Septième Rangs dudit canton et à l'est par une partie dudit lot 18, occupée par les chemins de fer nationaux;

b) une terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Blandford, dans le Septième Rang du canton de Blandford, d'une superficie d'environ cent trente-deux acres (132 ac ou 53,4 ha), de figure irrégulière, connue et désignée comme étant une partie des 2/3 nord-ouest du lot numéro dix-huit (18) du Septième Rang (7^e rg) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Blandford, première division d'enregistrement de Nicolet et bornée comme suit: vers le nord-est par une partie dudit lot 18 vendu au ministère de la Voirie suivant l'acte enregistré sous le numéro 77484 et sur une largeur de deux cent quarante-huit (248 pi) par une partie dudit lot 18, propriété de Arthurina alias Anne Perreault et représentants suivant l'acte enregistré sous le numéro 110710; cette dernière partie ayant une largeur de deux cents pieds (200 pi) dans sa ligne nord-est; vers le sud-ouest par le fronteau entre les Sixième et Septième rangs dudit canton et vers l'ouest par la lisière de terrain occupée par les chemins

de fer nationaux, étant une partie du lot 18; vers le nord-ouest sur une profondeur de cent quatre-vingt-douze pieds (192 pi) par la partie non subdivisée du lot 18, propriété de Arthurina alias Anna Perreault et représentants, suivant l'acte enregistré sous le numéro 110710, et par le lot 17 desdits rang et canton; vers le sud-est sur une profondeur d'environ cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198 pi) par la susdite partie du lot 18, propriété de Arthurina alias Anna Perreault ou représentants (cette dernière partie étant bornée vers le nord-ouest par le ruisseau Bras de Fanfan) et, toujours vers le sud-est, par une partie du lot 18, propriété de Paul Dionne ou représentants et par une partie du lot 18, propriété de Raymond Hamel ou représentants. Les lignes nord-est et sud-ouest de la susdite partie du lot 18, propriété de Arthurina alias Anna Perreault suivant l'acte enregistré sous le numéro 110710, sont parallèles.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, les améliorations et accessoires, les appareils et les installations qui sont placés en permanence dans et sur ledit immeuble et nécessaires à son exploitation, comprenant notamment et non limitativement, l'entrepôt, quinze (15) serres jumelées de 82,3 m × 47,5 m; trois (3) serres de 8,2 m × 29,3 m; trente-six (36) tunnels de 5,5 m × 29,3 m; une (1) maison mobile de 3,6 m × 15,2 m; deux (2) roulottes de 3,6 m × 7,0 m et comprenant également les biens meubles devant immeubles par destination suivants: une (1) génératrice; quatre (4) fournaies à l'huile de marque De Lux, modèle CD1702; deux (2) fournaies à l'huile de marque Thermo-radiant, modèle RD-1502; une (1) fournaie à bois, Franks Piping BNH-N, modèle ES-162, avec système de distribution; quinze (15) ventilateurs avec moteur d'une demie force.

Le tout étant immeuble par nature ou par destination. »

La mise à prix est fixée à trente-six mille quatre cent six dollars et cinquante (36 406,50 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet no 1, 3050, rue Nicolas-Perrot, Bécancour, QC, G0X 1B0, le MERCREDI SIXIÈME jour d'AVRIL 1988 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNINE BOISVERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 4 février 1988

54933

Ventes pour taxes, avis de publication

Cité de Dorval

La liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère pour non-paiement de taxes foncière et scolaire le vendredi 18 mars 1988, à 10 heures en la salle du Conseil, hôtel de ville, 60, avenue Martin, Dorval, Québec, a été publié dans les éditions du 15 et du 22 février 1988 des quotidiens le « Journal de Montréal » et « The Gazette ».

Dorval, le 27 février 1988

54885

Le greffier,
MARCEL GUÉRIN

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Avis est, par les présentes, donné que la liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement de taxes ainsi que l'avis qui l'accompagne ont été publiés au journal « Le Plein-Jour sur Charlevoix », les 19 et 26 janvier 1988.

Baie-Saint-Paul, le 15 février 1988

54975

Le secrétaire-trésorier,
MICHEL BÉLANGER

Municipalité régionale de comté de Lajemmerais

Prenez avis que la liste des propriétés à être mises en vente pour taxes a été publiée au journal « La Relève », édition du 17 janvier 1988, et au journal « L'Information », édition du 24 janvier 1988.

Verchères, le 29 janvier 1988

54976

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE BERNARDIN

Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, Pierre Monfette, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de Rouyn-Noranda, que j'ai fait paraître deux fois au journal « La Frontière », publié à Rouyn-Noranda les 19 et 26 janvier 1988, la liste et l'avis public relatifs

aux immeubles qui seront vendus pour défaut de paiement de taxes, le jeudi 31 mars 1988

Rouyn-Noranda, le 1^{er} février 1988

54977

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE MONFETTE

Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette

Avis public vous est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise Audet, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes, le 14 avril 1988, ont été publiés au journal « Le Rimouskois », les 9 et 16 février 1988, le tout conformément à l'article 1027 du Code municipal du Québec.

Rimouski, le 16 février 1988

54981

La secrétaire-trésorière,
LOUISE AUDET

Municipalité de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, qu'un avis de vente pour taxes par la municipalité de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, daté du 6 janvier 1988, a été publié au journal « Cités Nouvelles », aux éditions du 20 et du 27 janvier 1988.

Île-Bizard, le 2 février 1988

54934

Le secrétaire-trésorier,
GASTON LADOUCEUR

Erratum

BUREAU DE CONSULTANTS EN GESTION DU TERRITOIRE B.C.G.T. INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1987 12 19, à la page 6122, du numéro 51, relativement à « BÉLIVEAU COUTURE GESTION DU TERRITOIRE INC. », de façon à ce que l'an-

cienne dénomination sociale se lise: BÉLIVEAU-COUTURE GESTION DU TERRITOIRE INC.

366

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2422-1012

GRENIER LARIVIÈRE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1987 12 19, à la page 6124, du numéro 51, relativement à « FRADET GRENIER LARIVIÈRE INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: FRADET, GRENIER, LARIVIÈRE INC.

366

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2432-4691

LES INVESTISSEMENTS KON INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1988 01 09, à la page 75, du numéro 2, relativement à « LES APPRÊTEURS DE PRODUITS GRAPHIQUES INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: APPRÊTEURS DE PRODUITS GRAPHIQUES INC.

366

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1118-8612

MENAPHETA INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1988 12 19, à la page 6123, du numéro 51, relativement à « DOMAINE DE LA FRONTIÈRE ENCHANTÉE INC. », de façon à ce que l'ancienne déno-

mination sociale se lise: DOMAINE DE LA FRONTIÈRE ENCHANTÉE, INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1370-1826

366

MKS RÉNOVATION INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1988 01 09, à la page 77, du numéro 2, relativement à « MKS RÉNOVATIONS INC. », de façon à ce que la nouvelle dénomination sociale se lise: MKS RÉNOVATION INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1508-6879

366

PLACEMENTS GATEWOOD INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1988 01 09, à la page 80, du numéro 2, relativement à « PLACEMENTS P.A.G. INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: PLACEMENTS PAG INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2323-6441

366

RÉVERSIBLE T.S. INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1987 12 12, à la page 6011, du numéro 50, relativement à « COUPE D'OEIL T.S. INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: COUP D'OEIL T.S. INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2416-6886

366

KAYANNA INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement de dénomination sociale, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1988 01 09, à la page 87, du numéro 2, relativement à « LES FABRICANTS KAYANNA INC. « KYANNA MFG. INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination se lise: LES FABRICANTS KAYANNA INC. — KAYANNA MFG. INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1115-0281

366

Renseignements sur les compagnies — Loi sur les

Dans les avis de dissolution éventuelle publiés à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, dans les numéros suivants:

No	Date	Page
14	1987 04 04	1624
17	1987 04 25	1913
19	1987 05 09	2131
22	1987 05 30	2555
23	1987 06 06	2693
24	1987 06 13	2813
25	1987 06 20	2969
28	1987 07 11	3227

remplacer, dans la première ligne de l'avis, les mots « ministre des Finances » par les mots « ministre délégué aux Finances et à la Privatisation ».

Dans les avis de dissolution publiés à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, dans les numéros suivants:

No	Date	Page
34	1987 08 22	4074
37	1987 09 12	4407
39	1987 09 26	4594
43	1987 10 24	5061
44	1987 10 31	5227
45	1987 11 07	5361
46	1987 11 14	5501
47	1987 11 21	5661
49	1987 12 05	5900

remplacer, dans la première ligne de l'avis, les mots « ministre des Finances » par les mots « ministre délégué aux Finances et à la Privatisation ».

Dans les avis de reprise d'existence publiés à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, dans les numéros suivants:

No	Date	Page
14	1987 04 04	1658
15	1987 04 11	1773
16	1987 04 18	1881
19	1987 05 09	2165
20	1987 05 16	2264
21	1987 05 23	2397
22	1987 05 30	2590
23	1987 06 06	2728
25	1987 06 20	3003
27	1987 06 27	3103
28	1987 07 11	3287
29	1987 07 18	3369
31	1987 08 01	3817
35	1987 08 29	4223
36	1987 09 05	4320
37	1987 09 12	4440
39	1987 09 26	4628
41	1987 10 10	4893
43	1987 10 24	5096
45	1987 11 07	5395
49	1987 12 05	5943
51	1987 12 19	6165
52	1987 12 26	6233
2	1988 01 09	109
4	1988 01 23	273

remplacer, dans la première ligne de l'avis, les mots « ministre des Finances » par les mots « ministre délégué aux Finances et à la Privatisation ».







Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7



First Première
class classe
Permis No. 3222
Québec, QC

ISSN 0703-5756